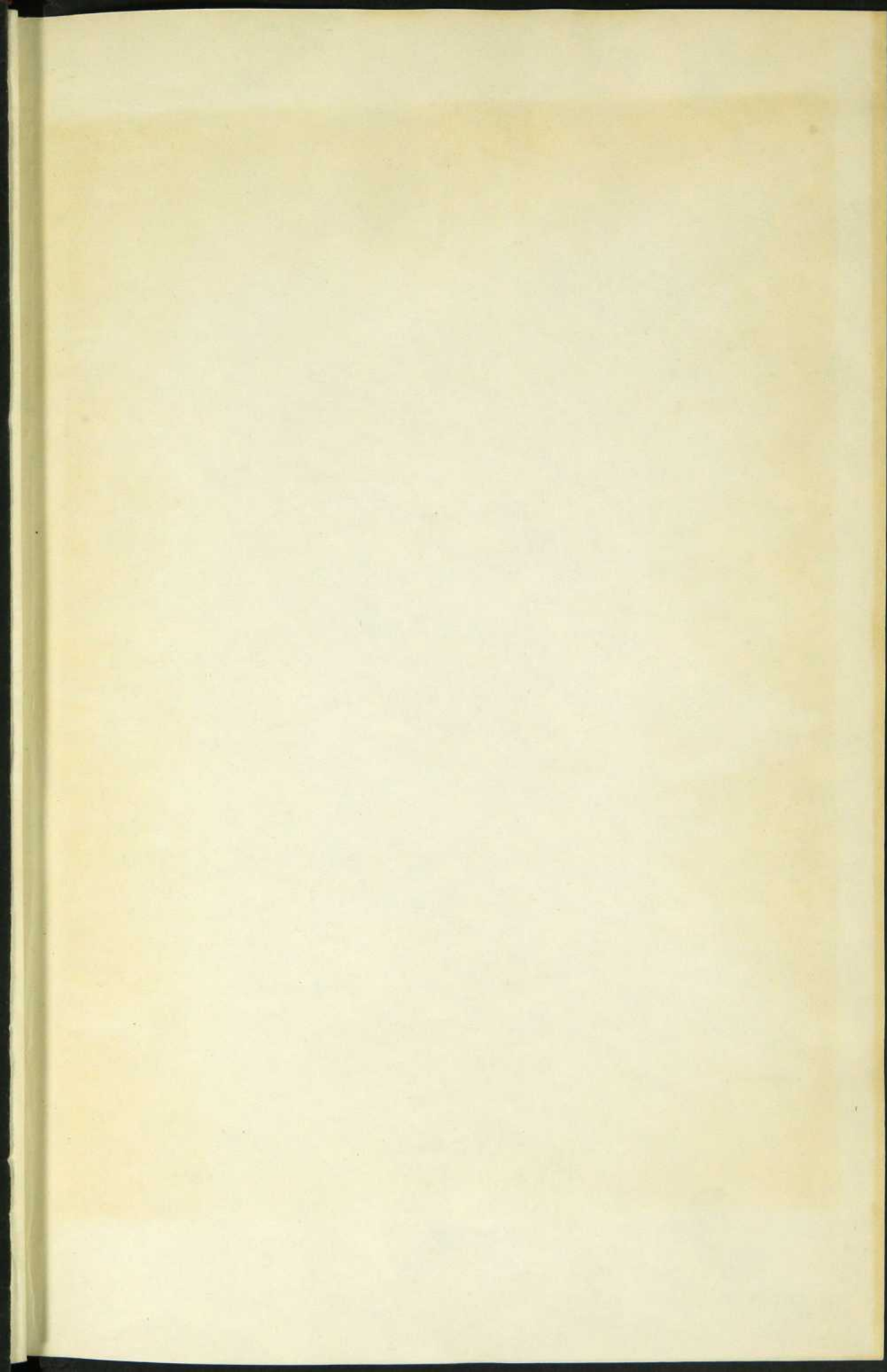
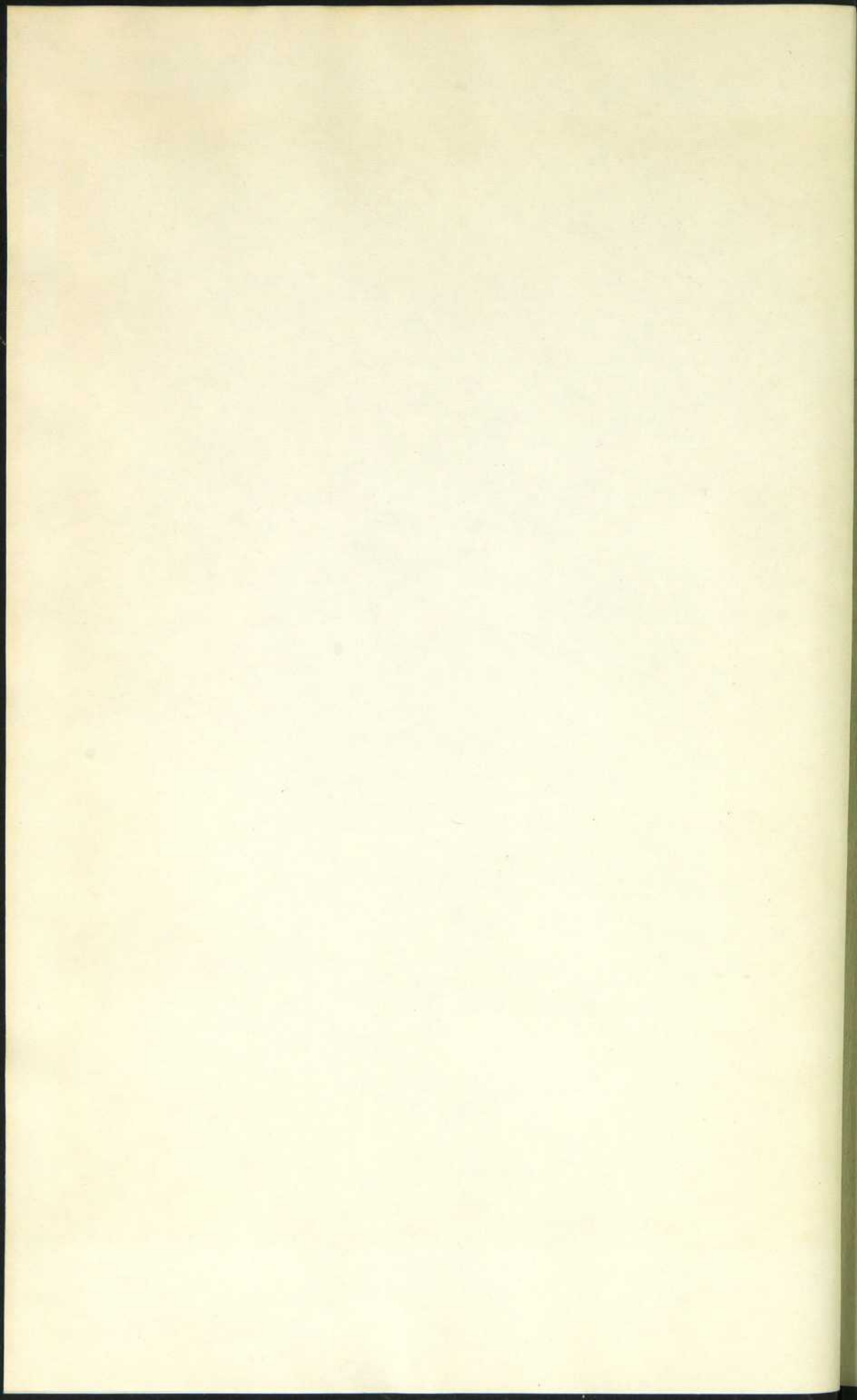




Bibliothèque Nationale du Québec

S





ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

# INVENTAIRE

DES

## PAPIERS DE LERY

CONSERVÉS AUX

ARCHIVES DE LA PROVINCE

DE QUEBEC

PAR

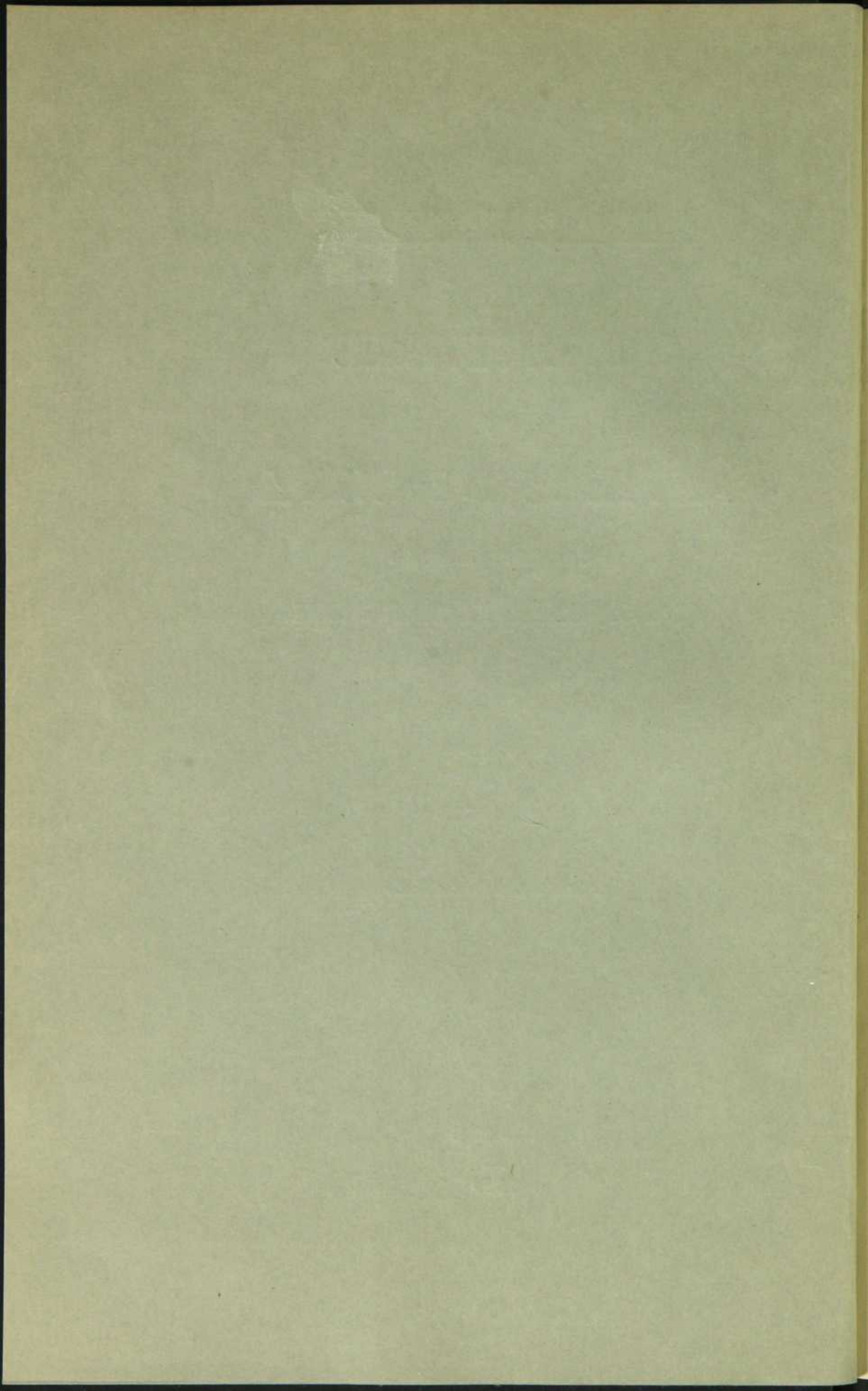
PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DEUXIEME



QUEBEC

—  
1939



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

**INVENTAIRE**  
DES  
**PAPIERS DE LERY**  
CONSERVÉS AUX  
**ARCHIVES DE LA PROVINCE**  
**DE QUEBEC**

PAR  
**PIERRE-GEORGES ROY**

OFF  
S4A7  
R629  
12

**VOLUME DEUXIEME**



**QUEBEC**

—  
1939



UNIVERSITY OF CHICAGO

PAPEL DE MEXICO

PAPEL DE MEXICO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO



## ARCHIVES DE QUEBEC

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

---

(octobre 1739)

---

Canada

octobre 1739

Monseigneur,

Na. le memoire pour servir a prendre un fort sauvage ou disposition d'attaque joint a cette lettre est placé aux memoires g'raux du Canada.

Jay Receu la Lettre que vous mavés fait lhonneur de mescrire le 12 May Je vous remercie tres humblement de la grace que vous avés accordée a Mon fils de la place d'ingenieur qui etoit vacante ie vous suplie Monseigneur de continuer a luy etre favorable.

Lhiver passé quand il eut appris quil devoit partir de ce pays un detachement pour aller aux Chicachas il alla le premier demander d'en etre Mons'. le General luy demanda s'il m'en avoit parlé, il luy dit qu'il jugeoit de mes sentimens qui ie serois bien aise qu'il fit cette Campagne ien ay parlé a Mons. le general le supliant de vouloir le Contenter et de me faire le plaisir de le detacher il me dit que si vous luy accordiés la place qu'il vous avoit deman-

dé il se trouveroit absent, ie luy représenté que la Louisiane etant du Gouvernement de la Nouvelle France, il seroit dans la colonie et qu'il estoit en Etat d'y servir Ingenieur volontaire si l'occasion se presentoit quil y avoit plus de trois ans qu'il estoit Cadet à L'Eguilette, Il a donné ses ordres pour quil servit d'Ingenieur et de garçon Mayor pendant la route.

Je luy representay sil ne seroit pas necessaire que j'y fus il me dit quil avoit des Ingenieurs a la Louisiane et que selon les apparences la cour en avoit envoyé a la suite du detachment des troupes de la Marine, que ietois utile dans ce Pays, que vous Monseigneur ne luy en aviés rien Marqué ie luy fis voir le Memoire ou Disposition dattaque que j'avois fait et de la maniere quil falloit faire pour prendre un fort sauvage, sans risquer a perdre du Monde apres l'avoir leu il a jugé a propos que j'en aye remis une Copie a Mon fils pour donner a Mes. de Bienville et noailles, jay l'honneur d'en joindre un a ma Lettre.

Mon fils est dans sa dixneufuime année il est grand et fort, ie vous supplie Monseigneur de luy etre favorable et de vouloir luy accorder la Place d'officier dans les troupes qu'ocupoit Mons<sup>r</sup>. Dugué comme aux autres Ingenieurs.

Lannée passée Mons<sup>r</sup>. Hocquart me fit scavoir a Montreal qu'en descendant a Quebec de passer aux forges de St. Maurice et de luy dire en arrivant ce que j'avois examiné et ce que ien pensois, Comme jay veu plusieurs forges en France iay remarqué qu'ils avoient fait une maison pour se loger trop belle qui leur coutoit beaucoup que le ruisseau ne pouvoit fournir de leau que pour faire tourner deux Roues et qu'ils avoient fait un battiment pour en contenir six et plusieurs autres despences.

A mon retour ie rendis Compte de tout cela a Mons<sup>r</sup>. Hocquart luy disant quil etoit Necessaire de faire sur le meme Ruisseau une seconde forge au bas du fourneau la scituation le permetant la moitié des ouvriers engagés ne pouvant etre employés a la premiere forge a cause quil ni a qu'un feu et le gros marteau qui peuvent aller.

Au mois de may de cette année iay monté a Montreal avec Mons<sup>r</sup>. L'Intendant etant aux forges iay fait des Plans et donné les proportions pour la seconde forge qu'il coutera beaucoup moins que la premiere le tout a été executé layant veu vers la fin de Juillet elle marche depuis le 10. de ce mois de maniere quils forgent deux milliers de fer par jour au lieu d'un Jay veu par le Niveau qu'entre les deux forges, sur le meme Ruiseau on pourra y faire construire un Martinet pour faire de petit fer, il y a 24 pieds de chute d'Eau Ils content le faire lannée prochaine.

Quand au fourneau il rend 4. 5. et 6. Milliers de fer par 24 heures sils navoient pas fait cette seconde forge ils etoient ruinées, et hors d'Etat de payer les avances que le Roy leurs a fait ie conte quils pourront faire par année 600 milliers de fer en barre, la Mine et le bois ne leur manquera pas, Mons<sup>r</sup>. Simonet ma dit que les depences journaliere aloient par année a 45000 l. les 600 Milliers sils nettoient vendus que 10. l. le cent yroient a 60000 l. L'Entreprise est tres avantageuse pour les associés ils vendent le fer aux particuliers 20. et 21. l. le cent ce qui double les 60000 l. je puis dire etre de bon fer.

Jay eu un Entretien avec Mons<sup>r</sup>. Levasseur au sujet des constructions, Comme ien ay quelques connoissances il ma dit qu'on luy avoit assuré que les bois de ce pays

etoient fort gras mais qu'il avoit veu le contraire que celui qu'on avoit amené pour le vaisseau a faire etoit d'un trop grand Echantillon, qu'à lavenir, ils donneroit des gabaris pour que dans les bois ils lecarisent de la grosseur qu'il faut, ce qui sera une epargne tant sur le nombre de pied cube que sur les voitures, mais que son inquietude etoit qu'on trouva a rochefort le vaisseau qu'il aloit faire construire fait de bon bois qu'on etoit fort difficile dans ce Port; et que Sa Majesté faisant construire en Canada les employés de Rochefort, et autres ports trouveroient mauvais ce qu'on fait dans ce Pays.

A l'égard des bois de Construction il y en a beaucoup dans ce Pays et ien ay veu quantité sur les cotes du Lac Champlain en allant faire Construire le fort St. frederic, le bois croit dans ce Pays comme dans les autres, le Canada est tout remply de bois.

Audevant du Palais et dans le terrain a coté on peut y construire trois ou quatres vaisseaux a la fois et avoir autour les chantiers convenables Comme vous verrés Monseigneur par le plan du quay.

Les parapets de l'Enceinte de la ville de Montreal tout ce qui est du coté de la terre ferme sont crepis, et couvert de planches il y reste encore ceux qui sont le long du fleuve on y travaillera lannée prochaine, et ensuite on jointoyera les revetemens ses crepis sont bons et tiennent bien.

On a fait aux battimens les reparations qui y etoient Necessaires.

Avant de venir dans ce Pays ie metois occupé a faire un traite de fortification divisé en huit Livres qui contiennent plus de cent belles planches que j'ay desiné avec

beaucoup d'exactitude, feu Monseigneur le Duc d'Orleans vouloit le faire graver, ie party pour ce pays peu de tems apres cela ne pas eu lieu et moy ie ne suis pas en Etat d'en faire la despence.

Jay remis a Mons<sup>r</sup>. le General et a Mons<sup>r</sup>. L'Intendant une carte de la Baye St. Paul ou jay marqué en Rouge les veines de Mere de Mine que les mineurs Allemands, m'on dit avoir trouvé en y faisant une ou deux Galeries on conoitroit la bonté de ses mines, et comme elles sont scituées a 18. Lieues au desous de Quebec L'exploitation seroit aisée a faire il n'en seroit pas de mesme de celles qu'on dit etre dans le Lac Superieur le grand eoiignement de plus de 500 Lieues, les rapides et portages pour y aller et revenir, causeroient une grande despence.

Dans la Baye St. Paul il y a une bonne Paroisse les habitans y sont bien etablies et sont obligées de venir vendre leurs Denrées a Quebec et le Lac Superieur n'est habité que par des sauvages qui sont presque tousjours en guerre on seroit obligé d'y avoir une garnison et des escortes qui couteroient beaucoup il faudroit y envoyer les vivres de Montreal le despence pourroit excéder le revenu.

Comme le fourneau de la forge S. Maurice produit plus de fonte que les forges n'en peuvent consommer en barre de fer Sa Maiesté pourroit faire faire des boulets.

Mr. le Ch<sup>er</sup>. Dalbert me demande quelques Plans et Cartes pour mettre dans les depots il ma été impossible d'avoir le tems de pouvoir les desiner apresent mais l'hyver prochain iy travailleray avec attention et ie vous les

envoyéray Monseigneur l'année prochaine pour les luy remettre

Je suis avec un profond Respect

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

---

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.

CHAUSSEGROS DE LERY

---

(20 May 1740)

---

A Versailles, le 21 mai 1740

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres du 20. 8.<sup>bre</sup> de l'année dernière.

Je vous ay procuré encore cette année une gratification extraordinaire de 300. l. en consideration des journées que vous avés employées extraordinairement aux ouvrages des fortifications; Et l'employ de cette somme est dans l'état du Roy pour les dépenses de la Colonie.

Je suis bien aise que vostre fils ayt marché dans le detachment de M. Le Baron de Longueuil; Et je souhaite que les témoignages qui me reviendront de sa conduite me mettent a portée de lui procurer son avancement.

Par raport a vous, M. le Marq<sup>e</sup>. de Beauharnois a

bien fait de ne pas vous employer dans ce détachement. Je vous sais cependant bon gré de vostre zèle.

M<sup>rs</sup>. de Beauharnois et Hocquart ne m'ont pas laissé ignorer ce que vous avés fait pour l'établissement des forges de S<sup>t</sup>. Maurice. Ils m'ont rendu compte aussy de ce qui a esté fait l'année derniere aux fortifications; Et je leur explique les intentions du Roy sur cette matiere.

Ils m'ont envoyé la Carte que vous avés dressée de la Baye S<sup>t</sup>. Paul; Et je leur fais savoir pareillement la volonté du Roy sur les mines de ce Quartier.

Il faut que vous m'adressiés les Plans et les Cartes que vous aurez a envoyer pour le dépôt de celles de la Marine.

Les representations que vous faites par raport aux Commandemens des postes ne peuvent pas avoir lieu. Si d'ailleurs il y a occasion de vous procurer les graces du Roy, je m'y porteray avec plaisir.

MAUREPAS

---

LETTRE DE M. HOCQUART AU MINISTRE

---

(8 novembre 1740)

---

A Quebec, le 3. 9<sup>bre</sup> 1740

Monseigneur,

M. de Lery ma remis l'Estat des journées qu'il a Employées cette année; J'ose vous prier Monseigneur de vou-

loir bien augmenter la gratification que vous luy accordés annuellement En consideration du voyage qu'il a fait avec moy dans le Lac Champlain. Il doit vous estre revenu de bons temoignages de la conduite que son fils sous ingenieur a tenue dans la campagne de la Louisiane, Ce jeune homme a des sentiments et deviendra un autre bon officier, jl merite Monseigneur que vous vous ressouveniez de luy dans le premier remplacement que vous ferez. Je ne peux refuser a la veuve du S. Bertier de vous presenter Monseigneur le placet cy joint qu'elle m'a prié de vous adresser, son mari luy a laissé a la verité de quoy vivre un peu honnestement mais la circonstance ou Elle se trouve de l'avoir perdu au service des malades de l'Equipage du vaisseau du Roy pourra meriter que vous donniez une attention favorable a son placet,

Je suis avec un tres profond respect  
Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

HOCQUART

A Quebec le 8. octobre 1740.

---

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(8 mars 1741)

---

8 Mars 1741

J'ay receu Monsieur votre lettre du 20. octobre dernier, j'ay lû avec plaisir le recit que vous me faites de votre voyage avec M. Hocquart dans le Lac Champlain pour la decouverte des bois de construction et le nouvel etablissement d'une forge aux trois Rivieres; Je vous prie d'estre persuadé que lorsque l'occasion se presentera je seray fort aise de vous marquer Monsieur l'estime que j'ay pour vous./.

L. T. M. de BOURBON.

---

ARREST QUI ORDONNE QUE PAR LE SR. DE  
 CHAUSSEGROS DE LERY JNGENIEUR EN CA-  
 NADA ET PAR DEUX EXPERTS NOMMES LUN  
 PAR LE SR. EVEQUE DE QUEBEC ET L'AU-  
 TRE PAR L'JNTENDANT IL SERA PROCE-  
 DE A LA VISITE DE LA MAISON EPISCO-  
 PALE DE QUEBEC ET DRESSE PRO-  
 CES VERBAL DES REPARATIONS  
 QUI Y SONT NECESS<sup>res</sup>.

---

(12 mai 1741)

---

Du 12. May 1741. a Marly.

Sur la Requete présentée au Roy estant En son Conseil par Henry Marie de Pontbrian Eveque de Quebec, Contenant que le Sr. de Lauberiviere Son predecesseur audit Eveché etant decédé au mois d'Aoust dernier peu de jours apres son arrivée a Quebec il n'auroit pas pu faire constater les reparations necessaires a faire a la maison episcopale le Supliant est cependant informé qu'il y en a depuis plusieurs années d'assés considerables a faire mais comme les Srs. de Mornay et Dosquet anciens Eveques pretendent n'en etre point tenus et qu'il y a lieu de s'attendre a une semblable pretention de la part de la succession du Sr. de Lauberiviere, le supliant est obligé d'avoir recours a Sa Majesté afin d'éviter les discussions auxquelles il pourroit etre exposé au Sujet des dittes repara-

tions; Requeroit a ces Causes qu'il plut a Sa Majesté Sur ce luy pourvoir et Sa Majesté voulant prendre connoissance elle meme des arrangements qu'il peut convenir de prendre pour eviter les discussions qui pourroient s'élever au sujet des dittes reparations. Ouy le Rapport Le Roy etant en Son Conseil a ordonné et ordonne que par le Sr. Chaussegros de Lery jngenieur de Sa Majesté en Canada et par deux experts dont l'un sera nommé par le Sr. Eveque de Quebec et l'autre par le Sr. jntendant de la ditte Colonie, il sera procedé a la visite de lad. maison episcopale et battimens en dependants et dressé procès verbal et estimation de toutes les reparations qui se trouveront y etre necessaires pour led. procès verbal raporté a S. M. etre par elle ordonné ce qu'elle avisera bon etre a l'effet de pourvoir auxd. Reparations.

---

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(17 mai 1741)

---

A Marly le 17. May 1741

Le Roy a bien voulu, Monsieur, approuver la proposition que je luy ay faite de vous donner la croix de S<sup>t</sup>. Louis; Et j'envoye a M. Le Marq<sup>is</sup>. de Beauharnois la croix et les ordres pour votre reception. Je me suis porté

volontiers a vous procurer cette marque d'honneur, persuadé qu'elle excitera votre zele et votre attention pour les fonctions de votre employ; et c'est ce que je vous recommande.

J'ay aussi procuré a votre fils une expectative d'enseigne en second sur les bons temoignages qui m'ont été rendus de la conduite qu'il a tenue dans la Campagne des Chicachas.

MAUREPAS

A M. Chaussegros de Lery  
Ingenieur en chef au Canada

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(31 octobre 1741)

---

Monseigneur

Vous scaurés quand le vaisseau qui est sur les chantiers sera arrivé en france a combien il reviendra au Roy. et s'il est avantageux a Sa Majesté de faire construire dans ce pays sy elle prenoit un party contraire ie croy qu'on pourroit tirer quantité de bons bois de construction de cette colonie qui pouroit revenir a meilleur marché que celuy qu'on a en france.

J'ay été informé que le bois de construction revient a Toulon trois livres le pied cube et celuy de Lorraine Cin-

quante sols, le bois revient a Quebec vingt a vingt deux sols le pied, Si Sa Majesté fretoit une flute holandoise de Six ou Sept tonneaux et l'envoyer dans ce pays, chargé en partie des effets du Roy et recrues si elle le jugeoit a propos et le capitaine chargerait ensuite de vins, Eau de vie Sel et autres choses. pour son compte on chargerait icy de bois de construction pour les ports de france ie suis persuadé qu'un pareil batiment portera 20000 pieds Cubes de bois, vous pouvés scavoir Monseigneur combien il en coûteroit de fret ie suppose le voyage etre de six mois ie croy que la solde— Nouriture de l'Equipage et officiers pouroit aller a 20000. l. suivant ce que plusieurs cap<sup>nc</sup>. marchands m'ont dis et le Capitaine de la flute auroit encore pour son profit le fret des vins Eau de vie qu'il me paroit que ce moyen Monseigneur que les bois de ce Pays reviendroit en france a meilleur marché que ceux du Royaume.

Je suis avec un tres profond Respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 31. octobre 1741.

---

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(10 Janvier 1742)

---

10 Jan<sup>er</sup>. 1742

Jay receu Monsieur votre lettre du 26 octobre dernier; j'ay vu avec plaisir les détails qu'elle contient dont je vous remercie et je seray toujours fort aise d'estre informé par vous de tout ce qui pourra arriver d'important dans votre Colonie; comptés je vous prie Monsieur sur l'estime que j'ay pour vous./.

L. T. M. DE BOURBON

---

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(9 avril 1742)

---

Au Font<sup>en</sup>. le 9 Avril 1742.

Canada

J'ay receu, Monsieur, vos lettres des 30. Avril 20. et 28 Octobre de l'année derniere.

Il est necessaire que vous communiquiés à M. Hocquart le projet que vous avés fait pour l'establisement d'un nouveau chantier de construction et que vous luy

donnés sur cela les eclaireissemens dont il pourra avoir besoin pour prendre un party et m'en rendre compte. Mais il ne doit estre rien entrepris a cette occasion jusqu'a ce que j'aye donné les Ordres qui seront jugés necessaires.

Par le compte qui m'a été rendu de ce qui avoit été fait pour mettre les Batteries de Quebec en état de deffence, j'ay lieu de croire que tout aura été fini pour cela avant le commencement de l'hyver; Et je compte que vous aurés aporté l'attention necessaire a ce que ces reparations ayent été faites avec la solidité convenable

Je vous ay procuré encore cette année une gratiffication extraordinaire de 300. l. a l'occasion des journées que vous avés employées a perfectionner l'enceinte de Montreal.

J'ay fait avoir aussy a votre fils une place d'enseigne dont l'expectative lui avoit été accordée l'année dernière; et vous aurés sans doute apris que la place de capitaine de port a Quebec a été accordée au S. De Beauvais votre beaufreere et que le commandement de la flutte le Canada luy a pareillement été confié. Je me suis porté avec plaisir a leur procurer ces graces persuadé qu'ils les meriteront par leur zele et leur aplication au service; et vous devés les y exciter.

Il a esté rendu un arrest qui regle la maniere dont il doit estre pourvu aux reparations du Palais Episcopal: Et comme c'est vous qui devés les suivre, je vous recomande d'y apporter toute l'oeconomie que la solidité qu'il convient de leur donner pourra permettre.

MAUREPAS

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE  
A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(27 avril 1742)

---

A font<sup>on</sup>. le 27. Avril 1742.

J'ai reçu, M. vos lettres des 30 avril 20. et 28. octobre l'année dernière.

Il est nécessaire que vous communiqués a M. Hocquart le projet que vous avés fait pour l'Etablissement d'un nouveau Chantier de construction et que vous lui donniés Sur cela les Ecclaircissemens dont jl pourra avoir besoin pour prendre un party et m'en rendre compte. Mais jl ne doit estre rien entrepris a cette occasion jusqu'a ce que j'ae donné les ordres qui Seront jugés nécessaires.

Par le compte qui m'a esté rendu de ce qui avoit esté fait pour mettre les batteries de Quebec en Etat de defense, j'ai lieu de croire que tout aura esté fini pour cela avant le commencement de l'hyver; Et je compte que vous aurés aporté l'attention necess<sup>re</sup>. a ce que les reparations ayent esté faites avec la solidité convenable.

Je vous ay procuré encore cette année une gratiff<sup>on</sup>. Extra. de 300 l. a l'occasion des journées que vous avés employées a perfectionner l'Enceinte de Montreal. J'ai fait avoir aussi a vostre fils une place d'Enseigne dont l'expectative lui avoit esté accordée l'année d<sup>re</sup>. Et vous aurés sans doute appris que la place de capitaine de port

a Quebec a esté accordée au Sr. De Beauvais vostre beau frere et que le commandem'. de la flute Le Canada lui a pareillement esté confié. Je me suis porté avec plaisir a leur procurer ces graces persuadé qu'ils les meriteront par leur zele et leur application au service; Et vous devés les y exciter.

Il a esté rendu un arrest qui regle la maniere dont il doit estre pourvu aux reparations du Palais Episcopal; Et comme c'est vous qui devés les suivre je vous recomande d'y aporté toute l'oeconomie que la solidité q<sup>i</sup>. convient de leur donner pourra permettre.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE  
A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(21 mai 1742)

---

A Versailles le 21. May 1743.

Je reponds, M. a la lettre que vous m'avez ecrite le 30. octobre dernier.

Il n'y a dans les Colonies aucun off<sup>er</sup>. qui ne Soit subordonné aux chefs qui sont chargés de leur administration generale; Et c'est mal a propos que vous prétendez etre le Maitre du detail des fortiffications en Canada. C'est a Mrs. de Beauharnois et hocquart que vous devez remettre les plans et les devis estimatifs que vous dres-

sez des ouvrages progettés, pour que les observations dont ils accampagnent ces plans et ces devis en me les envoyant, je puisse prendre les ordres du Roy pour l'execution si Sa Majesté la juge necessaire ou convenable. C'est ensuite a l'Intendant a faire les marchés et adjudications lorsqu'il y a lieu. L'Jngenieur dirige l'ouvrage. C'est meme sur Ses certificats que les paiements doivent être faits aux Entrepreneurs. Mais le Gouverneur general et l'Intendant ont toujours une inspection generale Sur ce qui se fait, et ils sont en droit de S'en faire rendre compte par l'Jngenieur. Telle est la regle. Je Suis persuadé que vous vous y conformerez.

Rien n'empeche cependant que vous ne puissiez me proposer directement vos idées sur les établissements que vous croirez pouvoir se faire; Mais il sera toujours a propos que vous les communiquiez a Mrs. de Beauharnois et hocquart afin qu'ils puissent y joindre leurs observations.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(21 mai 1743)

---

J'ay receu, M. vos deux Lettres du 30. 8<sup>me</sup>. de l'année d<sup>re</sup>. M. Le Marquis de Beauharnois m'a informé du party qu'il a pris de faire establir un corps de garde a costé de la Porte du fort St frederic; Et Le Roy a qui j'ay rendu compte des raisons qui l'ont déterminé a ordonner cet ouvrage. l'a approuvé.

Au moyen des reparations qui ont d'ailleurs esté faites dans le fort et de la nouvelle artillerie qui y a esté envoyée, jl doit Se trouver en bon Etat de deffense; Et j'ay esté Satisfait de ce que vous m'avez marqué a ce sujet. Mais S. M. ne juge point a propos quant a present d'approuver qu'il y Soit fait de nouveaux ouvrages; Et c'est ce que j'explique a Mrs. de Beauharnois et hocquart.

Vous n'ignorés pas que S. M. n'accorde des Expectatives d'Ens<sup>c</sup>. dans les troupes de Canada, qu'au Cadets qui y Servent Et ce n'est qu'autant que vostre fils aura passé par ce grade et que M. de Beauharnois aura des Temoignages avantageux a rendre Sur son compte. que je pourrai lui procurer l'avancem<sup>t</sup>. que vous demandés pour lui.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(30 octobre 1742)

---

A Quebec le 30. Octobre 1742.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de remettre a Monsieur le Général le plan de la ville de Quebec par duplicata ou sont marqué les batteries que j'ay fait finir en l'absence de mon pere, j'espere Monseigneur que votre Grandeur sera satisfaite de l'exactitude avec laquelle j'ay fait faire ses ouvrages et réparé les batiments du Roy que l'ancienne poudriere ou l'on a mis les affuts et ustensils de l'artillerie en sureté.

Les gabions que l'on ne posera que quant on aura quelques nouvelles de guerre sont dans un magazin sur les remparts.

Il a etée d'usage Monseigneur de tout tems en Canada que les sous ingénieurs servant a Quebec et a Montreal avoient chaque année outre leurs apointements de deux cent livres douzes cordes de bois de chauffage et vingt quatre livres de chandelle.

Depuis 1739 que je suis sous ingénieur je n'ay eu que douzes cordes de bois en 1740. Monsieur l'intendant a qui je me suis adressé m'a dit que je n'aurois pas celui de 1739. parce que je n'étois pas a Quebec et que j'étois aux Chicachas cette année la et que c'étoit meme une gra-

ce qu'il m'avoit fait de m'acorder douzes cordes de bois pour l'année 1740. je luy répondit que c'étoit de Sa Majesté de qui j'en devois attendre; cette reponce dans laquelle je n'envisageois rien qui put l'indisposer le porta a me dire qu'il ne me donneroit rien du tout, et accompagna cette menace de termes durs jusqu'a me déffendre l'entrée du Palais le respect que je devois au lieu et en mesme temps a la personne ne me permit de luy répondre autre chose sinon que j'y viendrois autant de fois que le service du Roy l'exigeroit et je me retirois.

Je sens aussi Monseigneur qu'il ne me convient pas de vous porter aucune plainte a ce sujet mais la grace que j'ose demander a votre grandeur est de vouloir bien donner vos ordres pour que cest gratiffications me soient délévrées tant du passé qu'a l'avenir afin que la chose ne fasse aucune difficulté et que les demandes que j'en pourrois faire ne m'expose pas a de semblables mortifications.

Je suis avec un tres profond respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(30 octobre 1742)

---

A Quebec le 30. Octobre 1742.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 27. avril par laquelle vous me marqués.

Il est nécessaire que vous communiqués a Mr. Hocquart le projet que vous avés fait pour l'établissement d'un nouveau chantier de construction et que vous luy donniés sur cela les eclaircissemens dont il pourra avoir besoin pour prendre un party, et m'en rendre compte. Mais il ne doit estre rien entrepris a cette occasion jusqu'à ce que j'aye donné les ordres nécessaires.

Je vous rend compte Monseigneur comme vous me l'ordonnés.

Ayant appris les années passées que le Roy alloit faire construire des vaisseaux dans ce pays, j'avois le plan du terrain du Palais, et je marquay dessus le projet du chantier de construction avec les batiments nécessaires que j'ay communiqué a Mr. Hocquart et mesme je luy en remis une copie et comme j'ay appris quelques temps apres par luy meme qu'il ne vous l'avoit pas envoyée, j'ay pris le party de vous l'envoyer le 30. avril de l'année derniere par un vaisseau du Havre qui avoit hiverné dans ce pays. Quand j'ay communiqué a M. Hocquart ce que

vous me marqués il ni fit aucune attention et me dit qu'il étoit Intendant des fortifications que je luy étois subordonné et que jè devois faire les ouvrages comme il souhaiteroit je pris la liberté de lui représenter qu'il n'étoit pas Ingénieur, et au fait des travaux y ayant plus de quarente ans que ien conduisois en France et dans les armées et comme ie m'aperçu qu'il s'emportoit ie fermé la bouche ainsi Monseigneur c'est a vous a donner les ordres nécessaires ie les exécuteray si j'en suis le maitre vous scavés Monseigneur comme les Ingenieurs servent en France ils répondent a Mr. le Mar<sup>al</sup>. dasfed qui reçoit les projets et les propose a Sa Majesté et ensuite il donne les ordres pour les exécuter, Messieurs les Intendants des fortifications font les adjudications les marchés et font délivrer aux Entrepreneurs sur les certificats des Ingénieurs l'argent nécessaire a mesure que les ouvrages avancent et ne se melent point de la construction n'en étant pas capable et encore moins de tranchée.

Vous etes, Monseigneur comme Mr. le Ma<sup>al</sup>. dasfeld je vous suplie d'agir de mesme et tout yra bien.

Il se rencontre plusieurs inconveniens dans l'endroit ou ils ont fait le chantier de construction le premier est que le terrain est trop serré pour placer la quille d'un grand vaisseau le second qu'il n'y a que dix pieds d'eau devant le quáy a haute mer, le troisieme que le chantier est entouré de maisons fort proches que si elles prenoient en feu comme cela arrive souvent dans ce pays le vaisseau seroit enflamé dans le moment sans qu'on put l'éteindre le quatriesme qui n'est qu'une dépence c'est qu'il faut avoir le parc au bois devant le palais qui en coute pour le voiturier au vaisseau tous ses inconveniens ne

seroient pas arrivés si on s'étois placé devant le Palais il y auroit eu 13 pieds d'eau devant le quay et en alongent le lit sur la greve a mer basse on y construiroit de gros battimens, Mr. de Laporte etoit présent quand ie le fit voir a Mr. Hocquart.

A La construction du fort St. Frédéric j'aurois éparagné plus de 6000. l. au Roy si on avoit suivy mes idées Mr. Hocquart croit de faire travailler par économie en diminuant la journée des ouvriers, un ouvrier qui n'est pas bien payé fait semblant de travailler cela est arrivé dans plusieurs ouvrages qu'il a fait faire a L'angard de la mature, ie luy proposeray de faire marché avec les menuisiers pour la façon, il contoit qu'il en couteroit moins les faisant travailler a la journée il n'y a d'ouvrage a l'enceinte que pour 329 l. et les journées vont a plus de 1000. l.

Dans les ouvrages qu'on a fait cette année au fort St. Frédéric l'entrepreneur a demandé 47. l. de la toise cube de maçonnerie comme il avoit cy devant Mr. Hocquart ne luy en a donné que 45. l. et il s'est obligé de luy fournir les vivres du Roy qui sont dans le poste pour voiturer les materiaux il auroit mieux convenu qu'on eu donné a l'Entrepreneur 47. l. les charrettes du poste qui auroient travaillé pour lui a la journée en déduction de ses travaux le Roy y auroit gagné.

Le plus fort article de dépense est l'achat que Mr. Hocquart a fait les années passées de l'ardoise de Mes<sup>rs</sup>. Sarrazin et Hazeur pour couvrir le palais ie luy dit qu'on ne pouvoit pas sçavoir si elle étoit bonne qu'il falloit en faire un essai et en poser un ou deux milliers sur la couverture et si elle résistoit a la gelée pendant plusieurs années on pouroit en acheter apres il en prit tout d'un coup

a ce que j'ay pu sçavoir pour la somme de 20000. l. qui jointes a l'achapt des cloux et façon pour la poser et déchet revient le tout apres de 30000. l. il est arrivé Monseigneur que toute cette ardoise est devenue en poussiere apres il a fait couvrir le Palais de feuilles de fer blanc, mais ne les ayant pas fait recouvrir les unes sur les autres bien attachées avec des cloux, il les a fait souder par les cotés, il arrive que la gelée a fait casser toutes ses soudures et on travaille a les resoudre de nouveau avec de réchaud sur la couverture.

Mr. Cugnet a fait couvrir sa maison de feuilles de fer blanc il me demanda comme il falloit faire ie luy dit de faire recouvrir les feuilles il l'a fait et sa couverture est bonne.

Il y a des ouvriers a qui Mr. Hocquart a fait faire des voyages, ils n'ont pas été payés ie vous supplie Monseigneur qu'ils le soient

Toutes les batteries sont finies et l'auroit été l'année passée Mr. Hocquart fit cesser les travaux la pluye ayant duré quatre jours ie fis enfermer les matériaux il en coute pres de 300. l. au Roy le temps se mit apres au beau en arrivant de Montreal M. Hocquart avoit fait tailler les plate formes de 18. pieds de recul et autant de large sur le derriere avec doubles lambourdes desous les bordages, ie luy représentay que les affuts marin n'avoient au plus que cinq pieds de long qu'un affut quand la piece tiroit ne reculoit jamais de sa longueur a la fin j'ay réduit ses plate formes a 12. et a 14. pieds pour les grosses pieces et diminué les deux tiers des lambourdes, ce qui a epargné la moitié de la depense, si l'artillerie de la Place étoit montée sur des affust de campagne les pla-

te-formes doivent avoir 18 pieds de recul, a cause que les flasque ont 12. 13. et 14. pieds de long, les canoniers sont moins en risque d'être tué si les pieces sont montées sur des affust marins, ils se tiennent a coté de l'affust et a couvert par les merlons qui les protege mais a un affust de campagne il n'en est pas de meme, quand ils veulent ranger le derriere de l'affust ils sont a 14. et 15. pieds de l'ouverture de l'embrasure a découvert le boulet qui entre les emporte, et quand la piece a reculé les boulets qui entrent obliquement casent les roues et tuent les canoniers et démontent les pieces et si une bombe creve entre deux affust elle bat a rouage ainsi il est plus avantageux d'avoir des affusts marins outre qu'ils coutent beaucoup moins ien ay veu l'experience de ce que ie dis dans les sieges.

L'hiver passé Mr. de Belugard étant indisposé Mons<sup>r</sup>. le Général et Mons<sup>r</sup>. l'Intendant me demanderent si j'avois connoissance de l'artillerie ie leurs dit que s'ils avoient besoin d'un équipage de guerre pour un siege, ie leurs en ferais faire un, que ie sçavoir faire toutes sortes d'affust et les autres choses concernant l'artillerie, ils me proposerent de la mettre en état de faire un inventaire et faire faire les affust qui manquoient et tout ce qu'il faloit ie l'ay fait et meme ie l'ay montré a mon fils qui a fait finir en mon absence ce qu'il restoit a faire, feu Monseig<sup>r</sup>. le Duc du Maine m'avoit fait proposé il y a longtemps de servir sous ses ordres, dans un besoin ie pourois faire les fonctions de capitaine d'artillerie la plupart des Ingénieurs seavent ce qui a raport a la Guerre.

J'ay veu dans ce Pays lancer plusieurs navires marchands a la mer différente de ce que j'ay veu en France,

la premiere fois quand ie remarquois comme ils faisoient le lit et le reste ie pensois que cela ne pouvoit pas réussir, mais quand ie vis le contraire et en ayant veu mettre a l'eau plusieurs autres, ie dis que la maniere est bonne ils avancent le lit sur la greve quand la mer est basse jusques a ce qu'ils jugent avoir assez d'eau pour soulever le batiment de sorte qu'il court desus son lit jusque qu'il se trouve a flot.

Il n'avoit qu'a faire la meme chose pour les vaisseaux du Roy allonger le lit au devant du quay sur la greve cela vaudra mieux que comme ils ont fait le lit n'avoit que jusque au bord du quay et au bas ils avoient creusé une souille ou fouille de 4 pieds de bas, il est arrivé que le devant du vaisseau a plongé dans la souille et le derriere a graté le bord du lit et si ce batiment avoit tiré deux pieds d'eau de plus sont derriere seroit resté sur le lit ce qu'il n'arrivera pas si le lit est pousé plus loin, le vaisseau courra desus jusqu'à ce qu'il trouve assés d'eau pour floter.

J'ay veu a S. Malo et dans d'autres ports construire de navires marchands plus grand que la flutte le Canada ils placent la quille sur la terre ferme et quand ils veulent le lancer a l'eau ils alongent le lit sur la greve et ne font point la despence de faire de quay pour moy ie croy qu'on pourroit faire la meme chose dans ce pays comme ils y fond les marchands.

J'ay veu lancer icy de navires marchands a l'eau avec le lest mature voiles et agrées.

Je suis avec un tres profond respect Monseigneur vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGRQS DE LERY.

---

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS  
AU MINISTRE

---

(20 octobre 1743)

---

Monseigneur,

J'ay L'honneur de vous Envoyer cy joint la carte que j'ay fait dresser par le S. Lery fils depuis le fort Chambly jusqu'a la Riviere d'Orange ou il a penetré par mes ordres sous pretexte d'aller en Chasse, il m'a assuré qu'il y avoit aporté le plus d'Exactitude qui luy avoit esté possible et le motif qui m'a engagé a détacher le S. de Lery est fondé sur la nécessité qu'il y a que j'aye des connoissances de ces endroits en cas d'Evenemens afin d'estre en Etat de prevenir nos voisins sur les tentatives qu'ils pouroient faire ou d'en entreprendre quelques unes sur Eux Ce sous jngénieur m'a aussi remis le Plan de la veue des Villages des Chicachas qu'il a tiré sur le lieu et j'ay pensé Monseigneur que l'Envoy que j'ay L'honneur de vous faire de l'un et de l'autre pouroit vous faire plaisir.

Je suis avec un tres profond Respect Monseigneur  
Votre tres humble et tres obeissant serviteur

BEAUHARNOIS.

A Quebec le 20. octobre 1743.

---

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS  
AU MINISTRE

---

(31 octobre 1743)

---

Monseigneur,

Je n'ay pu refuser a la demande que le S. de Lery m'en a faite d'avoir l'honneur de vous ecrire au sujet de son second fils, pour vous supplier de luy procurer une Expectative d'Enseigne en second, c'est un jeune homme de 16. a 17. ans qui sert depuis quelques années dans les troupes en qualité de cadet et qui a les talens convenables pour faire un bon sujet jl est vray Monseigneur qu'il y en a d'autres plus anciens qui meritent les graces du Roy, mais le S. de Lery vous supplie Monseigneur de vouloir bien attacher quelques considerations aux anciens services qu'il a rendus et de luy donner la satisfaction dans un age assés avancé de les voir réfléchir sur les deux garçons qu'il a L'Ainé qui est officier et sous jngenieur est un sujet Capable de servir dans toutes occasions et dont je ne puis vous rendre que de bons temoignages, celuy pour lequel le Pere reclame aujourd'huy vos bontés m'en paroît digne et je vous seray obligé Monseigneur, de vouloir bien luy accorder la grace qu'il prend la Liberté de vous demander Si je n'ay pas eu l'honneur de vous le proposer dans ma Lettre du 20. de ce mois c'est que le S. de Lery a differé jusqu'a ce jour a me faire ses representations sur la grace qu'il ose attendre.

Je suis avec un tres profond Respect Monseigneur  
Votre tres humble et tres obeissant serviteur

BEAUHARNOIS.

A Quebec le 31. octobre 1743.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(20 octobre 1743)

---

20 8<sup>bre</sup> 1743.

Monseigneur,

Demande la continuation de la gratification de 300. l. qui luy est accordée tous les ans pour ses voyages.

Demande aussi que son fils soit payé pour les deux voyages qu'il a faits au fort St. frederic par ordre de M<sup>ea</sup>. de Beauharnois et hocquart.

Et que ce meme fils qui n'a que 200. l. d'app<sup>s</sup>. soit traité comme les ingenieurs qui commence en france dont les app<sup>s</sup>. sont de 600. l. non compris le Logement. On pourroit selon luy pour eviter l'augmentation de fonds accorder a son fils ainsy qu'a l'autre sous ingenieur chacun une Enseigne en pié.

N<sup>a</sup>. Sur la demande qu'il fit l'année derniere d'une Expectative d'Ens<sup>e</sup>. pour son fils, on luy repondit qu'on en accorderoit qu'aux Cadets et que ce ne seroit que quand

son fils auroit passé ce grade qu'on pourroit avoir egard a sa demande.

Le Palais Episcopal auroit été retably plutoct; J'ay tombé malade le printemps passé et obligé de rester un mois dans le lit et dans ma convalescence tout ce que je pouvois faire étoit daller tous les jours y faire travailler étant tout proche de ma maison il est a present en bon état.

On a été obligé de faire tout la Charpente et couverture a neuf les deux tiers des poutres portes fenestres et planchers étoient pourris, les experts ny moy n'avoient peu le voir a cause qu'une partie de ce qui étoit gatté étoit caché et le reste étoit dans la maçonnerie quand on est venu au Retablissement Mons<sup>r</sup>. l'Intendant et Mons<sup>r</sup>. l'Eveque ont été surpris ce batiment n'ayant pas été entretenu depuis le depart de Mons<sup>r</sup>. Dosquet, la pluye a pénétré par la couverture et a gaté la charpente et le dedans.

Je l'ay retably de manière quil ests tout neuf a present et je puis dire qu'il est en meilleur Etat plus solide plus logeable qu'il netoit quand il a été fait.

J'ai l'honneur de vous en envoyer les plans vous verres Monseigneur que c'est un beau batiment avec une belle cour, basse cour et Jardin. Mons<sup>r</sup>. l'Eveque merite d'etre bien logé car cest un digne prelat. Il est convenu avec Mons<sup>r</sup>. l'Intendant de ne point retablir la Chapele elle merite de lettre car elle est belle ayant un beau portail de pierre de taille orné d'un ordre d'architecture.

Je contoiss d'aller cette année visiter tous les forts, ma maladie et ce retablissement m'en ont empêché je vous supplie Monseigneur de me continuer la gratification de

300 l. je puis dire que ce retablisement m'a donné bien de la peine.

Mon fils a fait deux voyages au fort St. frederic cette année le premier c'étoit par ordre de Mons<sup>r</sup>. le general pour y mener quelques pieces de Canon avec les armes qu'étoient venues l'année passée pour ce poste et conduire un détachement de Cadets pour y tenir garnison.

Mons<sup>r</sup>. le General et Mons<sup>r</sup>. l'Intendant lon envoyé une seconde fois pour faire achever les deux chambres a coté de la porte du fort dont j'avois fait faire les fondemens l'année passée et que je n'avois peu achever, je vous supplie Monseigneur de luy faire payer ses voyages vous sçavez qu'il n'a que 200 l. d'apointemens d'Ingenieur, j'ay été informé que les Ingenieurs des places maritimes estoient sous vos ordres, vous sçavez Monseigneur sur quel pied sont ceux qui commencent je vous supplie de faire attention a ce que j'ay l'honneur de vous représenter.

Il y a eu apres la mortalité des chenilles une aparence de bonne recolte ensuite les bleds ont rouillé et Echaudé ce qui a rendu la récolte mediocre et causé la cherté des denrées il faudra quelques années pour que le pays puisse se remettre il le seroit dans deux ans, sy ce que le Pays produit y restoit, sy les chenilles avoient mangé les Bleds, on auroit été contrainst de manger l'hiver les Bestiaux et au printemps le pays se seroit trouvé sans bled et sans bestiaux et les terres sans culture.

Sy vous mettés Monseigneur les deux sous Ingenieurs qui servent dans ce Pays qui nont que 200. l. d'apointemens sur le pied de ceux qui commencent a servir en france dont les apointemens sont de 600. l. et dans les pays d'Etat 150. l. de logement il faudroit augmenter a chacun

400. l. pour faire les 600. l. pour epargner un fond de 800. l. je me souviens que feu Mr. de Morville que Monsieur le Comte de pontchartrain envoya servir dans ce pays il eut en arrivant une enseigne en pied et 200. l. comme Ingenieur et une ou deux années apres une Lieutenance ce qui luy faisoit une somme de 900. l. dont il pouvoit vivre, et il se trouvoit pour lors sur le meme pied que les Ingenieurs en france de cette maniere il ne seroit pas necessaire de faire un nouveau fond de 800 . l.

Mess<sup>rs</sup>. les officiers des troupes ont des avantages que les Ingenieurs n'ont pas quand ils tiennent garnison dans les forts le Roy les nourit outre les postes des pays d'en haut qui leurs valent beaucoup.

Je suis avec un tres profond Respects Monseigneur,  
Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 20, Octobre 1743.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE  
A M. DE BEAUHARNOIS

---

(30 mars 1744)

---

A Versailles le 30 Mars 1744.

M.

Je reponds a vos Lettres des 6. Juin 23. Sep<sup>bre</sup>. 20. 27.  
et 31 8<sup>bre</sup>. d<sup>ers</sup>.

Le Roy n'a pas jugé a propos d'avoir egard a la demande que vous avez faite d'ayder le Sr. de Lantagnac a fournir a Sa fille qui veut entrer en religion la Dot qui lui est necessaire outre que cette demle. ne postule p'. aucun des hosp<sup>x</sup> dont le Soutient peut estre utile. S. M. ne veut pas qu'on change la destination qu'elle a donnée au fond qu'elle vous permet de distribuer chaque année; Et jl lui a paru d'ailleurs necess<sup>re</sup>. d'arreter le cours des demandes qui Se font depuis quelques années p'. ces Sortes de dotation.

Quant aux Srs. de St. Castin je vous ay desia marqué que je me porterois a leur procurer quelque nouvelle grace dez qu'il y aurait occasion La Guerre ou nous allons entrer ne peut pas manquer de leur en fournir de favorables pour justiffier l'Idée que vous avez donnée de leur zèle pour le Service par les Entreprises qu'ils se trouveront a portée de faire contre Les Anglois avec les secours des Sauvages de l'accadie S. M. Souhaite que vous leur donniez Sur cela les ordres qui vous paroîtront necessai-

res. Et suivant le compte que vous aurez a me rendre de leur conduite S. M. Se portera a recompenser convenablement les Services qu'ils auront rendus En attendant elle trouvera bon que vous ajoutiez quelque chose aux Secours qu'elle vous a permis de leur donner Sur le produit de la ferme des Postes.

Il sera pourvu a l'envoy des 24. medailles que vous avez demandées; mais il convient que vous les menagiez de facon quevous ne soyez pas obligé d'en demander d'autres de longtems. Ce n'est cependant pas tant par raport a la depense que parceque ce n'est qu'autant qu'on bornera la distribution des medailles qu'on conservera dans l'esprit des Sauvages le merite qu'elles doivent y avoir; Et les multiplier c'est les avilir.

La precaution que vous avez prise de faire visiter la route depuis Chambly jusqu'à la Riviere d'Orange par le Sr. de Lery sous jngenieur ne peut qu'estre approuvée, quoique cette route dut neanmoins estre assez connue, S. M. espère que vous aurez concerté d'avance les dispositions qu'il peut y avoir a faire tant pour mettre la Colonie a couvert des Entreprises des Angloiss de ce Costé la, que pour pouvoir en faire Sur leurs Etablissemens mais comme vous n'avez pas rendu compte de vos vues à cet Egard S. M. ne peut que S'en raporter a vostre Zele et a vostre experience.

Sur les nouvelles representations que vous avez faites au sujet de la necessité d'établir un Cap<sup>ne</sup>. des Postes a Montreal S. M. a bien voulu consentir a cet Etablissement et approuver en mesme tems la proposition que vous avez faite du Sr. Tremont pour cette place. Vous pouvez lui espedier l'ordre necessaire a cet Effet en attendant qu'il

lui en Soit donné un de S. M. Sur le Compte que vous aurez agreable de me rendre de la maniere dont jl remplira Ses fonctions.

Par raport a Ses Gages jl convient que vous cencerriez avec M. Hocquart ce a quoy jls doivent estre fixez; Et vous aurez agreable de m'en jnformer en Commun avec luy. Le fond en Sera pris Sur le produit de la ferme des Postes.

Je suis pft.

M. Obt.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. CHAUSSE-  
GROS DE LERY

(6 avril 1744)

A V<sup>es</sup> le 6 Avril 1744.

J'ai receu, Monsieur, vos lettres des 20. Juin 17. Aoust et 20. 8<sup>bre</sup> d<sup>er</sup>. avec les Papiers qui y estoient joints.

La Calle qui a esté faite vis à vis le chantier devant produire des avantages interessans tant pour la facilité des constructions, que pour la sûreté des Vaisseaux qui après avoir esté mis a l'eau viendroient à échouer, Le Roy en a approuvé l'établissement.

Quant au projet dont vous me parlés pour faire un nouveau chantier a la Pointe de l'Islel D'Orléans qui est vis a vis Quebec, il ne peut pas quant a present en estre

question. Il sera bon cependant que vous le communiqués a M<sup>rs</sup>. de Beauharnois et Hocquart afin qu'ils puissent l'examiner et me faire part de leurs observations.

Ils m'ont rendu compte des ouvrages qui ont esté faits pour reparer les Batimens de l'Eveché, et j'ay pourvu au fond necessaire pour le payement de l'excédant qui s'est trouvé sur l'estimation qui en avoit esté faite. Je compte au surplus que vous aurez donné toute l'attention qui aura pü dependre de vous pour que ces ouvrages ayent esté faits avec la solidité convenable.

Pour ce qui regarde la chapelle et le restablissement de la Porte Cochere et du Mur qui y est attenant, j'explique a M<sup>rs</sup>. de Beauharnois et Hocquart les intentions de Sa Ma<sup>te</sup>. a ce sujet.

Des que vous n'avez point fait de voyage l'année dernière pour le service, la Gratiffication de 300. l. ne peut pas vous estre accordée. Mais j'en ay procuré une de 200. l. a votre fils en considération des tournées qu'il a faites au fort S<sup>t</sup>. Frederic. Je donne Ordre a M. Hocquart de la luy faire payer.

J'ay bien voulu aussy procurer a votre second Fils l'expectative d'enseigne en second que M. Le Marquis de Beauharnois a demandée pour luy.

Il ne peut pas estre question de l'arrangement que vous avés proposé en faveur des sous-ingenieurs qui servent en Canada; Et il seroit inutile que vous insistassiés sur cela.

MAUREPAS.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. HOCQUART

---

(17 avril 1744)

---

A Versailles, le 17. avril 1744.

Le Sr, de Lery le Pere n'ayant point fait l'année d<sup>re</sup>. M. de voyage pour le Service, la gratiffon. Ext<sup>re</sup>. de 300. l. qui lui a esté accordée pendant quelques années a esté Supprimée. mais sur le Compte que M. Le M<sup>is</sup>. de Beauharnois m'a rendu des deux Tournées que le Sr. de Lery fils a faites au fort S<sup>t</sup>. frederic, je lui ay procuré une gratiff<sup>on</sup>. Extr<sup>o</sup>. de 200. l. dont l'employ Sera fait dans l'Etat du Roy.

Je ferai employer aussy dans l'Etat des charges du Domaine le fond de 1000. l. pour le troisieme et d<sup>er</sup>. Payement du nouveau secours accordé a l'hospital de Montreal pour le retablissem<sup>t</sup>. des Batiments dependans de cet hospital que de ceux appartenans aux Religieuses L'Intention du Roy est toujours que vous teniez la main a ce que ce fond n'ayt pas d'autre destination Je vous previens d'ailleurs qu'il seroit jnutile qu'on en demandat d'autres pour cet objet.

La foumiture des farines du Sr. Du Gard a esté réglée a 2000. l. Et comme le payement va lui en estre fait Sur ce pié la, vous aurez soin de m'jnformer si cette quantité se sera trouvée complete lors de la livraison a Quebec.

Quoyque je ne doute pas que M. Bigot de Lamothe ne vous ayt fait passer une facture des vivres embarquez a Brest Sur le navire Le Phelipeaux de St. Malo pour la sub<sup>ce</sup>. de l'Equipage du Vaisseau du Roy Le Caribou, je prend cepend. le party de vous envoyer celle que cet Jntendant m'en a remise. Je compte au Surplus sur toute la diligence qui pourra estre praticable pour l'expedition de ce v<sup>an</sup>. Vous pourrez y faire embarquer un aumônier; Et je joins au surplus jey un trip<sup>in</sup>. de la Lettre que je vous ay ecrite par le p<sup>eres</sup>. occasion au sujejt de l'armement de ce vaisseau.

Je suis, M. Ent'. a vous.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY

AU MINISTRE.

---

(20 octobre 1744.)

---

20 8<sup>bre</sup> 1744.

J'ay Remis a Monsieur le General et a Mons. l'Intendant l'État des journées que j'ay employé dans le voyage que j'ay fait de Quebec a Niagara qui a été de trois mois et demy ie vous supplie Monseigneur de me Continuer la gratification ordinaire ie puis dire que ce voyage etoit tres necessaire il est long et penible, il y a 500 lieues a aller et venir par les detours qu'il faut faire.

Mon fils a été absent depuis la fin de may il n'est pas encore de retour, il a tracé tous les forts que les habitants on fait le long des Cotes du Gouvernement de Montréal fait faire toute les plateformes de la ville les affust et placer Lartillerie ie vous suplie de luy faire payer son voyage, M. de la Morandiere etant avec moy a Niagara.

Je vous remercie tres humblement Monseigneur de L'Expectative que vous avés procuré a mon fils le Cadet C'est un effet de votre bonté que je n'oublierai jamais,

Je suis avec un profond respect Monseigneur

Vostres tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 20. Octobre 1744.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(26 octobrre 1744)

---

Monseigneur,

Monsieur le General ma demandé un Etat de Lartillerie qu'il Conviendroit pour armer la ville de Montreal le fort frontenac et Niagara je lui ay remis il n'est pas nécessaire denvoyer de boulets on en fait a la forge de St. Maurice.

Si vous aviés la bonté Monseigneur denvoyer le

printems prochain un maitre fondeur avec les ouvriers necessaires on fairoit a cette forge de Canons le fourneau produisant plus de fontes que les forges nen peuvent forger le fer est tres bon cette fonte ne pourra faire que de bons canons je suis seur de la bonté de la fonte ce seroit une bonne chose, si on pouvoit faire de canons qui ne fussent pas suiet a crever qu'and il en aura fait on en fera Lepreuve; pour vous en rendre compte.

J'ay dit icy l'année passée ce que ie pensois au sujet des quays et de la calle qu'on a faite devant le Chantier de Construction, pour y faire entrer un vaisseau et quelle pouroit nuire a Celuy qui étoit sur le Chantier quand on le Lanceroit a L'Eau, jay eu l'honneur Monseigneur de vous mender ce que ien pensois jay veu le risque qu'il a couru et le coup de talon quil a donné.

Ils ont pris la resolution de ne pas construire a l'avenir dans cet endroit sinon de petits batimens, pour la calle ils disent qu'un vaisseau dre 60 canons ne peut y entrer faute d'Eau et d'autres choses que je leurs ay predict qui sont arrivées vous verrés par la Monseigneur que iavois pensé juste je n'ay pas été ecouté.

Ils mont demandé un projet pour faire un nouveau chantier dans le Cul de sac de la basse ville ie lay fait Comme ils ont souhaité ie leur ay remis avec L'estimation de ce quil pourra couter, ils y ont adjouté l'achapt des Maisons et Emplacemens le tout yra a plus de Cent Milles Livres le Chantier en bois qui doit porter les deux vaisseaux ny est pas compris il pourra aller a huit ou dix Milles Livres.

La digue couvre du Nord Est le Chantier ou on Construit a present Celuy quon propose sera exposé a ce vent

et aux glaces. Jay eu l'honneur l'année passée Monseigneur de vous mender ce que j'avois veu a la pointe de L'Isle D'Orleans, environ a une Lieue et demy de Quebec le chantier est tout fait mais ils font Naitre plusieurs difficulté quon pouroit lever il y a Cinq belles Paroisses dans cette Isle on y trouveroit bien des habibtans et charois pour travailler, jay fait voir Monseigneur La Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escire a Mons<sup>r</sup>. le General quil dit.

Quant au projet dont vous me parlés pour faire un nouveau Chantier a L'Isle Dorleans qui est vis a vis Quebec il ne peut pas quant a present en etre question. Il sera bon cependant que vous le communiquiés a Messieurs de Beauharnois et hocquart afin quilz puissent Lexaminer et me faire part de leurs observations.

Mons<sup>r</sup>. le General qui me fait lhonneur de mecouter ma dit que je pensois jujste ie nay ozé en parler a Mr. L'Intendant ne mayant pas paru porté pour cet endroit.

J'ay eu plusieurs conversations avec Mons<sup>r</sup>. le General du suiet de la deffense du Pays et les dispositions qu'il Conviendroit de faire pour etre en Etat de pouvoir resister Contre les Attaques des ennemis.

La ville de Quebec n'étant pas fortifiée on ne scauroit la deffendre il y a dans le pays des forces suffisantes pour s'opposer a une descente ce doit être la seule Attention et pour Cela il faut avoir toute Les forces unies et se tenir sur le bord du fleuve, Jay proposé a Monsieur le General de fermer la ville dun Retranchement avec double fraize et palisades pour pouvoir la défendre dun coup de main on ne peut commancer cet ouvrage qu'au commencement du Mois de Juin prochain et comme le bruit court

que la paix pourroit etre faite dans ce tems jay dit a Mons<sup>r</sup>. le General et a Mons<sup>r</sup>. L'Intendant qu'il ne convient de Commencer l'année prochaine que lors qu'on aura la nouvelle de la continuation de la Guerre pour ne pas faire une depense Inutile.

Sy les ennemis viennent dans ce pays ils doivent faire leurs descentes a beauport et y etablir un Entrepos ensuite gagner les hauteurs de Charlesbourg et venir passer la Riviere St. Charles a trois quarts de Lieue de Son Entrée ou la marée ne monte point pour netre point exposé au canon de la place, et a la sortie de la garnison.

La flotte des ennemis qui viendroit mouiller a la rade de Quebec ou le long de L'Isle Dorleans jay proposé a Mons<sup>r</sup>. le General de faire plusieurs trains de bois les attacher ensemble avec des chaisnes les mouiller de front en travers du fleuve mettre desus plusieurs pieces de bois Goldronées, bombes chargées barils de Godron et autres matieres combustibles et les lacher en feu Contre cet Escadre qui seroit mouillés a la place de Brulots quand la marée decendra comme le fleuve n'a qu'un quart de Lieue de Large ou ils puissent mouiller je suis persuadé Monseigneur que voyant venir tous ses feux a eux ils seront obligées de couper et si le vent leur etoit contraire de chouer a terre pour netre pas brulé on pourra employer de barques qui feront le meme effet elles ne pourront etre incomodées du canon de Lennemy les vaisseaux presentant le devant aux Courant.

Jay fait un voyage au fort frontenac et a Niagara il etoit necessaire de visiter ces deux Postes et tacher de les mettre en defense et de voir si je pourois empecher le Lac de degrader la cote ou est Scituée la maison de Niagara,

Mons<sup>r</sup>. le General et Mons. L'Intendant mayant dit dy remédier. J'ay visité le fort frontenac la fortification est en bon Etat jay seulement fait ouvrir quelques creneaux ou il en manquoit, et une palisade Claire en dehors de Lanceinte pour empêcher qu'on ne vienne tout a coup escalader ce fort.

Du fort frontenac jay suivy la cote du Nord du Lac Ontario jusques a Niagara ou jay relevé les cotes en 1726. alant faire construire la maison de Niagara, j'avois relevé les cotes du Sud jay joints ses dis cotes pour faire la carte de ce Lac il n'est pas si Large qu'on le fait mais il est plus long. J'ay remis la carte a Mons<sup>r</sup>. le General elle est parmi les paquets.

Jay trouvé la maison de Niagara en bon Etat le fort de pieux qui Lenferme la balle passoit entre deux je lay fait doubler en dehors de bordages de chesne blanc de 4. pouces depaisseur il y avoit 220 pieds en 1726 de la maison au bord de la cote depuis ce temps le Lac en a fait ebouler plus de la moitié sy ie ny avois pas aporté remede cette année dans moins de Cinq ou six ans, la maison et le fort auroit été emporté jay fait faire un quay au bas de la cote avec des grosses pieces de chesne liées ensemble ie repond de la solidité et de tous les ouvrages que je fairay faire mais ie ne puis repondre de Ceux a qui on me prescriera icy la forme scituation proportions et mesures.

Mons<sup>r</sup>. de la Morandiere Ingenieur qui etoit resté a ce poste pour faire finir les ouvrages ma escrit qu'on avoit eu un ouragan des plus furieux Cinq jours apres mon depart qu'une partie de la Couverture de la maison avoit été emportée et les fenetres des Apartemens enfoncées qu'il avoit cassées et deraciner les arbres fruitiers et de gros

chesnes il navoit duré qu'une Minute on croyoit le quay commancé bouleversé par les vagues mais il n'y a eu aucun mal il doit etre finy a present de meme que le doublage du fort.

Jay demandé a Mons<sup>r</sup>. le General Cinq pierriers et quatres pieces de Canon pour ce poste ils sont placés j'ay fait placer aussy quatre pierriers a la Barque en arrivant a Quebec jay trouvé qu'on avoit fait dans le mois de Juillet et Aoust le long de la Riviere St. Charles un Retranchement simple depuis L'Entrée de cette Riviere jusques au dela du Moulin de Jesuites sur une allarme qu'on avoit veu, une Escade angloise au bas de Quebec il est marqué en Rouge et escrit dans le plan ouvrage couteux & Inutile.

Jay remis a Mons<sup>r</sup>. le General et a Mons. L'Intendant une carte depuis la prairie de la Madeleine jusques a la Riviere de Chambly ou est marqué l'ancien Chemin et le nouveau proposé a faire depuis la Bataille jusques au desus du Rapide St. Jean ou mouille la Barque du Lac Champlain pour eviter le fret des Bateaux du Cent. il est expliqué les avantages qu'on tireroit si ce chemin etoit fait le devis et l'estimation y etant joints Mons<sup>r</sup>. de la Porte de Louvigny qui conoit ses endroits vous dira Monseigneur ce qui en pense ouvrage nécessaire.

Je suis avec un profond respects

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 26. octobre 1744.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(26 octobre 1744)

---

Monseigneur,

Messieurs les officiers de marine m'ont assuré qu'il se trouvoit nombre de canons de fer qui crevoient, ce qui mettoit les Equipages dans la crainte et nosoient se defendre.

Les forges de St. Maurice produisent un fer liant et tous les ouvriers conviennent qu'il est meilleur que Celuy d'Espagne on en a employé dans le port de Rochefort vous scavés Monseigneur ce qu'il en est.

Jay proposé a Monsieur le General de vous demander Monseigneur un maitre fondeur avec les ouvriers nécessaires pour faire l'année prochaine quelques Canons qu'on eprouvera ie suis persuadé que la fonte est bonne ce seroit une bonne chose si on pouvoit faire de canons qui ne crevassent point il ne seroit plus question d'en envoyer de france pour Armer les vaisseaux que le Roy fait construire dans ce pays ce seroit encore un Secours pour les marchands et pour achever d'armer la ville de Montreal et les deux forts du Lac Ontario.

Comme Sa Majesté a fait de grosses avances pour la construction de ses forges elle trouveroit des avantages en y faisant fondre de bonne artillerie.

J'ay remis a Monsieur Le general les plans profils

de la pointe de L'Isle D'orleans qui est vis a vis Quebec qu'il ma demandé vous verrés Monseigneur qu'il y a de L'Eau pour y construire de gros vaisseaux le chantier est tout fait.

Je suis avec un tres profond respects

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 26. octobre 1744.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY

AU MINISTRE

---

(7 novembre 1744)

---

Monseigneur,

J'avois remis a Monsieur le General et a Monsieur L'Intendant la Carte du terrain depuis la prairie de la magdelaine jusques a la Riviere de Chambly ou il est marqué en rouge. Le chemin fait de la prairie a la bataille et en jaune le chemin proposé a faire de la bataille audeus du Rapide St. Jean ou mouille la barque du Lac Champlain qui sera de trois Lieues et quelques arpents L'avantage seroit grand pour le transport des vivres et munitions, de Montreal a la barque les habitans de la prairie mon dit qu'ils fourniroient les vivres a la barque pour le

fort St. frederic au meme prix qu'a Montreal qui leur seroit indiferent de les transporter par ce nouveau chemin a la barque ou a Montreal, par ce moyen on épargneroit les transports des Canots du Cent de Montreal a la barque ou il faut passer pour Sorel et le fort de Chambly voycy la difference il en coutera de Montreal a la prairie pour un bateau qui portera 5000. l. pour une journée quil mettra a aller et venir dix Livres pour transporter les Cinq milliers en Charette de la prairie a la barque cinq voyages de Charette a quatre Livres Cest vingt Livres le tout fait 30. l. il en coute a present pour transporter 5000. l. de Montreal en bateau passant par Sorel fort de Chambly jusques a la barque 3. l. 10<sup>s</sup>. du cent ce qui fait pour les 5000. l. 175. l. la diferece est grande ce Chemin nouveau procurera encore d'autres avantages pour la communication aisée avec les habitans qui s'establissent dans le Lac Champlain et on sera en Etat de secourir dans peu de temps le fort S. frederic, Monsieur L'Intendant n'a pas jugé a propos qu'on vous envoya Monseigneur cette Carte cette année me disant qu'il avoit des observations a faire je vous supplie Monseigneur de la demander l'année prochaine vous verrés que L'Idée en est bonne Monsieur de la porte de la laune qui a été dans ses endroits vous dira ce qui en est.

Je suis avec un tres profond respects

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 7. Novembre 1744.

---

## LETTRE DE M. HOCQUART AU MINISTRE

---

(30 octobre 1744)

---

J'ay reçu la Lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'Ecrire le 17 avril dernier. M. De Lery le père a esté trois mois En voyage, Tant a Montreal qu'au fort frontenac et a Niagara, Cy joint l'Estat de ses journées pour lesquelles vous ordonnerez telle gratification que vous jugerez a propos.

Le Sr. de Lery le fils a esté Employé tres utilement Tout l'Esté dans le Gouvernement de Montreal a faire rétablir les forts dans les costes ainsy qu'a la ville pour y faire faire les Batteries et plattes formes qui y ont esté Etablies; Dans l'intervalle jl est descendu a Quebec pour y achever le Retranchement que j'avois fait commencer sous l'inspection des Srs. LeVasseur et Le Mercier et les autres Travaux des fortifications. Il Est remonté a Montreal ou jl est actuellement occupé a perfectionner les ouvrages; je ne peux Monseigneur que vous rendre de bons Temoignages de L'activité et de l'Application de ce jeune jngenieur qui est beaucoup formé, je luy feray payer a son retour la gratification de 200. l. que vous luy avez accordée, je vous prie de vouloir bien luy En procurer une autre et de la regler Telle qu'il l'amerite.

M. Bigot jntendant a Brest n'a pas manqué de m'Envoyer la facture des Vivres Embarquez sur le Phelypeaux pour la Subsistance de l'Equipage du Caribou, jls ont ser-

vi a leur destination; J'ay L'honneur de vous rendre compte par mes Lettres des 13. May 22. juin, 5. et 9. juillet derniers par la voye de L'Isle Royale de tout ce qui a Eu raport a L'Execution de vos ordres pour L'Expedition de ce vaisseau; Mr. Bigot ordonnateur a Louisbourg me marque le 25. Septembre qu'aucune de mes depeschés n'Estoit partie pour France faute de navires; Je vous avoueray, Monseigneur a cette occasion que j'ay esté un peu surpris d'apprendre que le Caribou put estre un aussi Excellent voilier qu'on L'assure attendu ses grands fonds car c'est un Navire de Port cela peut confirmer L'Opinion ou je crois devoir Estre que les bonnes Liaisons Employées dans la Construction des Vaisseaux contribuent plus a leur marche que le fin gabarit on scait d'ailleurs que les vaisseaux perdent beaucoup de leur vitesse a mesure qu'ils vieillissent.

Je suis avec un tres profond Respect Monseigneur  
Votre tres humble et tres obeissant serviteur

HOCQUART

A Quebec le 30. Octobre 1744.

---

DISPOSITIONS POUR LA DEFENCE DE QUEBEC  
ET DU PAYS REMISE A MONSIEUR LE MAR-  
QUIS DE BEAUHARNOIS, GOUVERNEUR GE-  
NERAL, AU COMMENCEMENT DE L'ANNEE  
1745, PAR MONSIEUR DE LERY, PRE-  
MIER INGENIEUR

---

En 1690. une Escadre angloise vint mouiller dans la rade de Quebec fit sa descente a Beauport, Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur général et Monsieur de Caliere se mirent a la teste des troupes avec quelques milices et les habitans de Beauport ils attaquèrent les ennemis; et la nuit suivante ils se rembarquerent et firent voile pour l'Europe dans ce tems le pays n'étoit pas peuplé comme il est a présent et la ville étoit dégarnie d'artillerie.

Il convient d'avoir une garnison convenable dans la ville composée des troupes milices et sauvages, un camp volant dehors composé de meme pour empêcher les descentes, le Gouvernement de Quebec fournira au moins 5000 hommes Celuy des trois Rivieres 2000. et celuy de Montreal 3000. de plus cinq a six cent sauvages domiciliés ce qui pourra composer pres de onze milles si les ennemis viennent dans les mois de Juillet, aoust, et Septembre on pourra avoir encore les équipages des navires marchands de France arrivés dans ce pays et peut être ceux du vaisseau du Roy on sera en état de se defendre, le Gouverne-

ment de Montreal pouroit fournir plus de 3000. hommes mais il convient de laisser une garnison dans la ville qui est fortifiée.

Deux choses essentielles a faire la premiere sera a empêcher la descente des ennemis, la seconde d'armer en brulots plusieurs battimens du pays les Cageux ou trains de bois de corde qu'on a fait pouroit servir mais la difficulté que j'y trouve est de les conduire le courant les mene au chenal du Nord j'en ay fait l'experience ce chenal n'est pas assés profond pour des vaisseaux ce n'est pas par cet endroit que lescadre angloise que lescadre des ennemis viendra a Quebec, mais par le chenal du Sud ou passent tous les batimens qui viennent mouiller a Quebec je donneray les dispositions pour la manoeuvre des brulots.

Il parait que l'endroit convenable aux ennemis pour mettre a terre est a Beauport ou au bas si l'escadre mouille dans la rade de Quebec elle ne peut y arriver que par un vent de Nord Est et a la fin de la marée montante, on tiendra les brulots mouillés en ligne sur la largeur du fleuve attachés ensemble a une distance pour qu'ils occupent toute cette largeur qui est de 600 toises si le vent tournoit au sud. ouest et meme si le Nord est étoit foible on lachera les brulots en les laissant derriver a la marée baissante au courant, ses battimens seront garnis de rames gouvernail et voiles pour pouvoir aller en ligne droite sur la largeur du fleuve.

Pour la descente en quelques endroits que les ennemis la fassent a la cote du nord on peut si transporter, il y a beaucoup de chevaux dans le pays on fera monter des habitans a cheval avec des hommes en croupe pour se rendre promptement aux endroits nécessaires et avoir plu-

sieurs Canots d'écorce ou de bois avec cinq ou six hommes dans chacun le long de la cote pour observer les manoeuvres des ennemis la nuit et le jour.

Jay sçeu par plusieurs personnes qui se sont trouvées a la descente de Camaret ou Monsieur de Vauban commandoit, ils mont dit que ce Général voyant venir les Chaloupes de débarquement fit mettre ses troupes sur le bord de la greve qu'ils firent feu sur les ennemis et quetant venus pour mettre a terre on les attaqua dans les chaloupes il convient de faire la meme chose si on les laissoit mettre a terre ils se formeroit en bataille et comme il y a un quart de lieue du bord de la Greve au bord de la cote a la basse mer. ils seroient a terrain egal et la marée montant les chaloupes vides des troupes les suivroit depuis la riviere St. Charles jusques vers le Sault de Montmorency le bord de la cote est garny d'un bois tailly fort épais si nos troupes estoient repoussées a la descente elles peuvent se rallier dans ses bois qui est un endroit convenable et surtout pour nos sauvages.

En 1741. une escadre angloises commandée par Lami-ral Vernon alla pour prendre Cartagene dans l'Amérique Les Espagnols et Indiens s'oposèrent aux descentes et les anglois apres plusieurs tentatives mirent a terre dans quelques endroits mais ayant voulu descendre aupres de la ville ils furent repoussés avec perte, et obligés ensuite a abandonner si les Espagnols n'avoit pas agy de meme Cartagene auroit été prise jay le Plan de la Ville et la carte avec les attaques gravés a Amsterdam chez Vandelf suivant l'original Anglois.

La ville est enfermée d'un mauvais retranchement n'ayant peu y faire un fossé a cause du roc qui est proche

on parle de la fortifier la situation est bien inégale Cependant en faisant les observations nécessaires, sans observer les règles d'une grande régularité et plaçant les parties de la fortifications aux endroits convenables eu égard au terrain et aux environs de la Place et que l'intérieur ne soit pas vu de la campagne on pourra la mettre en état de deffense. L'artillerie est bien placée pour tirer dans la rade on defendra les retranchements et le camp volant se tiendra a portée pour attaquer les ennemis sans en venir a une affaire décisive a moins que le désordre ou la peur ne les saisie pour lors on poussera sans crainte mais on doit les attaquer pour les empecher qui navancement dans les campagnes ce camp volant se transportera aux endroits avantageux pour y camper.

Les ennemis seront obligés de diviser leurs forces ils leur faudra un corps de troupes pour attaquer la ville et un camp retranché a l'endroit ou ils auront fait la descente qui sera leur depot de plus une communication avec le corps des troupes qui attaquera la ville pour lors le camp volant pourra attaquer un de leurs quartiers avec avantage et s'il attaque le corps des ennemis qui attaquera les retranchemens la garnison de la Place fera en meme tems une sortie.

Si les ennemis font leurs descentes a Saint Joachim au bas de Quebec a la cote du Nord ou plus haut et que leur escadre soit mouillée au pied de la traversée, on enverra les brulots a la marée baissante a la voile et a la rame suivis de plusieurs chaloupes armées on pourra les bruler dans cet endroit tout comme dans la rade de Quebec de meme que le long de l'Isle d'orleans il faudra observer ce quil est dit sur les dispositions pour les brulots.

Ce camp volant doit aller au devant des ennemis le long du chemin de Saint Joachim pour les obliger a sen retourner on mettra tout en usage pour fairè manquer leurs entreprises, on baricadera les rues de la basse ville qui vont sur la Greve.

On étably le long des cotes du fleuve St. Laurent sur la pointe des Caps des vigies ou gardes cotes pour avertir la nuit par des feux et le jour par des fumées de l'aproché des ennemis par ce moyen sera averty de bonne heure je croiz qu'il seroit nécessaire d'avoir des sauvages de ceux qui sont dans les terres le long des cotes pour empecher les chaloupes des ennemies de mettre a terre pour faire de leau et bruler les habitations.

Une Escadre des ennemis qui viendra dans ce pays doit avoir un bon corps de troupes de débarquement, et d'habiles pilotes qui connoissent bien le fleuve ils ont les risques de la mer la rencontre d'une escadre françoise et ce que je trouve encore sont les maladies la pluspart des batimens qui viennent dans ce pays avec des troupes il y a toujours bien des malades et ne peuvent se rétablir qu'a terre le trajet est long de la vieille Angleterre a Quebec et s'ils touchent a Boston dans la nouvelle la route sera encore allongées il faut qu'ils se munissent des vivres pour venir et pour s'en retourner s'ils manquoit leurs entreprises et comme on parle de fortifier Quebec, cette place létant une fois les ennemis seront obligés de faire un siege dans les formes et d'aporter tout ce qui est nécessaire pour une pareille entreprise, ce camp volant et les sauvages pourront les empecher d'aller dans les bois faire des gabions et facines.

Pour la ville de Montreal si les ennemis se rendent

maitre de Quebec elle sera obligée de se rendre de meme que celle des trois rivieres et toutes les Paroisses qui n'auront pour lors aucun secours de France par mer que ceux que les ennemis voudront leurs accorder, Cest pourquoy on doit defendre la ville de Quebec jusques a la derriere extremité étant lendroit ou tous les batimens de France et des Isles arrivent.

Il ni a pas daparence que lescadre des ennemis passe devant Quebec pour aller mouiller au desus, elle essuyeroit le feu des batteries de la Place et de plus elle seroit obligée de couper la chaisne des brulots, mouillés en ligne sur la largeur du fleuve qui seront attachés ensemble a distance égale.

Si les ennemis bombardent la ville avec des galiotes et que ce soit la nuit on pourra les enlever ou les bruler et s'ils placent leurs batteries a mortier audesus de la cote du Sud devant la ville la distance est grande y ayant sept cent toises, de la basse ville a cette cote on fera traverser la nuit le fleuve a un gros detachment audesus de ses batteries qui les attaqueront du coté des bois, et encloueront les mortiers et détruiront les batteries pour défendre un pays, il faut s'opposer a toutes les entreprises que l'ennemy pourroit faire et ne pas l'attaquer par petites troupes le camp volant doit agir en corps et comme ils seront obligés de diviser leurs forces on les attaquera l'une apres l'autre et si on a le bonheur de réussir dans quelques unes de nos attaques le peu de monde qui pourra leurs rester seront obligés de s'embarquer comme ils leur est arrivé en 1690.

On sapercevra de leurs départ les habitans des Paroisses au desous de Quebec qui seront venus pour la defence de la Place suivront avec leurs Canot le long des co-

tes l'escadre des ennemis; pour empêcher les chaloupes de mettre a terre, et brûler les habitations. Si les ennemis avoient mis a terre a l'Isle d'Orleans on pourra les aller attaquer mais on doit commencer par ceux qui auront débarqué a la cote du Nord.

Les habitans des Paroisses au bas de Quebec qui sont en état de porter les armes tant de la cote du Nord, Isle d'Orleans, et autres Isles et ceux de la cote du Sud auront attention d'envoyer leurs bestiaux vivres et effets dans la profondeur des bois avec les vieillards femmes et enfants et ceux qui sont en état de combattre, se rendront a Quebec au premier commandement; par ce moyen les ennemis ne trouveront point de vivres dans les cotes et les sauvages pourront les empêcher d'entrer dans les bois.

S'il est arrivé a Quebec des navires marchands de France, ils mouilleront audevant de la ville et seront couvert par la chaîne des brûlots ils laisseront une partie des équipages a bord le reste se rendra dans la ville et seront distribués aux batteries avec leurs officiers et ses navires etant trop foible pour attaquer ceux des ennemis l'artillerie sera débarquée et placée aux endroits convenables avec les munitions de guerre si le vaisseau du Roy est arrivé il pourra faire la meme chose. on doit avoir grande attention de sçavoir les mouvemens des ennemis pour pouvoir agir et faire manquer leurs opérations.

Les dispositions ou dispositif que je viens de faire pourront etre suivies si les ennemis font en partie ce qui est marqué, mais si quelques unes de leurs attaques sont différantes on agira différemment et tousjours en les attaquant.

Je viens d'apprendre que la garnison de Louisbourg

sétoit révoltée le mois de décembre passé les Anglois les savent a Boston ils pourront en profiter dailleurs cette garnison est trop foible netant composée que de huit compagnies françoises et cent suisses et peu d'habitans canonniers et bombardiers; il y a dans la place et dans les deux batteries detachées une nombreuse artillerie de grosses pieces sa fortification consiste a plusieurs bastions et chemins couverts pour défendre une pareille place, il conviendrait en tems de guere d'y avoir trois et meme quatre mille hommes pour estre en état d'empêcher les descentes et pouvoir faire des sorties et servir l'artillerie.

Je suis en état de monter a cheval si Monsieur le Général le souhaite je commanderay le camp volant j'ay le rang de capitaine et le plus ancien et premier Ingenieur du Pays j'ay été ayde de camp en Italie et me suis trouvé a des batailles et a plusieurs sieges servant ingénieur et blessé

Fait a Quebec le 15. Mars 1745

CHAUSSEGROS DE LERY

---

DISPOSITIONS DE LA MANOEUVRE QUE FERONT  
LES BRULOTS REMISES A MONSIEUR LE MAR-  
QUIS DE BEAUHARNOIS, GOUVERNEUR GE-  
NERAL, AU COMMENCEMENT DE L'ANNEE  
1745. PAR MONSIEUR DE LERY, PRE-  
MIER INGENIEUR

---

Les ennemis s'ils viennent pour prendre la colonie ce sera avec une escadre et des troupes de débarquement, deux dispositions militaires que je croy tres convenables la premiere est de tâcher de bruler leurs vaisseaux en arrivant, la seconde de s'opposer a leurs descentes, on doit travailler a tenir ce qui sera nécessaire tout prest les brulots seront d'une grande ressource et ce doit etre par ou il faut commencer a leurs arrivée avoir en meme tems un corps de troupes ou camp volant aux endroits ou ils pourront faire leurs descentes a la cote du Nord.

Si on a le bonheur de reussir et qu'on brule une partie de leurs vaisseaux leurs forces seront diminuées, et les descentes qu'ils pourront faire ne seront pas si considerables et ce qu'ils leurs resteroit de vaisseaux pourroit prendre le party de sen retourner.

Mouiller en ligne droite devant Quebec sur la largeur du fleuve, plusieurs batimens attachés ensemble a une distance qui formeront une chaisne qui aura 600 toises sur la largeur du fleuve.

Si les ennemis mouillent dans le bassin en rade ou le

long de la cote de l'isle dorleans ou au pied de la traverse, on fera partir les batimens armés en brulots a la marée baissante, observant que cette chaisne fasse une ligne droite on ne peut le faire quallant a la rame et a la voile a cause du courant qui est plus fort dans le milieu du fleuve que vers les bords, ceux qui les conduiront se regleront avec les rames de maniere a former une ligne droite sans cela il arriveroit que les brulots du centre yroient plus viste ayant plus de dérive ce qui formeroit une chaisne en pointe et les deux aisles viendroient se joindre dans le derriere pour lors ce seroit une double ligne droite sur la longueur du fleuve qui passeroit dans le milieu ou est le grand courant, les vaisseaux la voyant venir ils naueroient qu'a filer les cables donner un coup de gouvernail les uns a babord les autres a tribord laisseront le milieu du fleuve ouvert pour lors cette chaisne de brulots passeroit au milieu du grand courant et deviendroit inutile, mais si la ligne ou chaisne ocupe la largeur du fleuve quelque manœuvre que fassent les ennemis ils ne pourront se garentir des brulots si les vaisseaux ennemis coupent les cables et apareillent les brulots allant a la voile et a la rame les joindront et les enveloperont s'ils restent mouillés il sera encore plus aisés aux brulots de les enveloper et s'il faisoit calme, les ennemis ayant coupé les cables ne peuvent que se laisser dériver au courant pour lors les brulots ayant la meme dérive et les rames joindront les vaisseaux.

Je ne crois pas que les ennemis voyant cette chaisne de brulots devant Quebec se risquent de les forcer pour passer au desus et sous le feu des batteries de la ville.

L'escadre des ennemis ne peut arriver dans ce port que par un vent de Nord est et a la marée montante elle

ne pourra comancer a faire la traversé que quand elle aura monté quelque tems et quand elle arrivera devant Quebec la marée se trouvera presque haute et descendra dans peu de tems quand elle commencera a perdre on fera partir les brulots qui descendront a la dérive et a la rame on pouroit les faire escorter par plusieurs de nos bateaux qui contiennent quinze ou vingt hommes pour les vaisseaux des ennemis ils ne pourront que se laisser dériver en louvoyant et tirer du canon sur les brulots, la chaisne pourra joindre les vaisseaux ennemis.

Si le vent tournoit au sud ouest les brulots yroient a la voile et a la rame et auroient encore la dérive, les ennemis pour sen garentir ce seroit de couper apareiller pour s'en retourner a la faveur du vent et de la marée perdante ainsi les brulots yroient de meme et encore a la rame ils pouroit les joindre les chaloupes des ennemis ne pouvant a la rame forcer le vent et le courant pour venir aux brulots.

Les expériences que j'ay fait dans plusieurs voyages j'ay laissé dériver mon bateau au grand courant par tems calme il descendoit une lieue par heure a la voile par un vent de sud ouest deux lieues et demy et a la rame sans voile deux lieues et a la rame et a la voile contre le courant je n'ay jamais peu faire une demy lieue et a la rame on navance pas surtout dans le milieu du fleuve il faut aller le long des cotes a la perche.

Fait a Quebec le 30. Mars 1745.

CHAUSSEGROS DE LERY.

---

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

—————  
(5 mai 1745)  
—————

A Versailles le 5. May 1745.

J'ai receu, Monsieur, vos lettres des 20. 26. Octobre et 7. Novembre de l'année dernière.

Le Roy s'est déterminé à préférer le Cul de sac de la Basse ville de Quebec pour l'établissement du nouveau chantier de construction. J'explique à M<sup>rs</sup>. de Beauharnois et Hocquart les raisons qui ont porté Sa Majesté à cette préférence. Mais vous devez d'autant plus veiller à ce que les ouvrages à faire à cette occasion soient exécutés avec solidité et oeconomie, que l'objet en est également considerable par raport à la depense et par son importance pour la Colonie. Je ne doute pas que M. Hocquart ne charge le S. Levasseur Constructeur de concourir avec vous à bien des parties dans cet établissement, telles que la position et la distribution des calles ou doivent être placés les Vaisseaux pour être construits; Et je compte qu'il n'est pas necessaire de vous prescrire de vous entendre avec lui sur tout ce qui pourra contribuer a bien et à l'avantage du service.

M. Le Marquis de Beauharnois m'a informé des différentes opérations qui ont été faites pour mettre la Colonie en sûreté; Et Sa Majesté s'en raporte à lui sur tout ce qu'il peut y avoir encore à faire pour cet objet, suivant les ordres que je lui en ai donnés de sa part. Je vous sçais gré cependant du détail que vous m'avez fait de la situa-

tion ou l'on se trouve, et de ce que vous jugez qu'il peut encore être nécessaire de faire à cet égard.

Il est toujours bon que les forts Frontenac et Niagara aient été mis l'année dernière en état de deffense; Et c'est en considération du voyage que vous avez fait dans ces forts que je vous ai procuré une nouvelle gratiffication extraordinaire de 300. l. dont M. Hocquart vous fera payer. J'en ai aussi fait avoir une de 200. l. a votre fils aîné sur le compte que cet Intendant m'a rendu de l'aplication avec laquelle il a suivi l'année dernière les différentes opérations dont il a été chargé; Et Sa Majesté a pareillement accordé à votre fils cadet une place d'enseigne en second. Ces graces doivent être pour vous et pour eux un nouveau motif de redoubler de zele pour le service.

Je ne puis rien déterminer sur la proposition que vous faites d'établir un chemin depuis l'endroit appelé la Bataille jusqu'au dessus du rapide Saint-Jean ou moille la taille jusqu'au dessus du rapide Saint-Jean ou mouille la barque et abrie sur le Lac Champlain, afin d'éviter par ce moyen la dépense qu'occasionne les transports par eau des effets destinés pour le port S<sup>t</sup>. Frederic, qu'après que M<sup>rs</sup>. de Beauharnois et Hocquart l'auront examinée. Ainsy vous n'avez qu'a leur remettre un Memoire qui en expliquant la différence qu'on doit, selon ce que vous en dites, trouver sur cete dépense, fasse en même temps connoître less autres avantages que vous prétendez devoir resulter de l'établissement de ce chemin; Et suivant ce qu'ils en penseront, je pourrai proposer à Sa Majesté de pourvoir à cet établissement.

MAUREPAS

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. DE BEAUHARNOIS

---

(12 mai 1745)

---

A Versailles le 12. May 1745.

M.

Par une despesche commune a vous et a M. Hocquart vous verrés qu'au moyen de l'arrangement qui a esté fait p'. le Service de l'art<sup>rie</sup>., Le Roy a jugé a propos de disposer de la Comp<sup>e</sup>. que commandoit le Ch<sup>er</sup>. de Beauharnois. Voicy les remplacemens que S. M. a réglés tant par raport a cette comp<sup>e</sup>. que p' les autres employs qu'jl y a eu a remplir dans les Troupes de la Colonie.

La Comp<sup>e</sup>. a esté donnée au Sr. de La Verandye. Mais les mesmes raisons qui avoient empesché S. M. de lui en accorder une de celles qui vaquerent l'année d<sup>re</sup>. l'ont encore déterminée a ne point lui rendre le rang Sur ceux qui lui furent preferés. C'est que depuis plusieurs années uniquement occupé de ses affaires jl n'a rien fait p'. le service; car tous Ses voyages n'ont rellement abouti qu'a la traite avec les Nations Sauvages qu'il a frequentées.

S. M. a approuvé la proposition que vous avés faite d'établir une ayde majorité a Quebec et une autre a Montreal; Et la p<sup>re</sup>. a esté donnée au Sr. Pean et la 2<sup>de</sup>. au Sr. Sabrevois de Sermonville.

S. M. apareillem'. approuvé vostre propo'on. pour la reforme des Srs. de Beaulac et Niverville; mais elle a jugé

ne devoir donner au p<sup>er</sup>. co<sup>e</sup>. au 2<sup>d</sup>. que le Grade de Lieutenant.

Par l'avancement des Srs. de La Veranderye, Sermonville, et Pean et par la reforme des Srs. Beaulac et niverville jl y a eu deux L<sup>ces</sup>. 5 Ens<sup>es</sup>, en pie et 5 Ens<sup>es</sup>. en 2<sup>d</sup> à remplacer. Les lieutenances ont esté données aux Srs. De Rouville et Robert de La Morandiere. &

Les Ens<sup>es</sup>. en pié aus Srs. Gaspé, Dubuisson, Ch<sup>er</sup>. Benoist de Gannes et Maiziere de Maisoncelle.

Et les Ens<sup>es</sup>. en 2<sup>d</sup>. aux Srs. Villiers de Jumonville, Rigauville l'ainé, Thibaudiere de la Ronde, De Lery le Cadet, lesquels avoient des exp<sup>ves</sup>. et Langy l'ainé pour lequel vous en avez demandé une. Mais sa M. n'a pas voulu accorder les d'ens<sup>es</sup>. en 2<sup>d</sup>. que vous avés demandées, Elle a jugé que dans les cir<sup>ces</sup>. p<sup>ntes</sup> jl ne convient pas de disposer ainsi des emplois par avance et qu'jl est plus a propos de les reserver p'. les Sujets qui pourront Se distiguer dans les occasions de guerre. Son jntention est en effet et vous devés l'expliquer a tous les off<sup>ers</sup>. de preferer dans les remplacemens qu'jl pourra y avoir a f<sup>e</sup> ceux qui auront cherché et Sçeu profiter de ces sortes d'occa'ons Elle vous ord<sup>ne</sup>. de vous regler vous mesme la dessus p'. les propo'ons que vous aurés a faire, et de ne lui demander des exp<sup>ves</sup>. de quelques places que ce soit que p'. des Sujets qui auront merité par ce moyen la d'estre avancés, et qui ne pourront pas l'estre tout de suite faute d'employs vacans.

Au surplus Le Ch<sup>er</sup>. de Beauharnois doit sentir le prix de la grace que je lui ai procurée, Et je ne doute pas qu'jl n'y reponde avec le zele et l'applica'on que je doit attendre de lui. Il faut surtout qu'jl aporte un soin part<sup>er</sup> a evi-

ter toute discussion dans l'ex<sup>ce</sup>. de ses fonctions. Et si vous jugés qu'il soit nec<sup>re</sup>. de les fixer par un reglement vous pourrés en concerter le projet avec M. Hocquart et m'en rendre compte conjointement avec Luy. Je vous prie cependant<sup>t</sup>. d'observer que le Ch<sup>re</sup>. de Beauharnois doit estre quoique command<sup>t</sup>. de l'art<sup>ie</sup>. sous les ordres des off<sup>ers</sup>. majors. des places.

Je joins ici la com<sup>on</sup>. du Sr. De La Varandrye avec les exped<sup>ons</sup>. des deux aide majors et des au'. off<sup>ers</sup>. qui ont eu part au remplacement.

Je suis pf'.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(9 novembre 1745)

---

9. 9<sup>bre</sup>. 1745.

Monseigneur,

La prise de Louisbourg et les menaces des Anglois de venir attaquer cette colonie ont déterminé Monsieur le Général et Mons<sup>r</sup>. L'Intendant a faire achever les fortifications commancées a Quebec et tout le Pays la demandé j'ay dressé le Plan avec le projet on a commancé la maçonnerie a la fin du mois d'aoust il y en a le quart de fait j'espere que le tout sera en Etat lannée prochaine,

je leurs ay remis le Plan avec le devis, L'Etat Estimatif et un memoire sur les observations que jay fait sur le terrain pour que cette fortification ne soit point veue ni enfilée en dedans des environs de la Place.

Vous verrés Monseigneur dans le memoire que la face droite du Bastion St. Louis est mal tournée je propose de la placer autrement pour que la fortification nait aucun deffaut je ni feray travailler que vous ne doniés vos ordres, je vous supplie Monseigneur de les envoyer lannée prochaine par les premiers Vaisseaux.

Monsieur Le Général m'a fait monter a Montreal au Commencement du mois de May pour quelques petits ouvrages, il m'a ordonné de decendre a Quebec vers la fin de Juin pour faire promptement un retranchement pour fermer la ville de Quebec, il est marqué dans le plan de meme que nouvelle Batterie dans la basse ville de Quebec. Les Milices des trois Gouvernemens particuliers et les sauvages qui sont venus Lété passé a Quebec mont paru de bonne volonté.

Lartillerie est en bon Etat les trains de bois ou Brulots ont été faits de bonne heure nous avons encore bien des Barques pour le meme ouvrage, on a fait aussi des Brulots a L'Isle au Coudres.

L'intention de Monsieur le Général est de s'opposer a la descente c'est le meilleur party a prendre et aussi de bruler les vaisseaux Anglois.

Je suis avec un tres profond respects Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 9. Novembre 1745.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(9 novembre 1745)

---

Québec, le 9 novembre 1745.

Monseigneur,

La prise de Louisbourg intéresse toute la marine et met cette colonie en danger de tomber entre les mains des Anglois. Vous en connaissez, Monseigneur, les conséquences mieux que moi. Nous espérons qu'elle ne sera pas longtemps entre les mains des ennemis et que l'été prochain elle sera à son premier maître. Si la Nouvelle-Angleterre y entretient une garnison, elle sera petite et composée d'habitants mal aguerris.

Si l'année prochaine nous avons des nouvelles qu'une escadre françoise ait bloqué cette ville on pourra envoyer de ce pays un renfort d'hommes et de vivres.

Tout le pays espere que le Roy ne laissera pas cette place aux Anglois. Les habitans de Baston sont fâchés. Ils ont fait de grandes dépenses, perdu du monde, et l'amiral anglois s'est emparé de la place. Ils disent qu'ils sont ruinés. Nous avons appris par eux que le Roy avoit fait passer une armée en Angleterre, qu'elle s'étoit emparée de quelques places, et un bâtiment venu de la Martinique. Le capitaine a dit que les troupes de Sa Majesté avoient gagné une bataille ou il y avoit eu 2700 Anglois tués ou faits prisonniers, mais il ne savoit pas ou elle s'étoit donnée.

Voilà toutes les nouvelles que nous avons eues, n'étant pas encore arrivé de bâtimens de France.

J'ai examiné la carte du port de Louisbourg. Je crois qu'il auroit convenu de faire une bonne batterie à la gauche de l'entrée du port au bas du fanal, et au-dessus du fanal un donjon fortifié, escarper le rocher de 25 ou 30 pieds de haut sur la côte qui regarde le dedans du port, et aussi à la droite, ne faire au-dessus qu'un parapet et une communication double de ce donjon à la batterie d'en bas, pour lors toute fortification ne pourroit être battue que par des vaisseaux à la voile en dehors du port.

La batterie Royale est mal située.

J'ay remis à Monsieur le général et à Monsieur l'Intendant l'Etat des journées que j'ai employées cette année au voyage que j'ai fait à Montréal. L'année passée je leur avois remis celui que j'avois fait à Niagara, qui étoit long et pénible.

Je vous supplie, Monseigneur, de m'en accorder les gratifications, comme vous avez eu la bonté de faire cu-devant. Mon fils aîné est party avec le détachement qui va faire irruption dans la Nouvelle-Angleterre. Je vous supplie, Monseigneur, de vous souvenir de lui.

J'ay l'honneur d'être avec un tres profond respects Monseigneur.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(9 novembre 1745)

---

L'eglise paroissiale de Quebec qui sert de Catedralle est a present trop petite, et la charpente étant pourrie Monsieur L'Eveque a pris la resolution suivant Lavis de Mons<sup>r</sup>. le General et de Mons<sup>r</sup>. L'Intendant et Mess<sup>rs</sup>. les Marguilliers d'en faire une autre plus grande avec de bas cotés sur le meme terrain de la fabrique, le peuple de cette ville augmente tous les ans, il a demandé un plan et de vouloir conduire l'Ouvrage. ce que jay fait avec grand plaisir, on a fait cette année les bas cotés, la Sacristie et le Choeur est eslevé environ a la moitié de sa hauteur.

Je luy ay remis les plans, Elevations et Profils, et aussi le Plan de Lancienne Eglise il ma dit quil vous les enverroit.

Mons<sup>r</sup>. Jacreau Curé vient de me faire voir dans les registres des Baptemes enteremens et mariages que le peuple de la ville augmentoit tous les ans de Cent trente personnes jay interogé plusieurs Curés des paroisses de la campagne ils mont tous dit que dans leurs paroisses les haitans a proportion augmentoient davantage.

Je suis avec un tres profond respects Monseigneur  
Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 9. Novembre 1745.

---

LETTRE DU PRINCE D'ORLEANS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(21 Janvier 1746)

---

A Paris, ce 21. Jan<sup>er</sup>. 1746.

Monsieur j'ay reçu vôtre lettre du 9. novembre dernier, dans laquelle vous m'informés de quelques détails interessants pour le bien de l'Etat et de la Colonie a laquelle les ordres du Roy vous ont attaché: je vous remercie de vôtre attention, et ne doutant que Sa Majesté et ses ministres ne fassent un usage convenable de vos observations, je me bornerai a louer vôtre affection au bien de l'Etat, et à vous assurer que je suis bien sincerement

Monsieur

Votre affectionné a vous servir

LOUIS DORLEANS

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(13 novembre 1746)

---

13. 9<sup>bre</sup>. 1746.

Monseigneur,

Monsieur le General et Monsieur L'Intendant ont fait assembler au Chateau tous les officiers des navires marchands pour voir de quelle maniere on feroit pour bruler les vaisseaux anglois sils venoient dans ce pays je leurs remis les dispositions cy jointe que Mons. l'Intendant lut tout haut, toute Lassemblée est convenue qu'on ne pouvoit rien faire de mieux M. de pont Alineau Gentilhomme des environs de St. Malo officier dans un navire a dit a ses Messieurs, qu'il avoit navigué dans un brulot dans la mer mediterrannée et qu'il seavoit la maniere de faire les compositions et artifices et les arranger dans les brulots en meme tems Monsieur L'Intendant luy fit distribuer tout ce qui estoit necessaire et on choisit douze barques pour servir de brulots on pourra encore en mettre autant, Messieurs les officiers des navires se sont offert de la meilleure grace du monde pour conduire avec leurs Equipage tous ses brulots et les cajeux et je dois aller avec eux, jay dans la teste de les bruler ou jy periray.

Il y avoit icy au mois de Juillet pres de trois cent matelots Européens venus de France sans compter ceux du pays il y en a assés pour conduire tous ses brulots.

Je viens dinteroger des prisoniers Anglois que nos sauvages ont amené icy ils mon dit que les ennemis craignoient les Cageux et qu'on avoit sceu a Baston qu'on travailloit icy a preparer des batimens en brulots ce qui les faisoit craindre et pouvoit leurs oter lenvie de venir.

Jay envoyé a la Nouvelle Orleans a Monsieur de Vaudreuil copie des dispositions militaires on pourroit dans ce pays la bruler les vaisseaux anglois sil vouloient monter le fleuve St. Louis.

Je suis avec respect Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 13. Novembre 1746.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY.

---

(20 mars 1747)

---

A V<sup>lles</sup>. le 20 Mars 1747.

J'ecrirai volontiers, M. aux G<sup>eur</sup>. et Jntendant de St. Domingue d'accorder au porteur de la procuracy de vos enfans la protection dont il pourra avon besoin pour faire le recouvrement de ce qui peut estre deu dans la Colonie a la Succession du Sr. de Beauvais dont ils sont heritiers.

Je vous ai procuré encore cette année une gratiff<sup>on</sup>. est<sup>re</sup>. de 200. l. en consideration des voyages que vous avés faits l'année d<sup>re</sup>. pour le service et jl en a aussi esté accordé une de 150. l. a vostre fils.

Le Sr. Boucher cy devant sous jngenieur a l'Isle Royale a esté destiné a aller Servir en qualité d'jngenieur en Canada et le Sr. de Couagne y passe en qualité de Sous jngenieur. Je compte qu'il n'est pas necessaire de vous rien recommander Sur l'union qui doit regner entre vous et ces jngenieurs

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MIMISTRE

---

(10 octobre 1747)

---

10. 8<sup>bre</sup>. 1747.

Monseigneur,

Les ordres de la Cour arrivés au commencement de Juillet pour continuer les fortifications commancées a Quebec qu'on avoit arreté l'année passée contre le sentiment des personnes bien intentionées du Pays et qui veulent les payer et se défendre ses personnes sont en grand nombre ils attendoient les ordres de Sa Majesté avec impatience, ils ont été bien content de meme que tous les habitans des cotes qui sont venus avec des Banneaux pour les transports de terres des Ramparts on les a ren-

voyé chez eux pour les récoltes, ils sont revenus apres.

L'année passée quand Monsieur L'Intendant fit cesser les travaux Monsieur le Général estoit a Montreal il restoit sur les Lieux pour 21815 l. 2<sup>s</sup>. 2. de materiaux, il y en avoit presque assés pour finir la maçonnerie du Corps de la Place on en a employé une partie a retablir la potasse qui avoit brulé, le reste du mortier s'est trouvé si dur Cette année qu'on n'a peu lemployer il estoit resté quelques moelons que L'Entrepreneur a pris pour son Compte la pierre de taille des portes et Guerittes estoit bien avancé.

Jay proposé de faire une adjudication au Rabais en Public ce qui a eu lieu j'étois present les ouvrages sont a vu prix plus bas que le marché qu'on fait avec le Sr. deshauniers en 1745.

Javois proposé a Monsieur Le General et a Monsieur L'Intendant que pour avancer les fortifications il convenoit de faire cesser les travaux public, il ne l'ont pas jugé a propos.

Le nouveau chantier de construction au cul de sac de la basse ville on y a travaillé sans discontinuer on n'a peu le perfectioner cette année ce qui reste a faire est peu de chose ce qui n'enpeschera pas la construction.

Le nombre des ouvriers n'a pas été suffisant pour les travaux qu'il y avoit a faire cette année.

ie ne m'étoit pas trompé quand javois dit quil ni auroit que dix sept peid d'Eau au quay aux grandes marées, ie l'avois mesuré ie scay qu'a Toulon il y en a vingt trois.

j'avois proposé de faire le revetement du quay en Maçonnerit, ils ont voulu le faire en bois dans quinze ou seize ans il sera pourry le bois qui mouille tous les jours et qui

seiche au soleil est bien toct gatté. j'aurois employé a ce revêtement les materiaux des fortifications dont une grande partie a été perdu, il en auroit moins couté qu'en bois et auroit duré plusieurs siècle, la Batterie Royale que ie fis retablir il y a pres de vingt quatres ans en maçonnerie exposées aux glaces du fleuve comme ce quay a resisté et il ni a pas eu de reparations a y faire quand le quay sera pourry on pourra y faire au devant un revêtement en Maçonnerie a l'Isle dorleans le quay etoit tout fait et le chatier jay trouvé vingt un et vingt deux pied d'Eau on y auroit construit plusieurs vaisseaux.

Les Cazernes Royales ou on avoit mis les prisoniers Anglois ont brulé on les avoit logé sous des baraques et renvoyé dans le commencem<sup>t</sup>. du mois d'aoust a la Nouvelle Angleterre. Monsieur le General et Monsieur L'Intendant m'ont demandé si on pouvait vouter les appartemens- ie leur ai dit que cela se pouvoit faire que par ce moyen ce battiment ne bruleroit plus et ce sera une dépence faite pour toujours, cet ouvrage est finie.

les Cazernes Dauphine qui sont dans l'anceinte de la ville vers le palais ils m'ont proposé de les faire achever et de vouter les appartemens, ce batiment n'a peu être fini cette année on a commencé trop tard a y travailler.

Je vous remercie tres humblement Monseigneur de la grace que vous avés accordée a mes enfants decrire a St. Dominigue a Messieurs les Gouverneurs, et Intendant pour accorder leurs protection au procureur chargé du recouvrement de ce qui peut etre du dans la colonie a la succession du Sr. de Beauvais dont ils sont héritiers et de la gratificat<sup>n</sup>. extraordinaire de deux Cent Livres que vous m'avés accordée pour le voyage que j'ay fait L'année pas-

sée et celle de cent Cinquante Livres a mon fils ainé, il a été dans les trois partis qui ont fait irruption dans le Gouvernement d'orange, son Cadet étoit a L'acadie à L'affaire des mines avec Mons<sup>r</sup>. Coulon ie vous supplie Monseigneur de leurs être favorable.

Je suis charmé que Mons<sup>r</sup>. Boucher vienne servir dans ce pays, C'est un de mes amis il y a vingt neuf ans que je fis a Paris le Plan en Relief de Louisbourg, il m'aida a le faire, le pere de Monsieur de Couagne étoit aussi de mes amis et parent.

En 1745 Monsieur le General me fit faire un voyage a Montreal de quelques mois, il ma donné un Certificat j'ay eu l'honneur Monseigneur de vous l'envoyer l'année passée comme ie n'ay pas reçu de Lettres la dite année ie vous supplie Monseigneur de me le faire payer depuis que la guerre est déclarée les denrées et Marchandises se vendent au double.

Mon fils aisné a fait Cette année deuz voyages au fort St. frederic pour les Réparations et L'artillerie il n'est pas encore de retour.

Monsieur le Marquis de la Galissonniere est de mon sentiment au sujet de la defense du Pays qui est d'avoir une bonne Garnison dans la ville, un camp volant composé des Troupes milices et sauvages pour empêcher les Brulots pour bruler L'Escadre angloise.

Je suis avec un profond Respect,

Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 10. Octobre 1747.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE.

---

(30 octobre 1747)

---

30. 8<sup>bre</sup>. 1747

Monseigneur,

Monsieur L'Intendant voiant que ietois tout seul cette année a Quebec, et que ie ne pouvois pas etre par tout nomma quates Inspecteurs deux pour le nouveau chantier de Construction et les deux autres pour les fortifications ils ont été payés chacun sur le pied le 50. l. par mois ce qui fait une somme de 1200. l. jay proposé a Monsieur le Marquis de la galissonniere d'avoir a la place de ses Inspecteurs deux sous Ingenieurs de plus et quils fussent officiers dans les Troupes a Cause des soldats et habitans qui travaillent et pour pouvoir etre detachés pendant la guerre pour attaquer quelques forts anglois comme mon fils aîné la été ie luy ay proposé M. de Lotbiniere et mon fils le Cadet. officiers dans les Troupes qui sont instruit aux Mathematiques, ce seroit une epargne de 800 l. tous les ans il ni a dans ce Pays que ces deux officiers qui soient instruit ce qui ne les empechera pas de faire leurs service dans L'Infanterie comme font les deux autres sous Ingenieurs ces deux officiers que je propose se sont trouvés a L'affaire des mines a Lacadie.

Si mons. Boucher vient dans ce Pays il convient qu'il

demeure a Montreal avec Messieurs de Couagne et la Morandiere etant necessaire pour le service d'envoyer tous les ans des sous Ingenieurs dans les forts pour les reparations et autres ouvrages.

Je suis avec Respect Monseigneur Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 30. Octobre 1747.

---

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. CHAUSSE-  
GROS DE LERY.

---

(23 février 1748)

---

A Versailles le 23. f<sup>er</sup>. 1748.

J'ay receu, Monsieur, vos lettres des 10. et 30. Octobre dernier.

Il ne doit plus etre question de ce qui s'est passé par rapport a l'entreprise des fortification de Quebec, Le Roy ayant approuvé qu'elles ayent esté continüées; et il ne reste qu'a desirer qu'elles puissent produire les avantages qu'on y a fait envisager et que les travaux ayent esté faits avec la solidité et l'oeconomie convenables. M<sup>rs</sup>. De la Galissonniere et Hocquart m'ont informé du party qui a

esté pris de faire vouter les deux corps de Cazernes qui se trouvent a Quebec, et il a esté approuvé.

Le S. Boucher ne suivra point la destination qui lui avoit été donnée l'année derniere pour le Canada; mais il sera remplacé l'année prochaine par un autre ingenieur. En attendant le S. De Couagne sous-ingenieur se rendra dans la Colonie.

MAUREPAS.

---

LETTRE DE M. BIGOT AU MINISTRE

---

(3 novembre 1748)

---

3. 9<sup>bre</sup> 1748.

Monseigneur,

Je ne peux avoir l'honneur de vous rendre compte des depenses que l'on fait au fort St. Jean n'en ayant reçu aucun. on dit seulement dans le public qu'il montera a plus de 40 ou 50 m. l. c'est bien de l'argent pour un fort de piquet.

M. de Leri pere qui reçoit souvent des nouvelles de M. son fils qui le fait batir ne m'en dit mot il instruit cependant M. de la Galissoniere du progrès de ces ouvrages qui m'a dit que les cheminées avoient affaissées et qu'elles étoient hors d'état de servir cet ingenieur n'avoit point cherché le terrain solide avant de les elever et par cet accident ce fort ne peut etre habité cette année on y établi-

ra neansmoins un officier avec 10. soldats dans une maison voisine.

M. de la Galissoniere a doné ses ordres pour que l'on ne refit pas pour le present ces cheminées parce que cela seroit de mauvaise maçonnerie, j'ignore si M. hocquart avoit mis M. de leri sur le pié de ne luy point rendre compte. il agit en consequence mais je le prierai de le faire a savoir quand je le verai et sil me repondra, car il ne parle point.

l'ingenieur en Chef n'agissoit pas de meme a Louisbourg il ne commencoit aucun ouvrage ny reparations sans m'en informer et du progrès.

on auroit cependant besoin ici de veiller de prés sur ce qui est ouvrage de fortifications et j'ai prevenu M. de leri qu'il faloit l'année prochaine payer les terres a la toise.

elles se payent par voyage de petits demi tombereaux attelé d'un cheval ou il n'y a qu'une poignée de terre. on done par voyage un maron qui vaut deux sols ou plusieurs suivant l'éloignement et lapréciation de l'ingenieur. s'ils étoient donés par gens fidels il n'y auroit que demi mal, mais ils en donent quatre pour un, ou ils les gardent pour eux, et ils les distribuent dans la public et cela fait une augmentation de dépense considerable.

il faudroit pour tolerer cette façon de payer etre sur des distributeurs ou que les ingenieurs ne sortissent pas de dessus les terres. mais ils n'y vont qu'en passant et rarement au surplus les tombereaux sont en partie aux officiers et aux ingenieurs meme et vous pensés bien qu'on n'examine pas severement si on done deux marons pour un. on paye dans le meme gout au fort St. Jean les trans-

ports et l'ingenieur a grand soin de fournir les chevaux, on m'en a instruit et on demandera une gratification pour luy. j'ai l'honneur de vous envoyer cy joint l'extrait des payements des déblays de terre au detail que l'on a fait pendant l'été.

Vous verrés Monseigneur que ceux du mois de juin auquel tous les tombereaux de la campagnes avoient été commandés et servoient avec ceux de la ville montoient a 25106 l. 13<sup>s</sup>. ces premiers furent renvoyés le 1<sup>er</sup>. juillet ce qui devoit faire une diminution de prés de moitié sur cette depense cependant elle a été plus forte dans ce mois puis qu'elle monte a 29924. l. 15<sup>s</sup>. cela vient de ce qu'il s'y est passé plus de friponerie. Tout le monde connoit que le roy est extremement volé dans ces deblays il n'y a que les parties interessées qui ne disent mot. M. de Leri repete ma proposition de toiser les terres parce que l'on en prends dans des terrains inegaux et pierreux. je luy ai dit qu'il en étoit de meme a Louisbourg et que pour lors M. Verrier estimoit le toisé. je luy en ai vu faire prendre en effet dans des terrains plus pierreux et plus raboteux mais cela done de l'ouvrage a l'ingenieur au lieu que payant par maron il n'y en a nul.

On ne travaille pas ici avec le meme ordre qu'a l'isle royale et les interets du Roy n'y sont pas a beaucoup prés si menagés.

le toisé des terres de cette année monte a 125229 l. 7.6 il y a plus de 50. m. l. volé dessus. j'ai vu ce qu'il y a eu de terres transportées il n'y en auroit pas eu a Louisbourg pour 50. m. l. Les reparations du fort Frontenac sont finies, elles ont monté à 6725 l. 12. 6. on assure qu'il y en a de bien considérables a faire a Niagara J'ai l'honneur

d'être avec un profond respect Monseigneur Votre très humble et très obeissant serviteur

BIGOT.

a Quebec le 3. 9<sup>bre</sup>. 1748.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NÉ A MM. DE LA JONQUIERE ET BIGOT

---

(11 avril 1749)

---

A V<sup>ies</sup>. le 11. Avril 1749.

Mrs.

Je reponds a la Lettre commune que Mrs. De la Gallissonniere et Bigot m'ont ecrite le 26. 7<sup>bre</sup>. de l'année d<sup>re</sup>.

Jl n'est pas douteux que la cherté generale que la guerre a occasionnée Sur les prix des denrées de toute es- pece n'ait beaucoup contribué a celle qui est Survenue Sur celui des Bestiaux, et quoiqu'il y ait lieu de presumer que la cause principale de cette augmentation ne Subsistant plus, les prix des ventes et des achapts Se reduiront par eux memes, jl n'est pas moins jnteressant de travailler efficacement a multiplier les Bestiaux dans la Colonie D'un costé rien n'est plus propre a en faire tomber les prix que l'abondance Si on parvient a l'establir; Et de l'autre on pourroit par là remplir l'objet qu'on se propose depuis longtems de fabriquer des Salaisons dans la Colonie.

Il convient donc a tous egards que vous concouriez a porter cet objet le plus loin qu'il Sera possible; Et si malgré les avantages que les habitans doivent y envisager jls ne s'apliquent pas d'eux memes a contribuer au Succes des vues qu'on a sur cela, jl faut establir des disposition pour les y obliger.

La fabrication du Sel dans la Colonie Seroit fort propre a y faciliter celle des Salaisons de toute espece; et jl faut constater Si dans le bas du fleuve on ne pourroit pas parvenir a establir des Salaisons des que par l'Evaporation on ne doit pas esperer d'en avoir une quantité bien considerable.

C'est Sans avoir demandé les ordres du Roy que Mrs. de la Galissoniere et Hocquart ont pris le party d'abandonner le fort du Rapide Ste. Thereze; et d'en f<sup>e</sup>. construire un autre au Rapide St. Jean ayant jugé sans doute que les cir<sup>ces</sup>. de la guerre exigeoient ce changement et ne permettoient pas de le differer.

Mrs. De La Galissoniere et Bigot en me rendant compte de la construction du nouveau fort ne m'ont pas informé de la dépense qu'elle a occasionné mais je dois presumer qu'elle est d'autant plus considerable qu'jl m'est revenu qu'elle a esté accompagnée de beaucoup d'abus. Je Sais en effet que le terrain ayant d'abord esté mal choisi, les cheminées Se sont affaissées aussitost qu'elles ont esté faites; et qu'il est a craindre que les batimens n'ayent le mesme Sort. J'ai encore appris que le Sr. de Leri fils Sous jn-génieur qui a esté chargé de la direction de l'ouvrage l'est également de la depense dont il ne rend compte qu'a son pere, et que c'est lui qui fournit les chevaux nec<sup>res</sup>. pour les transports qu'il y a a faire. Vous devez vous mesme

juger de l'idée que presentent de pareilles cir<sup>ces</sup>. Et co<sup>e</sup>. jl m'est egalement revenu des avis jnteressans Sur la conduite du Sr. de Lery pere dans les operations dont jl est chargé je suis bien aize de vous les communiquer et de vous expliquer en mesme tems les Intentions de S. M. Sur ce qu'il y a a faire pour y remedier.

Depuis que la fortiff<sup>on</sup>. de Quebec a esté entreprise le Sr. de Lery S'est mis sur le pié d'en diriger les ouvrages Sans en rendre compte ni a M. Hocquart ni a M. Bigot; Et l'on pretend d'ailleurs qu'il est un des principaux jnteressés aux transports qu'il y a a faire. Jl s'est egalement mis dans l'Usage de ne tenir aucun compte de ces transports; en sorte que les voitures ne sont compliés que par des marrons qu'on distribue aux voituriers; et jl est arrivé de la que les transports qui pendant le mois de juin de l'année d<sup>re</sup>. que toutes les voitures de la ville et celles de la campagne y estoient employées, n'ont monté qu'a 25106 l. 13<sup>s</sup>. ont formé un objet de 29924 l. 15<sup>s</sup>. pend'. le mois suivant quoique dez le p<sup>er</sup>. de ce mois toutes les voitures de la campagne eussent esté renvoyées; d'ou l'ont doit conclure necessairement que dans ce d<sup>er</sup>. mois il a esté commis plus d'abus qu'il n'y en avoit eu le mois precedent. M. Bigot sans me rendre compte de ces particularitez m'a Seulement informé qu'ayant demandé au Sr. de Lery de toiser tous les deblays au lieu de les compter avec les marrons jl a pretendu s'en dispenser sous pretexte que l'ouvrage se faisoit dans des terrains jnegaux. Les operations de cet jnge-nieur ainsi que celles de son fils paroissent trop Suspectes pour n'estre pas approfondies; Et S. M. veut que vous preniez de justes mesures pour les verifier et que vous rendiez compte de ce qui en est.

Mais quel que soit le resultat de ces verifications, les Jngenieurs dans la Colonie ne doivent faire aucun ouvrage Sans rendre compte des progres et de la depense a M. Bigot. C'est bien a M. Le M<sup>rs</sup>. de Lajonquiere a arrester les projets; mais vous avez deu voir par vostre instruction commune que l'Jntendant doit en partager l'ex<sup>on</sup>. et c'est particulierement par raport aux depenses que cette attribution lui a esté donnée ainsi les Jngenieurs lui doivent non seulement compte de celles qu'ils ont occasion de faire, mais jl doit encore avoir la liberté de faire tels arrangemens qu'il juge convenable four prevenir les abus dans la distribution, et les Jngenieurs sont tenus d'executer Ses ordres a cet egard. Telle est la regle establee Sur cette partie du Service, et a l'ex<sup>on</sup>. de laquelle les jngenieurs de la Colonie doivent Se conformer Sans aucune difficulté. M. de Lajonquiere y tiendra la main.

Je suis pf'.

Mrs. Ob'.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(8 octobre 1749)

---

8. 8<sup>bre</sup>. 1749.

Monseigneur,

Les fortifications de Quebec sont bien avancées, il en rend compte en detail.

Il y a plus de 30 ans qu'il fait les fonctions de Directeur des fortifications sans en avoir les appointements, il n'a que 2000. l. M. Verrier qui a fait fortifier Louisbourg avoit 6000. l.

Les Voyages a Quebec luy étoient payés ordinairement 300. l. le der<sup>er</sup>. ne l'a pas été.

On luy avoit fait esperer une compagnie il ne l'a pas encore.

Il demande une augmentation pour son fils ainé enseigne en pié et ingenieur qui n'a que 200. l. d'appointements par an tandis que le moindre ingenieur en france a 600. l.

Il marque que son fils cadet pourroit estre employé aux travaux a Louisbourg; il dessine bien. (voir une lettre du 17. 8<sup>bre</sup>.)

En 1745 quand on aprit la prise de Louisbourg la plus grande partie des principaux du pays suplierent Monsieur le General de faire fortifier la ville de Quebec, ce qu'il fit en meme tems je fus examiner le terrain pour placer la fortification le plus avantageusement, la scituation etant difficile l'automne j'envoyé a Mons. le Comte de Maurepas le plan de la place avec le projet marqué dsus, Mons. l'Intendant avoit fait le marché avec Mr. Deshauniers scavoir 67 l. 10<sup>s</sup>. pour la maçonnerie et 5. l. 10<sup>s</sup>. pour les terres le tout a la toise cube et pour les portes avec le Sr. Dominique Lapalme la maçonnerie a 67. l. 10<sup>s</sup>. et le pied quarré de pierre de taille a 45 sols la toise quarrée des voutes a 20. l. En 1746 on fit cesser les travaux et on paya aux entrepreneurs ce qu'ils avoient faits et les materiaux qui restoient sur les lieues. En 1747. on receu un ordre de la Cour de continuer les travaux et de forcer et on imposa la taxe

pour payer. Mons<sup>r</sup>. l'Intendant fit une nouvelle adjudication pour la Maçonnerie qui fut adjudgée au Sr. Pierre Bélanger a 62. l. celle qui étoit au desus de la porte St. Louis et a 57. l. celle qui étoit au desous personne n'ayant parlé pour les terres le Sr. La palme a continué son marché les portes etant commancées.

Mons<sup>r</sup>. l'Intendant a nommé les piqueurs pour distribuer les marons aux charretiers et l'année ensuite de meme je n'ay pas peu scavoir s'ils en ont mal usé, ce que je scay est qu'on a contrefait de marons, que j'ay conu sur le champ, ceux qui les avoient les ont perdu, cetoit de soldats et de suisses qui les avoit contrefaits on les a tenu quelque tems en prison.

L'hiver passé jay proposé a Mons<sup>r</sup>. Bigot de chasser tous ses piqueurs et de faire tous les transports de terres a la toise cube, comme on fait en france, ce qu'il a gouté et en meme tems il fit une adjudication au rabais, la toise cube pour les ramparts a été adjudgée a 6. l. et celles des dehors a 4. l. 10<sup>s</sup>. et on a travaillé sur ce pied en meme tems ont fait faire dautres a l'occasion de la Guerre qui ne sont

Le Conseil de Marine et Mons. le Comte de Maurepas, mecrivoit tous les ans et je luy rendoit compte de l'avancement des travaux je vous supplie Monseigneur d'etre persuadé que je vous rendray un fidel compte comme jay fait cy devant et comme il se pratique en france.

Je vous supplie Monseigneur d'intterroger Mons<sup>r</sup>. le Marquis de Beauharnois et Mons<sup>r</sup>. de la Gallissoniere, vous verrés ce qu'ils vous diront de moy.

Tous les ouvrages qui ont été faits de mon tems dans le pays les principaux ont été ordonnés par la Cour, et Messieurs les Gouverneurs Generaux et Intendants en

ont fait faire d'autres a l'occasion de la Guerre qui ne soit pas si considerable ils les ont ordonné et veu faire et Messieurs les Intendants ont fait payer les ouvriers sur mes certificats sans aucune difficulté je va presque tous les jours au chateau et au Palais quand ses Messieurs mont demandé comme les travaux alloient je leurs ay dit et ils lont veu eux meme.

La depence de la construction du fort St. Jean que Mons<sup>r</sup>. le Marquis de la Galissoniere a jugé a propos de faire construire pour les avantages que cet etablissement procure comme il pourra vous le dire, mon fils la fait faire l'année passée il y commandoit, il na été fini qu'en mars de cette année. Mons<sup>r</sup>. Bigot ma dit qu'il vous informera de ce qu'il coute.

Mon intention etoit d'armer quatorze batimens en Brulots pour tacher de bruler l'escade angloise et je devois les conduire, d'avoir un camp volant pour empecher les descentes, et une garnison dans la ville ce qui fut approuvé par Monsieur le Gouverneur General, et de tous les braves du Pays qui vouloient venir avec moy.

Mons<sup>r</sup>. le Comte de Maurepas mecrivit l'année passée ce qui suit.

Il ne doit plus etre question de ce qui s'est passé par raport a l'entreprise des fortifications de Quebec le Roy ayant approuvé quelles ayent été continuées, et il ne reste qu'a desirer quelles puissent produire les avantages qu'on y fait envisager et que les travaux ayent été faits, avec la solidité et l'économie convenable.

La levée des sieges de Cartagene, de Pondichery et du Port-Louis font voir clairement les avantages qu'il y a de fortifier les Places maritimes.

Au corps de la Place les revetemens sont faits excepté cinq poternes, dont l'ouverture sert pour le passage des terres aux ramparts qu'on prend dehors les murs intérieurs des parapets on ne pourra les faire que quand les terres des ramparts seront affermies, j'ay pourtant fait faire les merlons de deux flancs, et le mur interieur de deux faces ayant trouvé le terrain affermy.

Les contrescarpes sont faites et les deux profils des chemins ouverts et glacis, et aussi les deux grandes Portes aux Courtines au bout des deux grandes Rues l'année prochaine je feray travailler aux chemins ouverts et glacis.

Il y a plus de trente ans que je fais les fonctions de directeur des fortifications, sans en avoir les appointemens, Mr. Le Verrier qui a fait fortifier Louisbourg il avoit 6000. l. d'apointemens et outre cella il touchoit ceux de France et moy jay en tout 2000. l. 300. l. pour mon logement, trente cordes de bois et trente livres de chandelle. Voyés Monseigneur la difference il n'avoit qu'une place a fortifier et moy jay toutes celles de la Colonie.

Quand jay fait des voyages de Quebec a Montreal ou ailleurs de cinq ou six mois on m'accordoit une gratification de 300. l. et le dernier ne ma pas été payé je vous supplie Monseigneur d'y faire attention.

Mon fils aîné Enseigne en pied et Ingenieur a fait plusieurs campagnes de guerre et divers voyages jen ay remis l'état a Mons<sup>r</sup>. le Marquis de la Jonquiere il a 200. l. d'apointemens par an, vous scavés Monseigneur que les moindres Ingenieurs en France ont 600. l. je vous supplie de luy être favorable en voulant augmenter ses appointemens et luy donner son avancement dans les troupes vous

verrez Monseigneur qu'il ni a pas beaucoup d'Enseignes en pied devant luy, il a fait cette année un voyage au detroit par ordre de Monsieur le Marquis de la Galissoniere pour lever des plans et cartes qu'il a remis a Monsieur le General et a Mons<sup>r</sup>. l'Intendant.

En 1720. le Roy m'accorda le rang et l'ancieneté de Capitaine de Compagnie d'Infanterie ainsi qu'aux autres capitaines pourveu de Commissions, mende Sa Majesté au Gouverneur et Lieutenant general audit Pays de me faire recevoir, a la teste des Troupes ce qu'il fit, depuis ce temps on m'a fait esperer qu'on me donneroit une compagnie ce qui augmenteroit mes appointemens et par mon rang d'ancieneté je me trouverois a la teste des troupes et je me trouverés en scituation Monseigneur de vous rendre compte de ce que vous souhaiterés.

Mons<sup>r</sup>. le Marquis de la Jonquiere a trouvé les fortifications bien avancées il a eu de la peine a croire que ce qu'il a veu ait été fait en 327 jours de tems ou de travail, cette Ville est fortifiée a la moderne, la fortification est bien flanquée ce sera une belle place de Guerre.

Mons<sup>r</sup>. le Marquis de la Galissoniere voyant la grande etendue des travaux et que je ne pouvois pas etre par tout et Mr. de Couagne de meme nomma deux officiers des troupes pour veiller a la conduite des ouvriers et pour etre inspecteur sur les travaux, cetoit Mr. de Lotbiniere, et mon fils le cadet qui dessine assés bein il pourroit etre employé aux travaux a Louisbourg etant de la garnison Messieurs les Intendants les ont fait payer a 50. l. par mois tous les deux a l'affaire des mines a l'Acadie avec Mr. Coulon je vous supplie Monseigneur de faire scavoir vos

intentions a Mons<sup>r</sup>. le Gouverneur de Louisbourg et a Mons<sup>r</sup>. le Commissaire ordonnateur.

Comme l'année prochaine les travaux a Quebec ne seront pas si considerable un seul inspecteur sufira.

Il y a quelque tems qu'un officier de la Nouvelle qui etoit venu pour l'echange des prisoniers me dit qu'on avoit seau le Leopard, il en est arrivé d'autres qui m'ont dit pour bruler l'Escadre angloise et depuis le depart du vaisseau le Leopard, il en est arrivé d'autres qui m'ont dit que ses preparatis avoient empeché les Anglois de venir a Quebec.

Je suis avec respect, Monseigneur vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 8. Octobre 1749.

---

LETTRE DE M. BIGOT AU MINISTRE

---

(12 octobre 1749)

---

A Quebec le 12. Octobre 1749

Monseigneur, je répons a la lettre que M. le Comte de Maurepas m'avoit fait l'honneur de m'ecrire le 11. avril dernier concernant les ouvrages des fortifications.

Nous avons répondu en commun sur cette matiere M.

de la Jonquiere instruit M. Lery pere des intentions du Roy pour ce qui me regarde, M. son fils n'a pas trouvé bon qu'il dut rendre compte a l'intendant des ouvrages dont il seroit chargé, puisqu'il a demandé qu'on le démit de sa qualité de Sous Ingenieur et en conséquence il n'en fait plus les fonctions. La gratification qui lui étoit accordée de deux cents francs sur l'état du Roy ne doit plus y etre employée.

Au surplus on ne fait pas une grande perte il n'étoit pas propre pour ce métier et il l'avoue lui meme.

Les transports des terres ont été faits cette année des le printemps par entreprise a cinq francs cinq francs dix et 10. francs la toise.

Lorsque je fis cette adjudication j'envoyai en avertir M. de Lery pere et je le fis prier de s'y trouver il n'avoit point été de cet avis jusqu'a ce jour la, mais voyant que c'étoit tout de bon il l'approuva, Celui a qui cette entreprise fut adjugé dit tout haut devant lui qu'il faisoit gagner au Roy plus de 60. m. l.

Il nous faudroit Monseigneur un ingenieur actif et entendu celui dont je viens de vous parler n'est plus en état d'aller et de venir. Les ouvriers font ce qu'ils veulent. Ceux qui sont a la journée vont travailler une heure pour le Roy et finissent la journée chez le particulier en ville. J'ai beau m'en plaindre l'ingenieur ne répond rien. Ils le font sous mes yeux au palais je juge qu'ils en agissent de meme ailleurs.

M. de Couagne qui est ici sous ingenieur y serviroit utilement étant zélé, mais M. de Lery ne le charge de rien. Il est incroyable comme le Roy est volé dans tout ce qui n'est pas a l'entreprise et tout ce qui est réparation et en-

retien n'y est pas. Il en sont toujours de meme tant que le Chef ne sera pas actif. Quant a ce qui regarde le fort Saint Jean les cheminées ont été refaites et elles n'étoient tombées que parce qu'on avoit pas fait les fondement assez profonds.

Le terrain d'ailleurs est solide. Cette dépense monte de quarente a 50 m. l. y compris les vivres fournis. Les pieces sont sous le scelle chez feu Sr. Taschereau.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,  
Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

BIGOT.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY FILS  
AU MINISTRE

---

(20 octobre 1749)

---

A Quebec le 20. 8<sup>bre</sup>. 1749

Le peu de temps que J'ai resté a l'établissement de Mr. Picquet n'a pas été assez long pour que l'on puisse attendre que j'en donne un mémoire bien détaillé Je me contenterai donc de faire voir avec précision ce qui m'a paru le plus dans les avantages que lon peut tirer de cet etablissement L'on prend possession d'une riviere dont

l'entrée forme un bassin propre a contenir des barques et les y faire hiverner. Cette riviere que les sauvages appellent souegatsi que les françois de la Présentation prend sa source aux environs de Corlac, laquelle source a rapport aussi avec celle de Choueguen au rapport des sauvages.

Ce poste est situé de façon que ni françois anglois et sauvages ne peuvent eviter d'y passer en allant et en revenant de Montreal ni de nos postes des lacs, on peut y mettre des barques et bateaux en sureté et y en construire, les bois convenables étant sur les lieux.

Par la suite les habitants qui y seront pourront fournir des vivres au fort Frontenac et par ce moyen épargner au Roy les transports qui montent tous les ans a une somme considerable.

Je ne mets point ici que ce meme poste fourniroit le fort de Niagara parce que pour faire valoir les nouveaux établissemens du detroit il faut qu'ils fournissent le fort de Niagara de vivres au moyen d'une barque que l'on auroit dans le lac Erié.

Il pourra servir aussi pendant la guerre a donner des avis touchant les mouvemens que pourroient faire les anglois. Dailleurs c'est une prise de possession que nous prenons sur un terrain avantageux que les anglois prétendent leur appartenir et qui doubleroit encore davantage si l'on peut y avoir un certain nombre de familles des cinq nations sans cependant y en attirer Beaucoup Car il est nécessaire pour nous qu'il en reste sur leur ancien terrain pour etre une barriere contre les anglois qui borderoient bientot nos lacs de nouveaux établissemens.

LERY, FILS

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE.

---

(2 novembre 1749)

---

29<sup>bre</sup>. 1749

Monseigneur,

J'ay remis a Monsieur le Marquis Dela jonquaire, du produit de mon voyage du Détroit, de cette année un mémoire et la carte de la Rivierre Depuis le lac Errier jusqu'au lac Ste. Claire ou est marqué le fort francais les vilages sauvages et les anciennes et nouvelles habitations françaises.

Un mémoire sur le lac Ontario

Un memoire sur le fort de Choueguen et un plan du fort ou est marquée sa latitude, j'y ay séjournée deux jours pour en tirer le plus de connoissance qu'il ma estés possible.

Le plan de l'entrée de la Rivierre de Souegatsi et un mémoire sur les avantages que l'on pourra tirer de cet Etablissement.

J'ay remis a Mons<sup>r</sup>. Gautier medecin du Roy a Quebec les graines et plantes que j'ay eue occasion de ramasser dans mon voyage.

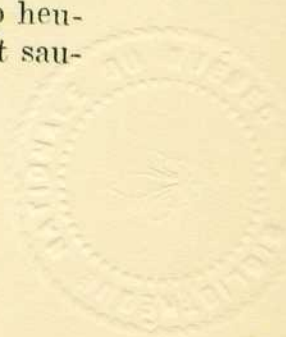
Il me reste encore Monseigneur a raporté les airs de vent de la route que j'ay tenue pour aller et venir au détroit et marquer sur la carte Général les Rivierres, endroits remarquables qui ny sont point,

Comme mon arrivée a Quebec a été tard et que cette ouvrage demande beaucoup de justece a raporter et que d'ailleurs les vaisseaux partent sous deux jours, je remet a vous rendre ce compte a l'année prochaine, Ny ayant d'ailleurs rien de tres interessant que dans la Rivierre de Cataracouy ou il y a quelques endroits que lon pourrois rendre moins risquable mais avec de la dépençe, Je ne crois pas que l'on puisse le faire autrement, s'y ce n'est doter quelques Roches perdues qui se trouvent dans l'eau. Il en couterois peut de choses pour ce dernier ouvrage. Mais il ne serois pour ainsy dire d'aucune utilitez, puisque les glaces en ramenerois d'autres. Il faudray pour remedier a cela commencer par le haut des rapides, ce qui seray couteux a faire pendant vingt lieues.

Pour les arbres qui sont dans les rapides c'est une depense a renouveler toutes les années que les costes en jettent toujours quelques uns, Les voyageurs ont des haches dans leur canot et l'homme de devant coupe un arbre quand il l'embarasse pour monter.

D'ailleurs la plus part des accidents qui arrivent sont causées par la maladresse ou la paresse des dits voyageurs, qui plus tot que de couper un arbre ayment mieux risquer de perdre leur canot en embardant dans un rapide.

Le fort frontenac sera toujours d'un grand secours pour vos barques. puis que c'est le seul havre ou nous puissions les mettre en sureté dans le lac Ontario, l'on peut avec avantage faire d'autres Etablissements mais il faut conserver le fort frontenac autrefois on l'avois abandonnée, Mais l'on a esté contraint dy revenir Trop heureux encore dy trouver une tour qui navois pas put sau-



ter par les mines avec les quels l'on avois détruit les autres Batiments.

Je suis avec un profond respect,  
Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

LERY FILS

A Quebec le 2. novembre 1749.

---

LETTRE DE M. DE LA JONQUIERE  
AU MINISTRE

---

(5 novembre 1749)

---

A Quebec, le 5 Novembre 1749.

Monseigneur J'ai l'honneur de vous envoyer ci joint les mémoires que le Sr. de Lery fils a faits au sujet de l'artillerie nécessaire pour les places et forts de cette colonie. Ils sont bien suivis et il seroit essentiel d'avoir tout ce qui est porté par les dits mémoires. Je vous supplie Monseigneur, de vouloir bien pourvoir au besoin que nous en avons pour le service du Roy.

Je suis avec un profond respect,  
Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

LA JONQUIERE

---



LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(29 novemre 1749)

---

A Versailles, le 29. 9<sup>bre</sup> 1749

J'ay receu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés ecrite du 10. 8.<sup>bre</sup>. d.<sup>sr</sup>. l'etat qui y étoit joint des services de M. votre fils ainé, et je viens de le recommander a M. Roüillé. Soyés persuadé je vous prie de l'envie que j'auray toûjours de rendre service a vous et a votre famille, et de vous donner, Monsieur, des temoignages de toute l'estime que j'ay pour vous.

L. T. M. DE BOURBON.

recevés mes remerciements du detail que contenoit cette lettre.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. LE DUC DE PENTHIEVRE

—————  
(18 décembre 1749)  
—————

A V<sup>lles</sup>. le 18. X<sup>bre</sup>. 1749.

Mgr.

Je me flate que V. A. S. me rend la justice d'être persuadée que la protection dont elle honore les Srs. De Lery pere et fils employés au service de Canada m'engagera a faire dans toutes les occasions ce qui pourra dependre de moy p'. l'un et l'autre. Mais je la supplie de vouloir bien se rappeler que je me suis fait une regle de ne proposer au Roy des graces pour les Off<sup>ers</sup>. des Colonies que sur les temoignages et les propo'ons des g<sup>eurs</sup>.

J'ai l'h<sup>r</sup>. d'estre avec un profond respect.

—————  
LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A MM. DE LA JONQUIERE ET BIGOT

—————  
(19 mai 1750)  
—————

A Versailles le 19. May 1750.

Mrs.

J'ay receu vos Lettres des 4. et 8 octobre de l'année derniere avec les pieces qui y etoient jointes.

Je n'ai pu qu'être surpris de la demande que vous avez faite d'augmenter la ration du soldat dans la Colonie. Vous donnez pour motif de cette augmentation l'établissement des Cazernes qui ont été construites; mais je ne vois pas que cela puisse en être un. Avant l'établissement des Cazernes les habitans chez qui les soldats logeoient n'étoient point tenus de rien fournir pour leur subsistance; et si le cazernement a changé quelque chose à cet égard, c'est de les mettre à portée de vivre avec plus de facilité parce que vivant en troupe et par chambrées, il doit leur en coûter moins que lorsqu'ils étoient distribués chez les habitans.

Vous vous estes trompés si vous avez regardé comme vacante la pension de 400 l. dont la D<sup>e</sup>. de Gannes jouissoit. Cette pension doit demeurer éteinte par sa mort et il en est de même de toutes celles que S. M. veut bien accorder sur le Trésor Royal. Il y a longtems que malgré les explications reiterées qui ont été données sur cela on voudroit regarder en Canada ces sortes de pensions comme fixes; Mais il n'y en a d'autres de cette espèce que celles qui sont employées dans l'État du Roy de la Colonie. Parmi ces pensions S'en trouve une de 150. l. qui vaque par la mort de la D<sup>e</sup>. Amariton. Vous avez proposé la D<sup>e</sup>. de Senneville pour cette pension; mais c<sup>o</sup> vous aviez d'un autre côté demandé celle de la D<sup>e</sup>. de Gannes pour la veuve de Meloize et qu'il ne peut pas être question de la lui procurer c'est à vous de voir laquelle de ces deux v<sup>es</sup>. peut mériter d'être préférée pour celle de 150. l. relativement à leur situation actuelle et aux services que leurs maris peuvent avoir rendus; et c'est sur quoy j'attendray votre avis.

Je vous écris une dépêche particulière sur ce qui regarde les chevaux et les bestiaux dans la Colonie, laquelle contient la réponse à ce que vous m'avez marqué à ce sujet par votre lettre du 8. octobre; et j'attendray le compte que vous devez me rendre des arrangemens que vous devez faire en conséquence de ce que je vous explique des intentions de S. M. sur cette matière.

La dépense qui a été faite pour la construction du fort St. Jean ne peut que paroître considérable; et il n'est que trop vraisemblable qu'il doit y avoir eu beaucoup d'abus dans la manière dont elle a été administrée. Le S. de Lery fils sous ingénieur qui avoit été chargé de ce travail ayant demandé à se démettre de sa place vous avez bien fait d'accepter sa proposition. Ce sera à M. le M<sup>is</sup>. de la Jonquière à veiller à ce qu'il se conduise avec plus d'exactitude dans le service de l'Infanterie de la Colonie.

Par rapport au S. de Lery père il ne peut pas être question de le remplacer cette année, n'ayant point de sujet qui soit propre pour cela. Mais S. M. ayant destiné M. Franquet ingénieur de terre pour aller arrêter à l'Isle Royale les fortifications qu'il y a à faire dans cette Colonie, je compte qu'il pourra aller aussi en Canada pour examiner ce qu'il peut encore y avoir à faire. En attendant le Sr. de Couagne qui servoit à Louisbourg en qualité de sous ingénieur a sur la proposition de M. Bigot été destiné à servir en la même qualité en Canada; et vous trouverez cy joint l'ordre qui a été expédié à cet effet pour luy remettre.

Je suis parft.

Mrs. Ob<sup>t</sup>.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(7 Juin 1750)

---

A V<sup>l<sup>es</sup></sup>. le 7. Juin 1750.

Le peu de regle qu'il y avoit, M. dans la maniere dont les travaux se faisoient en Canada, m'a obligé a vous faire donner l'année d<sup>re</sup>. des ordres et des explications que vous auriés pu prevenir. J'avois compté en meme temps que ces ordres et ces explications suffiroient pour vous determiner a donner a M. Bigot les connoissances qui luy sont nec<sup>res</sup>. et qu'il est en droit d'exiger sur vos operations. j'apprends cependant que ne lui ayant pas remis les toisés provisionnels des ouvrages qui ont été faits l'année d<sup>re</sup>. il n'a pas été en état de me rendre compte de la depense que ces ouvrages ont occasionnée. Je vous recommande expressement de vous mettre en regle sur cet article ainsi que sur les autres qui ont raport a vos fonctions; sans quoy je me trouverois dans la necessité d'en rendre compte au Roy pour y pourvoir efficacement.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

—  
(3 octobre 1750)  
—

3. 8<sup>bre</sup>. 1750.

Monseigneur,

Je viens de remettre a Mons. Bigot un Etat des depences des fortifications de Quebec depuis 1745 jusques en 1749. année par année qui est conforme a ce que Mrs<sup>rs</sup>. les tresoriers ont payé tant sur les toises de maconnerie et autres que differents Rolles et Etats et je vais luy remettre les depences de cette année 1750. qu'il envera par les derniers Vaisseaux.

en 1745 et 1746 les ouvrages ont couté	189257. l.	6. 1
en 1747	54064.	12.
en 1748	292592.	15.
en 1749	232900.	11. 5
	768815.	4. 7

Monsieur Bigot ma dit quil vous envera Cette année L'Etat des depences pour les reparations des batimens du Roy faits dans les villes et forts de la Colonie que ie ne puis pas Sçavoir au juste ne pouvant pas avoir été sur les lieux ils ont tiré Cet Etat sur les payemens que Mess<sup>rs</sup>. les tresoriers ont payé ce qui est le plus juste.

tous les ans les depences des fortifications vont diminué considerablement, l'ouvrage etant bien avancé.

Si j'avois Sçeu Monseigneur vos intentions lannée  
passée iaurois fait ce que jay fait cette année cy desus.  
Je suis avec un profond Respects  
Monseigneur  
Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 3. octobre 1750.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(15 octobre 1750)

---

Monseigneur,

Je viens de remettre a Monsieur Bigot L'Etat des  
depenes des fortifications de Quebec de cette année mon-  
tant a la Somme de 144726 l. 16<sup>s</sup>. 4. jay eu l'honneur de  
vous envoyer Celles de 1745. 1746. 1747. 1748. et 1749. il  
s'en faut de beaucoup que Celles de Cette année soient  
aussi fortes que Celles de Lannée passée et des autres  
l'année prochaine elles seront encore moindre et elles di-  
minueront tous les ans les ouvrages etant bien avancés.

Monsieur Bigot doit vous envoyer ce que ie luy ay re-  
mis depuis 1745. jusques et compris 1749. et cè que ie luy  
ay remis de cette année en toises et Etats.

Au commencement de lannée 1749. javois prié Mon-

sieur Bigot de faire une adjudication pour les Terres a la toise cube ce quil a fait ie puis dire que cest une epar-  
gne pour le Roy de Vingt a Vingt cinq Milles Livres par  
an, il en fait un autre Cette année pour la Maconnerie la  
toise cube audessus de la porte St. Louis etoit a 62 l. elle  
est venue a 58. l. 16<sup>s</sup>. 6. celle audessous de lad<sup>t</sup>. Porte etoit  
a 57. l. elle est venue a 53. l. 16.6.

Jay fait faire au chateau tout ce que Monsieur le Ge-  
neral a souhaité et au Palais ce que Monsieur L'Inten-  
dant a voulu.

Je suis avec un tres profond Respects

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec, le 15 Octobre 1750.

---

LETTRE DE MM. DE LA JONQUIERE ET BIGOT  
AU MINISTRE

---

(16 octobre 1750)

---

Monseigneur,

Nous répondons a la Lettre dont vous nous avés ho-  
noré le 19. May dernier.

Si nous n'avons pas jugé qu'il estoit Jmpossible aux  
soldats Cazernés de vivre avec un quarteron de Lard par

jour et une livre et demi de pain, nous n'aurions pas pris sur nous de leur faire donner 4 onces de poids a chacun. Ils ne peuvent, Monseigneur, avoir assés de viande pour diner et souper en supposant mesme qu'ils soient sept par plat. Il leur faut Jndispensablement quelques Légumes pour faire de la Soupe.

Lorsqu'ils Estoient Logés chez l'habitant ils mangeoient avec luy en luy donnant leur ration et ils profitoient de la Soupe. Il n'y a en effet que ceux qui sont Cazernés qui En ayent demandé; ceux qui ne le sont pas n'en Exigent point.

Nous Esperons, Monseigneur, que ces raisons vous Engageront d'aprouver cette augmentation de ration.

La Dame Amariton que vous nous marquez estre morte Laisse une pension de 150. l. vacante. Madame Rigauville qui en avoit une l'est aussi, de meme que Mad<sup>me</sup>. de Ramezay Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien les procurer a Mad<sup>e</sup>. de Croizille qui est dans une jndigence extreme et qui a avec Elle Sa fille qui n'a non plus aucun bien et a Mes dames Dameloise et de Boishebert. Ces 3. dames sont veuves de Capitaines et la derniere est soeur de feu Mad<sup>e</sup>. de Ramezay.

Vous nous faites l'honneur de nous marquer que vous nous écrivés une Lettre particuliere sur les chevaux et les Bestiaux dans la Colonie et que vous attendiez le compte des arrangemens que nous devons faire en consequence des Intentions de Sa Majesté sur cette Matière, nous ne l'avons point reçu Monseigneur et a sa reception nous suivrons ce que vous nous y prescrivez.

Si vous trouviez Monseigneur un sujet propre pour remplacer M. de Lery nous pensons qu'il conviendrait de

le faire passer Il seroit juste En meme tems d'accorder a cet Ingenieur une retraite gratuite. Il n'est pas en Etat de se donner les mouvements nécessaire au bien du Service.

En attendant nous rendrons le sejour de M. Franquet le plus utile qu'il nous sera possible.

Nous avons remis a M. de Couagne sous ingenieur l'ordre du Roy qui le destine a servir jey en cette qualité; c'est un bon sujet mais qui ni sufiroit pas au service s'il estoit seul.

Nous avons l'honneur d'estre avec un profond respect Monseigneur vos tres humbles et tres obeissans serviteurs.

LA JONQUIERE BIGOT.

A Quebec le 16. 8<sup>bre</sup> 1750.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE.

---

(20 octobre 1750)

---

20. 8<sup>bre</sup>. 1750.

Monseigneur,

Il n'i avoit dans Quebec que deux petits magasins a Poudre qui ne pouvoit en contenir qu'un petit nombre ie propose a Mons<sup>r</sup>. le Marquis de la Galisoniere den faire

un qui en peut contenir au moins deux cent cinquante milliers il est fait. Monsieur Bigot me dit de faire une petite maison dans la gorge d'un Bastion pour loger le boureau ie la fis vouter pour quelle peu servir de magasin a Poudre, on etoit embaracé pour mettre les quarante Milliers qui sont venus cette année on les a placé dans cet endroit il peut en contenir encore trente milliers.

Il ni avoit que deux Corps de Cazernes ie proposay a Mons<sup>r</sup>. le marquis de la Galissoniere den faire un troisieme ie n'ay peu le finir cette année a cause des mauvais tems et maladies il le sera lannée prochaine de bonne heure, en attendant on a mis quelques Compagnies en Cartier d'hiver dans les Paroisses voisines. C'est une epargne pour le bois a Cote de ses nouvelles Cazernes l'année prochaine ie tascheray de faire la salle darne ni en ayant point elles sont a present aux Jesuites. ou on paye le loger les affuts etoient la plupart a Lair et dans de mechans hangards, ils sont a present dans une bonne Cazematte partiquée au devant d'un flanc. lannée prochaine il y en aura encore une pareille au flanc oposé.

dans les corps de garde audessus des deux portes de la ville jay logé la compagnie des Canoniers.

Je suis avec Respects.

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 20. Octobre 1750.

---

## MEMOIRE SUR LE PORT DE COCAGNE.

---

(29 octobre 1750)

---

Cocagne est a trois Lieues d'ajetdaik en montant le fleuve St. Laurent.

Le Port de Cocagne est formé par une ile comme celui d'Ejetdaik

Il y a dans ce port 3 Brasse  $\frac{1}{2}$  d'eaux et il peut i contenir bien des vaisseaux.

Jl y a dans la passe Entre Ljsle et terre 3 Brasses d'Eaux et dans le fond du port deux Brasses.

Le fond de Cocagne et des environs a deux Lieues au large est de vases les bâtimens peuvent si echouer sans danger.

Dans L'Enfoncement du port jl se decharge une Rivière qui portent le nom du port elle est de la mesme largeur et cour le mesme rum devents que celle de Ejetdaik.

Jl se trouve des bois de chesne aux environs du port et de la Riviere de Cocagne propres a construire de petits batiments.

A trois lieues au large vis a vis le pont jl y a 5. 6. 7. et 8 Brasses d'eaux.

Les terres de Cocagne suivant le rapport de quelques habitans ne sont pas bien bonnes et jl ny a point de pré pour nourire les animaux.

Les observations cy dessus sont faitte sur le rapport des habitans du pays que ji ait envoyer expres Le voisi-

nage des Anglois du poste ou je suis ne me permettant point de le laisser pour aller les faire moy mesmes.

fait a La p<sup>et</sup>. Beausejour le 29. 8<sup>bre</sup>. 1750.

LERY.

---

MEMOIRE SUR LE PORT ET LA RIVIERE D'EJET-  
DAIK ET DU CHEMIN QUI PREND AU REFOUL-  
LE DE LAD<sup>t</sup>. RIVIERE ET VAS ABOUTIRE  
A CELLE DE PETKOUTIAK A SIX LIEUES  
DE SON EMBOUCHURE

---

Le port d'Ejetdaik ne peut servir qu'aux petit Batimens qui ne pourront allée plus avant que la petite Jsle qui est au milieu du port.

Le port n'est point avantageux le chenal est etroites entre L'Jsle et terre au sud de lad<sup>t</sup>. Jsle jl y a deux Brasses et deux brasses et demy d'Eaux fonds de Sable dur et a deux Lieues au Large jl ni a pas plus d'Eaux et mesmes fond

Au Nord de cette Jsle qui a 3-4 de Lieues de long il ni a point de chenal lad<sup>t</sup>. Jsle formes le port d'Ejetdaik.

La Riviere d'ejetdaik se decharge dans le port, de son embouchure au refoules elles portent Canost ji ait passé le 28 May et 20 juillet, j'étois en canost d'ecorses et javois de la paine a certaines pointes a passée sans touchée.

De l'Embouchure de lad<sup>t</sup>. Rivieres jl y a deux lieues

jusqu'au refouille elles est étroites et bordé de mauvais bois.

Le chemin que lon apelle d'Ejetdaik prend au refouille de la R. et vas rendre a celle de petkoutiak a sept Lieue de son embouchure jl a Cinq Lieues de long et est assé droit mais je n'ay jamais veu un si detestable payis dans le temp des plus grandes secheresses de l'Eté les chevaux ont de la paine a se tirer des boubier et nous navons pas put nous en servirent cette année et jl en couteroies des sommes considerables pour le rendre praticables aux charrois.

Les habitans qui ont Esté visités les terres aux environs du port et de la Riviere d'Ejetdaik mont assuré quils netois pas bonnes et que dailleurs jl ni avois pas de pré pour avoir de L'herbes a nourire les animuax.

Lon a fait en 1749 au port d'Ejetdaik un magasin de 20. pi sur 36 une maison de 20. sur 24. deux autres maisons de 20. pi sur 30. et un fourny de 10 pieu quarré le tout de pieux ronds. En 1750 on y a fait 2 magasins de 30 pie sur 20. de pieux couvert decorses.

Au refouille de la R. d'Ejetdaik jl y a une maison de neuf pieds en quarré un magasin de 30. pi. sur 24. de pieux ronds couvert d'ecorses.

A l'Embouchure de la R. dememeramkouk il y a une Boullangerie de 10 pi. en quarré une hopital de 18. et une maison de 12. le tous de pieux ronds et couvertes d'Ecor-ses.

Les rums divent que Cours la Riviere et le chemin d'Ejetdaik sont marqué sur la Carte que j'en ait faittes. fait a la P<sup>te</sup>. a Beausejour le 29. 8<sup>bre</sup>. 1750.

LERY

MEMOIRE POUR SERVIR A LA NAVIGATION  
DES RIVIERES CHIPONDY. PETCOUTIAK,  
MEMERAMKOUK, TINTAMARRE, CHECK-  
CHACADY, ET BEAUBASSIN

---

(30 octobre 1750)

---

A La Riviere de Chipondy les batimens de cent tonneaux peuvent aller jusqu'a une Lieue dans Lad<sup>t</sup>. Riviere de mer montantes et pour ne point eschouer redessendre de mer baissantes.

jl y a dans La Lieue ou les Batimens vont des Ruisseaux ou les D<sup>t</sup>. Batimens peuves sechouer Le fond est de vases jl pouroit y tenir trentes vaisseaux.

Dans le cas que lon ne voullue point les Eschouer on ne peut mouiller dans la Riviere mais venir chercher le mouillage au S. O. de L'Jsle aux meulles.

Le fond de lad<sup>t</sup> R. est mauvais fond de Sable.

Dans La R. petCoutiak y montant six Lieues et se mettant dans des Ruisseaux les batimens de cent tonneaux peuves y entrer mais ne pas se mouiller dans la Riviere jl y a cepend<sup>t</sup>. mouillages a deux Lieues de l'Embouchure chelarossette a une Lieue et a l'Embouchure de lad<sup>t</sup>. R. Sans Echouer a basse marrée.

Dans les diffenrens endroit jl peut mouiller trentes batimens et dans les Ruisseaux en echouer vingt.

Si un batimens Echouais dans les six lieues ou jl vont dans la R. jl y a des Exemples que la grandes force du

courant l'Ensablerois le courant montes avec tant de rapidité qu'au commencement de la marré jl se fait un volumes d'Eaux de deux a trois pieds depaisseur qun cheval au petit galop peut a paine suivre ce courant continue de mesmes au montant et Baissant de la marée.

Sans la Riviere de mémeramkouk les batimens de cent tonneaux peuves allés jusqu'au ruisseau du moulin a une demy Lieue de l'Embouchure de lad<sup>e</sup>. R. et sechouer dans le Ruisseaux.

Le courant nest pas si fort dans cette R. que dans les deux cy dessus.

Les Rivieres de Tintamarre et chekchacady ne portent des batimens de cent tonneaux qua dix arpans de Leurs Embouchures et jl pourois y entrer des batteaux de vingt a trentes tonneaux qui se metteroies dans des Ruisseaux n'ayant point de bon mouillages quaux Embouchures ou jl peut i tenir de gros batimens.

Dans la Riviere de mesagoueche ou Beaubassin les batiments de cent tonneaux y entre un quard de Lieue jl Eschoue a basse marré on y passe a quaye le fond est de vases.

Dans toutes les Rivieres nommé au present memoire les esquil vont presque jusqu'au refouille on le trouvera marqué sur la Carte.

Dans toutes ces Rivieres La marré montes cinq heures et baisses Sept.

jl ny a point de bois de chesnes dans aucune de ses rivieres ny dans toutes la Baye françaises il ne commence a y en avoir qu'a La Riviere St-Jean.

La navigation est libres dans la baye francoises et dans les Rivieres jusqu'au commencement de decembre

et le quinze d'avril elle est ouverte tant dans la Baye que dans les Rivieres.

fait a Lapointe a Beauséjour le 30. 8<sup>bre</sup>. 1750.

LERY

---

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(15 Janvier 1751)

---

A Ramb<sup>et</sup>. le 15. Jan<sup>er</sup>. 1751.

J'ay receu, Monsieur, votre lettre du 3. du mois d'8<sup>bre</sup>. Vous ne devés point douter que je ne fusse tres aise de contribuer à l'avancement de M<sup>rs</sup>. vos fils et que je ne profitasse bien volontiers des occasions qui pouroient s'en presenter. Lorsque M. votre Gendre sera icy je le verray avec plaisir, j'en ay beaucoup à vous assurer, Monsieur, de la veritable estime que jay pour vous.

L. T. M. DE BOURBON

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(25 octobre 1751)

---

Monseigneur,

J'ay remis a Monsieur Bigot suivant vos Intentions l'Etat ou sont les fortifications de Quebec et ce quil reste a faire et ce quil en coutera les nouvelles Cazernes sont bien avancées j'espere que l'année prochaine elles seront finies, les travaux de la ville ont retardé ceux du Roy jusqu'a present il seroit cependant bien essentiel que les fortifications se perfectionnassent.

Jl y aura dans le nouveau Corps de Cazernes de quoy loger des Troupes, deux grandes salles d'armes douze grandes caves par ce moyen on epargnera tous les ans 2400 l. quil en coute en ville pour loger les armes et les boissons.

J'ay l'honneur de vous remercier tres humblement de ce que vous avés procuré a mes enfants et mon Gendre leurs avancements.

Ma belle soeur, veuve de mon frere jngenieur en chef a S. Tropez, a eu l'honneur de vous ecrire pour son fils; ie vous supplie Monseigneur de luy etre favorable.

Depuis 1716 que ie suis en Canada commandant les fortifications apres avoir servy en france et y avoir receu de blessures ie n'ay peu obtenir dy repasser par la

raison que mes services estoient nécessaire dans la colonie. jay fait fortifier la ville de Montreal et de Quebec, le fort St. frederic, de Niagara, retably celuy de Chambly fait faire celuy de St. Jean ceux des frontieres de Lacadie et en General tous les travaux quon y a fait depuis 1716.

Monsieur le Comte de Maurepas en me procurant la Croix de St. Louis me marquoit que l'employ que j'avois en Canada demandoit une confiance que iavois acquise et que ie pouvois y continuer mes services avec l'esperance de les voir recompenser et a mes enfants et de faire en sorte de leurs donner une education qui puissent les metre en Etat de meriter les graces du Roy.

Monsieur le Marquis de la Jonquiere après avoir envoyé mon fils et son frere sur les frontieres de Lacadie a ordonné a Laisné de faire les fonctions de Major et de prendre la direction des deux forts de Beausejour et de Gaspareau et son Cadet de servir sous ses ordres ces deux nouveaux etablissements ont été faits a la satisfaction de ce general et mon fils non content de ses diferentes occupations a encore levé la carte de la Baye francoise et des Pays en contestation et pris connoissance des affaires touchant les Limites dont il a rendu compte a Monsieur de la Jonquere a son arrivée qui en a été content et la détaché pour vous porter Monseigneur les Cartes plans memoires quil a fait a cette occasion il luy a aussi enjoint dy porter ceux du detroit ou il fut envoyé il y a deux ans, c'est un endroit qui demanderoit d'Être fortifié Monsieur le Marquis de la Jonquere ma dit quil vous rendroit un si bon temoignage de sa conduite et des services de mon fils quil eseroit que vous luy procurasiés les graces du

Roy j'espere Monseigneur et vous supplie de luy etre favorable. Il aura l'honneur de vous presenter cette lettre.

Je suis avec un profond respects

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 25. octobre 1751.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(8 Juin 1753)

---

A V<sup>lrs</sup>. le 8. Juin 1753.

J'ai reçu, M. votre lettre du 20. 8<sup>bre</sup>. de l'année d<sup>re</sup>. avec le plan de la ville de Quebec et des ouvrages que vous jugés necess<sup>res</sup>. pour la fortiff<sup>on</sup>. de cette place. Lors que j'aurai le projet que M. franquet a eu ordre de faire p'. cette mesme fortiff<sup>on</sup>, je rendrai compte de l'un et de l'autre au Roy Et je ferai savoir les intentions de S. M. a Mrs. Duquesne et Bigot pour l'ex<sup>on</sup>. des ouvrages qu'elle jugera necess<sup>res</sup>.

---

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(3 Janvier 1752)

---

A Versailles le 3. Jan<sup>er</sup>. 1752.

J'ay receu Monsieur, la lettre que vous m'avés ecrite. Je vous remercie des details qu'elle contient, et je suis très sensible a cette marque d'attention de votre part. Vous ne devés point douter que je ne voye M. votre fils avec plaisir et je vous prie de croire que j'en auray beaucoup toutes les fois que j'auray occasion de vous être de quelque utilité et de vous donner, Monsieur, des temoignages de la veritable estime que j'ay pour vous.

L. T. M. DE BOURBON

---

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(28 décembre 1752)

---

Repondue

A Puteaux le 28 D<sup>bre</sup> 1752.

J'ay reçû, Monsieur, votre lettre du 4. du mois dernier. je vous remercie du detail qu'elle contient et vous

prie de croire que je seray toujours tres aise quand j'auray occasion de vous donner, Monsieur, des temoignages de toute l'estime que j'ay pour vous.

L. T. M. DE BOURBON

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DUQUESNE ET BIGOT

---

(8 Juin 1753)

---

A Versailles le 8, Juin 1753.

M. M.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le p<sup>er</sup>. 9<sup>bre</sup>. de l'année d<sup>re</sup>. en reponse a ma depesche du 15. May precedent au sujet des fortiff<sup>ons</sup>. de la Colonie.

M. franquet estant resté l'hyver d<sup>er</sup>. en Canada et ne m'ayant envoyé aucun des plans qu'il a formés j'attens son retour jcy pour prendre les ordres du Roy Sur cette matiere. Je lui ai écrit a L'isle Royale ou je compte qu'il se sera rendu ce printemps.

Mon dessein est de faire comprendre dans le plan qui sera arrêté p'. la ville de Quebec non seulement tout ce qui aura rapport a la fortiff<sup>on</sup>. et a l'embellissem'. de cette ville mais mesme tous les etablissements qui peuvent estre necess<sup>res</sup>. pour le Service du Roy et du public; affin qu'on

puisse y avoir recours et le suivre pour tous les ouvrages qu'il y aura a faire dans tous les temps. C'est par cette raison qu'il faut empescher que jusqu'a ce que vous ayez reçu les ordres du Roy pour l'ex<sup>on</sup>. de ce plan Les part<sup>ers</sup>. ne batissent point sur les terrains dont on put avoir besoin p'. les fortiff<sup>ons</sup>. Et c'est aussi par la mesme raison que j'ai suspendu la ratiff<sup>on</sup>. des terrains que vous avés concedés dans la ville ainsi que je vous l'explique dans une autre depesche.

Je suis fort aise que M. franquet ait esté visiter Montreal et le fort St. frederic. Il vous aura Sans doute com'qué les observa'ons qu'il y aura faites; Et je compte que vous m'enverrés les vostres Sur les objets qu'il aura traités.

Les connoiss<sup>ces</sup>. qu'il aura prises pendant l'hyver l'auront mis en etat de fixer plus surement Ses idées sur les projets qu'il avoit faits pour la ville de Quebec. Mais je ne Sais comment les choses se sont passées entre lui et M. Lery. Voici copie d'une lettre que j'ai recue de celui cy Non Seulement jl paroît desaprouver entierement les projets du p<sup>er</sup>. sans en dire les raisons, mais mesme jl demande a n'estre point chargé de leur ex<sup>on</sup>. Il m'avoit écrit quelque temps auparavant pour m'envoyer le projet qu'il a fait de Son coté et qu'il m'a marqué vous avoir remis. Je lui repons pour lui accuser simplement la reception de son plan, Sans lui parler de son autre lettre toute deplacée qu'elle est Cest par egard p'. l'ancienneté de ses Services que je veux bien en user ainsi. Mais jl faut que vous examinés quel party jl y aura a prendre par rappoort lui s'il persistoit dans le mouvement d'humeur, auquel j'attribue Sa d<sup>re</sup>. lettre et quels arrangements jl y aura a prendre

pour l'ex<sup>on</sup>. des ouvrages que S. M. jugera a propos d'ord<sup>er</sup>. Le Sr. de Lotbiniere qui repasse cette année en Canada pourra y estre fort utile p'. cette partie du Service, suivant les temoignages qui m'ont esté rendus du succez de son applica'on et de son travail en france.

Au surplus je vous previens que quelqu'envie qu'ait le Roy et de quelqu'importance qu'il soit de f<sup>e</sup>. travailler promptement aux fortiff<sup>ons</sup>. qui peuvent estre nec<sup>es</sup>. p'. la sureté des Colonies, S. M. n'y pourra destiner des fonds qu'autant que la Caisse sera soulager de ces dep<sup>es</sup>. extraord<sup>es</sup>. dont elle se trouve si surchargée depuis quelque années Malheureusement toutes les matieres me ramenant a cet objet de dep<sup>es</sup>. extraord<sup>es</sup> Et elles doivent egalement vous f<sup>e</sup>. sentir la necessité d'eteindre ces dep<sup>es</sup>. pour n'estre pas obligé d'abandonner tout le reste.

Je suis parf.

M. M.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(24 octobre 1753)

---

Québec, le 24<sup>e</sup>. 8<sup>bre</sup>. 1753.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous informer que les fortifications de Quebec sont assés avancées pour pouvoir atten-

dre les travaux annuels que l'on y fera jusques a leur perfection et Mr. Bigot et moy avons jugé que dans l'état ou sont les finances de la Colonie il envenoit de borner la depense a peu chaque année dans celle cy qui a été fort pluvieuse, on s'est occupé a claure les Cazernes d'un mur solide a couvrir une partie de l'aile droite et a mettre les prisons en état.

Mr. Franquet vous dira Monseigneur que ce corps immense de cazernes semble etre fait plutôt pour servir de magasin que pour y loger des troupes, je crois que le Sr. de Lery est un fort honneste homme, mais je le juge meilleur dessinateur qu'ingenieur il donne d'ailleurs a l'extreme dans tout ce qu'il fait par le peu ou le trop de solidité, je vous préviens Monseigneur que dans les ouvrages que vous luy ordonnerés il est besoin que vous les luy prescriviés avec beaucoup de précausion et je veilleray a leur execution.

Je me récriay beaucoup l'année derniere lorsque j'aperçus sur le terrain de la cour de ces cazernes des sources d'eau fort abondantes ou l'on pouvoit faire des puits intarissables qui seroient sous la main du soldat, tandis qu'il en coutoit quatre a cinq mille livres par an pour charroyer de l'eau aux troupes ces puits sont actuellement a leurs perfections et ils procurent une eau courante qui ne gélera pas vu la précaution que j'ay eue de les faire couvrir.

Ayant calculé Monseigneur ce que coutoit l'entretien des pieux de bois de cedre pour entourer le jardin du chateau qui avoit besoin d'etre renouvelé en entier; j'ay ordonné qu'on fit cette cloture en mur bien solide, et si c'est une depense actuelle on la retrouvera avec uzure dans la

suite car a chaque coup de vent ces pieux qui coutoient fort chers estoient abattus et volés.

Je suis avec un profond respects

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

DUQUESNE

A Quebec le 24<sup>e</sup>. 8<sup>bre</sup>. 1753.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(29 août 1754)

---

Au Detroit le 29. Aoust 1754.

Monseigneur,

Monsieur le Marquis du quesne ma fait la grace de m'employer a commander une brigade du detachement de la Belle Riviere et j'ai resté trois mois a celui que commandoit Monsieur Pean ie suis a present au Detroit et destiné a commander les français et sauvages que lon pourra envoyer de ce poste a la Belle Riviere si les anglois font des mouvemens pour y revenir iespere Monseigneur que lon ne peut vous rendre que des témoignages avantageux de ma conduite, et que vous m'accorderay

l'honneur de votre protection pour me procurer les graces  
du Roy.

Je suis avec un profond respects

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

Au Détroit le 29. aoust 1754.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(6 octobre 1754)

---

6. 8<sup>bre</sup> 1754.

Monseigneur,

Jay receu la lettre que vous, avés fait la grace de  
mescrire le 6. juin par laquelle vous me marqués de faire  
travailler lentement ce qui sera executé et meme si on  
vouloit forcer on ne pourroit pas le faire attendu que lan-  
ceinte commancée en 1745 est fort avancée les nouvelles  
cazernes sont finies et les troupes y sont logées, il y a  
encore deux anciens corps de cazernes.

Les deux grandes salles d'armes sont finies et on a  
fait les rateliers ou elles sont placées il en coutoit tous les  
ans au Roy douze cent livres de loyer pour etre placées

aux Jesuites et de plus en ville le logement de larmurier les nouvelles prisons sont finies.

Jay fait faire ces années passées un grand magazin a poudre dans la gorge du Bastion du cap au diamant vouté a l'épreuve de la bombe ou les poudres y sont, il y en a un pareil dans le fort au chateau St. Louis qui a été fait avant mon arrivée dans ce pays, et encore trois petits magasins en dedans de la nouvelle anceinte il y a encore deux petits magasins a poudre voutés a la redoute du cap au diamant cette ville est bien en magasin cazernes salles darmes prisons cazemattes angards il nen faut plus.

Jay eu l'honneur Monseigneur de vous envoyer les années passées un grand plan de Quebec où sont marqués mes proiets si on l'execute ie puis dire que les depenses seront mediocres, eu egard a celui qu'on a donné en dernier lieu ie scay comme il est par la reputation que ien ay fait il coutera six millions Sa Majesté ne le scay pas, si on execute le mien il en coutera plus de la moitié moins vous scavés Monseigneur la diference qu'auroit couté la montée de la basse ville a la haute et ce quelle en coute une place de guerre quand les fortifications ont un grand circuit elles sont plus aisées a prendre et difficilles a defendre il faut une nombreuse garnison.

Les anglois qui sont venus a Quebec a la paix pour léchange des prisonniers mont assuré que ce qui les avoit empecher dy venir cetoit les brulots il y en avoit dix darmées, ils me dirent que pour les descentes cetoit fortune de guerre mais d'être brulé la chose merite reflection.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(12 octobre 1754)

---

Monseigneur,

Dans ma jeunesse j'avois fait un traité de fortification divisé en huit livres que j'ay écrit et desiné moy même ie me suis passé toute ma vie de dessinateur feu M. du Puy Vauban la veu M. Renau premier ingénieur de la marine et plusieurs Directeurs si vous souhaitez Monseigneur ie vous lenverés lannée prochaine pour le faire voir au Roy et le luy remettre.

Feu Monseigneur le Comte de Toulouse me proposa en 1716 de venir en Canada et dentrer ingénieur de la marine et de luy rendre compte lannée prochaine en france de ce que ie jugeray dy faire ce que j'ay executé, il y a presentement trente huit ans que ie suis en chef dans ce Pays faisant les fonctions de Directeur avec des appointemens modiques ie vous advoue Monseigneur que ce que ie viens d'apprendre ma surpris ie vous supplie dy faire attention ie ne suis pas un ingénieur ignorant.

Je suis avec un profond respects Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 12. octobre 1754.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(29 octobre 1754)

---

Quebec 29. 8<sup>bre</sup>. 1754.

Monseigneur,

Nous avons appris avec plaisir que le Roy vous avés nommé ministre et secretaire d'Etat de la marine vous voudres bien Monseigneur me permettre que jaye l'honneur de vous faire le detail de mes services dans la marine en lannée 1716. Monseigneur le Comte de Toulouse me noma pour faire un voyage dans la nouvelle france pour voir les places qu'il convenoit de faire fortifier avec ordre de passer en france lannée prochaine et le conseil de marine ayant veu mes proiets ils les aprouverent et les signerent pour etre executés lannée ensuite ie membarquay pour la nouvelle france le vaisseau relacha en france et ne pus arriver dans la nouvelle france qu'en lannée 1719. depuis ce tems iay fait executer ce quil avoit été approuvé et signé, Jay fait depuis les fonctions d'ingenieur en chef ou de Directeur avec de modiques appointemens; je me trouve a present le plus ancien ingenieur de la marine je vous suplie Monseigneur de vouloir maccorder la grace de me faire avoir une commission comme premier Ingenieur de la marine jay été fait capitaine dans les troupes en 1720. et chevalier de St. Louis il y a plusieurs années

jay toujours été sous les ordres du conseil de marine et des ministres.

Je suis avec un profond Respects Monseigneur  
vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 29. octobre 1754.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY  
AU MINISTRE

---

(11 novembre 1755)

---

Quebec le 11. Novembre 1755.

Monseigneur,

Les projets des Anglois estoient de s'emparer du Fort Duquesne dans la Belle Riviere ils marchoit avec un corps de troupes réglées de trois milles hommes de l'artillerie, munitions de guerre et de bouche. et tout ce qui étoit nécessaire pour en faire le siege, ils ont été attaqués par un petit corps de nos gens composé de huit cent cinquante hommes officiers soldats milices et sauvages et trois lieues du fort ils ont été entierement défaits ils ont perdu leurs artillerie munitions le commandant mort de ses blessures six cent himmes tués sur le champ de bataille on les a poursuivis et le carnage a continué.

Monsieur le General sçait la perte des Anglois comme j'avois sceu le project des ennemis qui étoit de s'emparer de nos forts j'écrivis a mon fils ainé qui achevoit le fort du détroit de descendre au fort Duquesne pour le mettre en état de deffence et de la il s'est rendu au fort de Niagara pour y faire la meme chose.

Monsieur de Lotbiniere est allé au fort St. Frederic pour y faire un retranchement autour du fort et un fort a Carillon a six lieues du fort St. Frederic du coté des Anglois pour couvrir le premier fort.

Il est arrivé a Quebec un incendie affreux le feu a pris a l'hotel Dieu le vent étant au Nord Est les flames ont traversé la rue et ont mis le feu a la couverture en planches des prisons, salles d'armes et nouvelles cazernes et Cazernes Dauphine toutes les couvertures ont brulé le reste a été sauvé étant voutés jay tout fait réparer il y a eu six maisons de particuiers brulées.

Une depence utile et nécessaire ce seroit de couvrir tous les battiments du Roy en ardoise se seroit une depence bien utile je l'avois desja proposé.

Les fortifications de Quebec n'ont pas avancé cette année une grande partie des ouvriers étant allé a la belle riviere et au fort St. Frederic les dépenses seront peu de choses.

Je vous suplie Monseigneur de m'accorder la grace de procurer a mon neveu fils de feu mon frere aisné Capitaine dans Vandosme une place d'eleve ecrivain de Roy a Toulon ou est son bien.

Et d'accorder a mon fils le cadet lieutenant dans les troupes a Louisbourg son changement pour ce pays y ayant desja été officier.

Si j'avois encore deux ingénieurs ordinaire du Roy les travaux des fortifications des places et des forts se feroient aisementt je vous offre mes deux fils lieutenants dans les troupes qui en sont capables; Je vous supplie Monseigneur de leurs etre favorables sil j avois quatre ingénieurs je serois en état de tenir tout en ordre.

Jay l'honneur d'etre avec un tres profond respects.

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

Quebec 11. 9<sup>bre</sup>. 1755.

---

LETTRE NON SIGNEE DATEE DE QUEBEC

---

LE 19 MAI 1756

---

du 19. may 1756.

Nous venons d'apprendre la reussitte du coup de M. de Lery

Il a pris un fort a environ 20 lieues de Chouaguen ou il y avoit 80 hommes de garnison qui tous ont été tués a l'exception de 3 ou 4. qui s'etoient cachés M. de Lery voyant qu'il etoit decouvert par des charpentiers qui faisoient des batteaux et avoient été avertir le Commandant du fort dépecha les meilleures jambes pour se saisir de la

porte avant qu'elle fut fermée mais l'ayant trouvée fermée ils prirent le parti de la bucher ainsy que les pieux du fort malgré la mousqueterie et quantité de grenades que les assiegés jettoient M de L'Ery arrivant fit sommer le commandant de se rendre a quoy ayant refusé ils acheverent de briser la porte et la jetterent bas alors le Commandant voulu se rendre mais M. de Lery ne fut plus le maitre de son détachement qui tua tout ce qu'il rencontroit dont le commandant fut du nombre les sauvages leverent 70. chevelures M. de L'Ery se rendit a l'instant a un hangard d'approvisionnement ou il trouva 38 milliers de poudre et beaucoup de vivres qu'il fit jetter a la riviere qui est tres profonde ainsy que beaucoup de bombes et grenades comme il étoit apres cette oppération le feu prit a une des maisons du fort ce qui fit que M. de L'Ery ordonna a son detachment de se retirer en diligence a 2. ou 3. arpents, et demi heure apres la poudre qui étoit restée fit son effet et boulevrsa tellement le fort qu'il n'en resta plus rien un soldat de Guyenne fut blessé a 3. arpents par une pierre qui y fut lancée. Nous n'avons perdu qu'un soldat de la Colonie un sauvage et cinq blessés si la porte ne se fut enfoncée l'on alloit entrer par une breche qu'avoient fait les Canadiens a l'opposite de la sorte M. de L'Ery fit ensuite briser tous les batteaux qui étoient construits et ayant appris qu'il étoit sorty un fort détachement d'un fort voisin pour venir au secours de celui cy il se mit en marche pour aller audevant mais il ne rencontra personne.

Ce coup ne laissera pas que de mettre beaucoup de retardement aux mouvements des Anglois et nous donnera du tems pour les notres L'on continue de faire une

quantité de prisonniers du côté de la belle Rivière l'on en fait aussy aux environs de Chouaguen et je compte que tous les jours il nous en arrivera.

Les Anglois menacent toujours Niagara et St. Frederic mais nous sommes en état de soutenir partout; signé Pean Cap<sup>ne</sup>. ayde major des troupes de la nouvelle france.

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL AU MINISTRE

---

(1er Juin 1756)

---

A Montreal le 1er. Juin 1756.

Monseigneur,

Les avis que je recevois journellement des préparatifs de l'anglois pour exécuter dès l'ouverture de la navigation ses projets sur niagara et le fort frontenac me firent concevoir le désir de porter obstacle a ses vues il ne me restoit qu'a sçavoir positivement ou estoient leurs entrepots pour cet effet je m'assuray de la fidelité d'un onnoyotte étably a la presentation et je l'envoyay secretement dans son village pour se joindre sans faire paraitre aucun dessein a quelqu'un des chefs considerés de sa nation, et aller avec eux chés l'ennemy pour examiner ces préparatifs ce sauvage remplit sa mission et revint a la fin du mois de novembre; Il me raporta que les anglois avoient établi deux entrepots a leurs munitions de guerre, vivres et effets au portage, qui est entre corlar et

Choueguen. J'eus de luy tous les éclaircissemens que je pouvois souhaiter sur la route que je pourrois faire tenir par terre a un détachement sans etre découvert les connoissances qu'il me donna ne me parurent pas suspectes cependant je consultay les iroquois du Sault St. Louis et les sauvages du Lac des deux montagnes il trouverent d'abord bien des difficultés a ce voyage surtout par rapport a la contrariété et a l'inconstance de la saison. Je rapprochay leurs opinions de celle de l'onnoyotte et enfin celuy cy fut approuvé; pour une plus grande sureté je fis tracer en ma présence la carte de la route, Je m'attachay a connoître la distance des lieux et a marquer meme les couchées du détachement, Je m'informay de cette distance en détail et dans l'instant je la demanday en gros et je vis que cette onnoyotte ne se méprenoit point et m'accusoit toujours juste. Je reflexis meme aux secours qui pourroient venir a l'anglois soit des villages sauvages soit des habitations et tous bien considéré je me déciday a faire marcher sous les ordres du Sr. de Lery lieutenant des troupes détachées de la Marine un détachement capable d'enlever ces deux entrepots.

Cette expedition Monseigneur, ne laissoit pas que de m'occuper les chemins estoient des plus mauvais et j'avois lieu de craindre qu'ils ne le devinssent de jour en jour éviter au détachement de porter sur le dos ses vivres et munitions mais le cas devenoit urgent et je ne pouvois differer sans courir les risques d'etre prévenu par l'ennemy a niagara et au fort frontenac d'autant mieux que ces deux postes manquoient egalement de vivres et que par conséquent il ne m'etois pas possible d'y faire passer des forces pendant l'hyver.

Enfin Monseigneur je formay un détachement d'élite pour cette expédition Je n'y admis que les hommes les plus vigoureux des troupes des canadiens et meme des Sauvages, je lé passay moy meme en revue a la chine, d'ou il partit le 25. febvrier et le 27 mars il arriva sur le pays ennemy a portée d'executer mes ordres, il commença par enlever un convoy de vivres dont il avoit grand besoin et suivant mes intentions il n'eut rien de plus pressé que d'attaquer l'entrepot qui estoit le plus fourni en vivres et munitions; cet entrepot n'etoit plus en l'état ou l'onnoyotte l'avoit laissé, il estoit renfermé dans un fort gardé par une garnison mais M. de Lery anima sa troupe et il en fut si bien secondé qu'il se rendit maitre de ce fort apres en avoir mis bas la porte a coup de hache malgré le feu le plus vif que l'ennemy faisoit de sa mousqueterie et le nombre de grenades qu'il jettoit. Comme cette action est très bien détaillée dans le Journal que M. de Lery m'a remis de sa campagne je n'entreray pas Monseigneur dans un long détail et je ne puis que m'en raporter a l'exactitude de ce Journal que j'ay l'honneur de vous envoyer cy joint.

Le dommage que j'ay causé a l'ennemy est considerable surtout en poudre. Si j'en crois les canadiens qui en defoncerent et jetterent a l'eau les barils les prisonniers et les deserteurs il y en avoit au moins 45 milliers peut etre ne sera-t-il pas aisé a l'ennemy de les remplacer.

Il ne fut pas possible a M. de Lery d'aller attaquer l'autre entrepot parce qu'il estoit dans un fort gardé par un nombre d'hommes qui égaloit a peu près celui de son détachement et soutenu de plusieurs pieces d'artillerie J'avois prévu le cas et je luy avois donné mes ordres en

conséquence, j'ay sçu par des prisonniers qui m'ont été menés depuis ce tems la de Choueguen et meme du lac St. Sacrement que le colonel Johnson qui estoit pour lors a la fourche a faire defiler des troupes a Chouaguen avoit marché tout de suite a la tete d'un fort detachment mais soit que les onnoyottes luy ayent fait prendre une route opposée a celle de M. de Lery ou qu'il n'aye pu le joindre il est heureusement arrivé avec son détachement a Montreal le 9. avril.

Je ne puis Monseigneur que vous rendre les meilleurs témoignages de la conduite que M. de Lery et de tous les officiers et cadets de son détachement ont tenu dans cette action, les troupes, les canadiens et les sauvages ont tous également bien fait.

J'auray l'honneur Monseigneur de vous demander cette automne les graces dont ces officiers seront susceptibles la plupart sont actuellement détachés et j'espere qu'ils continueront a se signaler mais a l'égard de M. de Lery je vous supplie, Monseigneur de vouloir bien luy procurer une expectative pour la premiere compagnie qui vacquera cy joint l'état de ses services il n'est point ancien mais la grace que vous luy accorderés ne contribuera pas peu a donner de l'émulation aux autres officiers.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur  
Votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(27 mai 1757)

---

Sur le compte M. que j'ai rendu au Roy de la conduite que vous avés tenue dans l'exped<sup>on</sup>. dont vous avés esté chargé l'année d<sup>re</sup>. contre le fort anglois que vous avés detruit, et du Zele avec lequel vous avés servi dans les autres exped<sup>ons</sup>. qui ont esté ex<sup>ees</sup>. depuis contre les Ennemis, S. M. a approuvé la propo'on. que M. le M<sup>is</sup>. de Vaudreuil a faite de vous donner le commandement d'une comp<sup>e</sup>. Et jl vous remettra vostre com<sup>on</sup>. C'est avec plaisir que j'ai contribué a vous procurer cette marque de la Satisfaction de S. M.

---

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY FILS  
AU MINISTRE

---

(4 novembre 1757)

---

Québec 4 Novembre 1757.

Monseigneur,

Que je serois heureux si ma conduite en prenant le fort Bull dassault l'hiver de l'année derniere avois put me merité votre aprobaton comme je fit mon possible pour

que Monsieur le Marquis de Vaudreuil vous rendit de bons témoignages de mon zèle j'ai un desirs extreme d'en donné de nouvelles preuves et je me flatte que notre général ne m'en aurois pas refusé l'occasion si les circonstances ou nous sommes ne lavois my dans le cas de renoncer a nombres de ses projets, je connois ses bontée pour moy il eut l'honneur de me proposer l'année derniere pour des graces et celle cy pour une pension j'espaires Monseigneur que vous me feray la grace de me la cordée et d'envoyée le brevet de la dite pension.

Voilla bien des graces Monseigneur mais je vous supplie d'estre bien persuadé que rien n'est à l'épreuve de mon Zèle et qu'il n'y aura pas de ma faute si je n'en mérite de nouvelles.

Pardonné moy ma façon de m'exprimée attribué la Monseigneur a mon ardeur pour le service du Roy et au désire que j'ai de me rendre digne de votre puissante protection.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur  
Votre très humble et très obéissant serviteur

LERY.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A MM. DE VAUDREUIL ET BIGOT.

---

(10 février 1758)

---

Mrs.

Le Roi a bien voulu accorder Sur la proposition de M. le Mis. de Vaudreuil la Place de Capitaine des Portes de la ville de Québec au Sr. Aybert avec 800, l. d'appointements; Le fonds en sera prit sur ce pied la dans l'État du Roy. Et je joinis ici l'ordre que je lui ai fait expedier.

je suis bien aise d'avoir a vous annoncer en memo temps les differentes graces que le Roi a bien voulu repandre Sur les familles des Officiers morts au Service. Sa Majesté a accordé une pension de 300. l. à la veuve de M. de Beaujeu une de 250. l. a la veuve du Ch<sup>er</sup>. de Gannes, une de 200. u. a la fille du Sl de Lery mort Ingenieur En chef. Et une autre 300. l. a La v<sup>e</sup>. du S. de Villiers. Ces differentes pensions sont assignées sur le Tresor Royal je vous prie d'en informer ces Veuves.

Je suis parfaitement

MRS.

---

LETTRE DE M. BERRYER A M. CHAUSSEGROS  
DE LERY FILS

---

(20 janvier 1759)

---

A Versailles le 20. Jan<sup>er</sup>. 1759.

M. Le Marq<sup>e</sup>. De Vaudreuil ayant proposé, Monsieur, de vous accorder la Croix de S<sup>t</sup>. Louis, Le Roy a bien voulu l'approuver. J'ai été bien aise de vous procurer cette marque d'honneur, je suis persuadé qu'elle excitera de plus en plus votre zele pour le Service. J'envoie a M. de Vaudreuil la Croix avec les Ordres necessaires pour votre reception.

BERRYER.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. RANCHE

---

(14 septembre 1760)

---

Le 14. dud.

J'ai receu M. avec votre lettre du 10. de ce mois les certificats qui justifient la depense que Mrs. De Coux, fiedmont, Lusignan et Lery officiers des Colonies ont faite tant pour leur nourriture a l'jsjle de flore Et a fayal que

pour leur passage de fayal au havre Sur un Navire Portugais, Suivant ces pieces Leur Nourriture forme un objet de 936. l. et leur passage de 624. l. et le tout monte a 1560. l. j'approuve que vous acquitties cette somme Sur ce qui vous restera des 6000. l. que j'ai ordonnées dans le dernier Etat de distribution, et je vous prie de n'y pas perdre de temps afin de mettre ces Officiers en Etat de se rendre tout de Suite a Rochefort, Supposé qu'ils ne soient pas desja partis, vous aurés agreable de m'en informer parce que s'ils n'étoient plus au havre lorsque cette depeche vous parviendra je ferois remettre les 1560. l. a Rochefort.

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DEON

---

(11 août 1763)

---

A Compiegne le 11. Aoust 1763.

Ce que vous me marquez, Monsieur de la conduite du Sr. De Lery paroît meriter attention il est essentiel que vous continuiez d'observer ses démarches et d'en rendre compte en attendant l'arrivée de M. Le C<sup>te</sup>. De Guerchy que vous aurez soin d'informer de tout ce qui concerne cet officier. Cependant s'il partoît plus tot pour se rendre en Canada vous lui demanderiez sa croix de St. Louis dont il ne conviendrait pas qu'il reseat décoré.

Je suis Monsieur Votre &

---

LETTRE DU DUC DE CHOISEUL A M. CHAUSSE-  
GROS DE LERY FILS

---

(7 juin 1765)

---

A Versailles le 7. Juin 1765.

Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roy des motifs qui vous retenoient en Canada, Sa Majesté m'a chargé de vous faire savoir qu'elle vous permettoit de rester dans hette Colonie jusqu'à ce que vous ayez pû y terminer entierement toutes vos affaires et de vous assurer en même tems que votre sejour dans ce pays ne prejudiciera en rien à votre avancement ni aux grâces auxquelles vous seréz dans le cas de pretendre lorsqu'il pourra en être question.

Je suis tres parfaitement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

LE DUC DE CHOISEUL

---

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-  
NE A M. LE COMTE DE GUERCHY

---

(5 janvier 1766)

---

A V<sup>lles</sup>. le 5. Janvier 1766

J'ay reçu avec la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. 9<sup>bre</sup>. d<sup>er</sup>. Le memoire que Le S. De Lery qui demande une recompense de Ses Services passés pour Le mettre en Etat de Subsister avec Sa famille en france ou il desire revenir. La conduite que cet officier a tenu a Londres pendant qu'il y a été n'est rien moins que Capable de Le faire participer aux bienfaits du Roy et Bien loin que Sa M. Soit disposée a luy rendre quelque grace Son Intention est de le faire enfermer s'il revient en france.

J'ay l'honneur &

---

ORDRES ET LETTRES DES GOUVERNEURS, ETC.,  
ETC, A MM. CHAUSSEGROS DE LERY  
PERE ET FILS

---

(3 mai 1735)

---

Charles Marquis de Beauharnois commandeur de l'ordre Royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy en toute la nouvelle France terre et Pais de la Louïsiannie.

Il est ordonné au Sieur de Lery ingenieur en chef de ce Pais de partir incessamment de cette ville pour se rendre au Poste de la pointe à la chevelure affin d'y executer les ordres de Sa Majesté qui nous ont été adressés l'automme dernier, et le S<sup>r</sup>. de Lery cadet dans les troupes de ce Pais accompagnera M. son Pere,  
Fait à Quebec ce trois May 1735./.

BEAUHARNOIS

---

INSTRUCTIONS DE M. DE BIENVILLE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(29 novembre 1739)

---

Instruction Pour Monsieur Chaussegros De Lery  
ingenieur du Roy

Monsieur chaussegros de Lery qui est commandé pour aller avec un detachment, Pour Relever la Carte, ou Route qui convient tenir partant d'icy pour aller aux Chicachas, se laissera conduire par les guides sauvage quil aura

Il Remarquera tant en allant qu'en revenant la chute des Eaux, et les pentes des Terres; sondera le Terrain (avec un Batton pointüe) qui doit estre asséz ferme pour y passer du Canon et autre charroyes, et sil y a quelques endroits douteux ou maraiscageux il en marquera la longueur sur sa route et visitera les environs voir sy on ne peut pas les eviter, et s'il ne faudra pas y mettre des facines pour le rendre solide, et s'il y a a porté des Bois ou des Cannes pour cela

Il aura attention de sonder toutes les Ravines Ruisseaux et Rivieres qui faudra traverser, pour en connoitre les fonds et de quelle nature ils sont, affin de juger (en cas qui faille y faire des Ponts) s'il les faudra pillotter, ou y mettre seullem<sup>t</sup>. des Chevalets, ou sil faudra y faire des Ponts flottants, Remarquer sy les Bords en sont escarpés, combien d'eau il y a, et de combien elles sont sujette a

monter, prendre leurs largeurs par enhaut pour pouvoir estimer le tem qui faudra pour faire lesdits ponts, et s'il y a des Bois a porté et convenable pōur les faire au dessus des plus grandes eaux

Il marquera sur sa carte s'il y a des cannes pour nourrir les Bœufs et cheveaux et de l'eau pour les abreuver, pour pouvoir juger du chemin que l'on sera obligé de faire chaque jour pour trouver a Porté ses deux choses sy necessaire

En Partant d'icy il prendra tous les airs de vents de sa routte, fera Balizer le chemin avec des coups de haches des deux costé des arbres, et comptera ses pas pour sçavoir combien il y a a peut prés d'icy aux Chicachas, affin de pouvoir avec toutes ses Connoissances, juger du temps quil faudra pour sy Rendre.

Avant de partir il prira Monsieur de Bienville d'ordonner a Lofficier qui Commandera le detachem<sup>t</sup> d'aller doucement, affin qui puisse faire toutes les Remarques necessaire

En Revenant sy Monsieur de Bienville le juge a propos de l'ordonner, il pourra revenir par un autre Chemin quoy que celuy quil aura fait se trouve Bon, le Balizer comme celuy quil aura fait en allant affin de prendre le plus Beau et le plus court, mais comme il pouroit estre obligé de sen Revenir Vitte je pence qui ne sera pas obligé de le Relever, mais seulement de Compter ses pas

Au Fort de Lassomption, ce 29<sup>e</sup>. 9<sup>bre</sup>. 1739.

BIENVILLE  
DEVERGES  
BROUTIN

---

CERTIFICAT DE M. BROUTIN EN FAVEUR DE M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(11 mars 1740)

---

Je soussigné Ingenieur en Chef de la Province de la Louisianne certiffie que Monsieur chaussegros de Lery le fils a travaillé pendant cette campagne en qualité d'ingenieur volontaire, tant pour les traveaux que l'on a fait a cette entrepot qu'a aller Reconnoitre le pays pour chercher un chemin praticable pour pouvoir aller porter la guerre aux chicachas, et y mener de Lartillerie, et qui sest acquitté de plusieurs autres commissions qui luy ont esté donné pour le service du Roy, ou il sest tres Bien acquitté de son devoir, et donné des marques de sa capacité, en foye de quoy je luy ait donné le present, au Fort de Lassomption ce onze mars mil sept cent quarante

BROUTIN

---

ARRET DU CONSEIL D'ETAT DE SA MAJESTE QUI  
ORDONNE QUE LES REPARATIONS NECESSAI-  
RES A LA MAISON EPISCOPALE DE QUEBEC  
SERONT FAITES DES DENIERS DE SA MA-  
JESTE PAR LE SIEUR CHAUSSEGROS  
DE LERY

---

(Fontainebleau, 29 avril 1742)

---

“Le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne que les réparations nécessaires à la maison épiscopale de Québec, seront faites des deniers de Sa Majesté par le sieur Chaussegros de Lery, ingénieur . . . . .

Arrêt publié dans “l’Histoire du palais épiscopal de Québec” de Mgr Henri Têtu, p. 247.

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(13 Juillet 1743)

---

Charles M<sup>rs</sup>. de Beauharnois commandeur de L’Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis, chef d’escâdre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pais de la Louïisianne.

Il est ordonné au S. de Lery officier des troupes et sous ingenieur en ce pais de partir incessamment de cette ville pour se rendre au fort S<sup>t</sup>. Frederic y faire achever la prison qui y est commencée et la chambre qui doit estre audessus suivant le plan qui a été envoyé a la Cour l'année derniere; de prendre en passant a Chambly l'artillerie de fonte et de fer qu'il jugera necessaires pour led<sup>t</sup>. fort et qu'il fera placer dans les endroits que M<sup>r</sup>. de Fonville commandant trouvera convenables; A Montreal le 13. Juillet 173./.

---

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(28 mai 1743)

---

Charles M<sup>is</sup>. de Beauharnois commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louïs, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pais de la Loüisianne.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. De Lery officier des troupes de ce pais, et sous ingenieur de partir incessamment de cette ville pour se rendre au fort St<sup>t</sup>. Frédéric y conduire le détachement que nous y envoyons; A Montreal le 22. May 1743./.

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(30 Juin 1744)

---

Charles M<sup>rs</sup>. de Beauharnois commandeur de l'ordre Royal Militaire de S<sup>t</sup>. Louïis, chef d'escadre des armées Navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et pays de la Louïisianne.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. de Lery fils officier des troupes et sous ingénieur, de se transporter incessamment dans toutes les côtes de ce Gouvernement pour y placer et tracer les forts que nous avons ordonné estre construits et retablir dans lesd. côtes. Et pour lesquels il choisira les endroits les plus convenables a la deffense et a la commodité des haitants. Mandons aux capitaines et officiers commandants les Milices de donner aud. Sr. de Lery tous les secours dont il aura besoin: luy donnons pouvoir de Decider en notre nom des Discussions qui pourroient survenir pour raison de la repartition a faire pour lesd. forts dont il nous rendra compte a son retour.

Fait a Montreal le 30 Juin 1744./.

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(10 juillet 1744)

---

Charles M<sup>rs</sup>. de Beauharnois commandeur de l'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France terres et pays de la Louisianne.

Il est ordonné au S. de Lery officier et sous-ingenieur en la Nouvelle France, de faire incessamment travailler a mettre L'Artillerie de cette Ville en etat de servir, ainsi que celle qui sera destinée pour les postes, et de faire faire ce qu'il trouvera nécessaire a ce sujet;  
Fait a Montreal le 10. Juillet 1744./.

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(24 août 1744)

---

Charles M<sup>is</sup>. de Beauharnois commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louïs, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pays de la Louïisiane.

M<sup>r</sup>. de Beaucourt Gouverneur de Montreal, nous ayant représenté que lorsqu'on a etably les fortifications de cette Ville, il auroit esté fait autour de l'enceinte de lad<sup>e</sup>. Ville la quantité de seize portes, dont huit Grandes pour la commodité des charois et transports et huit petites pour faciliter aux habitans les moyens d'aller a l'eau plus commodement et plus promptement dans les occasions d'incendies qui ne sont que trop fréquents et dangereux dans un pays ou les maisons sont couvertes et remplies de Bois, ce qui ne pouvoit estre alors d'aucun inconvenient, n'y ayant rien a craindre de la part des voisins avec lesquels nous vivions en Paix, mais aujourd'huy que la Guerre est déclarée avec l'Angleterre, et qu'il convient de prendre toutes les suretés possibles pour eviter les surprises mond. S<sup>r</sup>. de Beaucours qui est particulièrement chargé de la sûreté de cette place, nous auroit representé que la quantité de seize portes estant trop considerable pour tenir la Ville en sureté et en estat de deffense, et

qu'il est même impossible d'en pouvoir ouvrir et fermer tous les jours un nombre si considerable, ayant egard a ces justes représentations et pour y remedier d'une façon également conforme au bien du service, a la sureté de la place, et l'utilité publique, nous aurions fait assembler M<sup>rs</sup>. de Beaucours Gouverneur, De Gannes Lieutenant de Roy, Michel Commissaire ordonnateur, De Longueüil Major de la place, et de Lery ingenieur, leur avis pris et tout consideré, Nous Ordonnons que l'on travaillera incessamment a Mûrer et condamner a demeure quatre des petites portes qui sont les moins utiles et dont il paroît que le public peut se passer, Sçavoir celle qui aboutit au Moulin du Côteau auprès des canons; celle qui est auprès de la porte du hangard et qui aboutit a la maison du S. de Contrecoeur; celle qui se trouve au bout de la Rüe S<sup>t</sup>. Paul et qui aboutit sur les glacis vis a vis la maison de la Dame de la Chauvignerie; et enfin la petite porte qui est vis a vis Predeville, Nous ordonnons également que les quatre autres petites portes seront seulement fermées pendant le tems de la Guerre, et fortifiées en dedans par des jambages de force, ou des Madriers debout, de façon qu'on ne puisse les forcer, qu'on en usera de même pour celle des freres Charons qui nous paroît également inutile en tems de guerre, et que les sept autres grandes portes demeureront dans l'état ou elles sont pour estre ouvertes et fermées aux ordres de Mond. S<sup>t</sup>. de Beaucours suivant les circonstances et l'utilité publique.

Fait triple a montreal le 24. aoust 1744.

BEAUHARNOIS  
BOISBERTHELOT  
DEGANNES

LONGUEUIL  
MICHEL  
LERY

En vertu du Résultat cy dessus et des autres parts, Nous ordonnons que le Sieur de Lery sous ingenieur fera incessamment exécuter ce qui est ordonné par le présent Reglement; A Montreal les jour et an que dessus./.

BEAUHARNOIS

---

CERTIFICAT DE M. BOISBERTHELOT DE BEAU-  
COURS A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(16 novembre 1744)

---

Josué du Boisberthelot de Beaujours, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis Gouverneur des ville et Gouvrenement de Montréal.

Certiffions que Le Sieur De Lery officier dans les troupes et sous ingenieur pour Le Roy en Canada a esté employé pendant cinq mois dans Le Cours de cet esté a faire faire des travaux dans cette ville, a construire des forts dans toutes les Costes de ce Gouvernement et a mis l'artillerie de cette ville en etat, et celle que Nous avons Destinée pour les forts y ayant fait les fonctions de commissaire d'artillerie ou il sest très bien acquitté de son Devoir

en foy de quoy luy avons Donné le present a montréal le seize novembre mil sept cent quarante quatre./.

BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Juin 1745)

---

Charles M<sup>rs</sup>. de Beauharnois commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louÿs, chef d'escâdre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pays de la Louÿsianne.

Il est ordonné au S. de Lery fils officier des troupes et sous ingenieur de se rendre incessamment au fort de Chambly, et d'y faire faire les reparations et choses necessaires tant pour la sureté dud. fort, que pour y recevoir une garnison si nous jugeons convenable d'augmenter celle qui y est.

Fait a Montreal ce 23. Juin 1745.

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(22 juillet 1745)

---

Charles M<sup>rs</sup>. de Beauharnois de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pays de la Lôiisianne.

Il est ordonné au S. de Lery officier des troupes et sous ingénieur de partir incessamment de cette ville pour se rendre au fort S<sup>t</sup>. Frederic y faire sa visite et y faire faire les réparations qu'il jugera nécessaires pour les fortifications et l'artillerie et de venir nous rendre compte au plutôt de l'état de la place.

Fait a Montreal le 22. Juillet 1745./.

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. BOISERTHELOT DE BEAUCOURS  
A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(25..... 1746)

---

Il est ordonné au Sieur de Lerry Off<sup>r</sup> des troupes de Canada de partir de cette ville avec un détachem<sup>t</sup> de soldats composé d'un sergent et huit soldats pour aller escorter quinze prisonniers flamans à Kébec et de les remettre au Major en arrivant au dit Lieu.

Enjoignons à tous Cap<sup>nes</sup> et autres Off<sup>ers</sup> de Milice de notre gouvernement de lui donner 10 hommes de leurs compagnies pour la garde des dits prisonniers pendant la nuit partant où ils coucheront à Montreal ce 25. de l'an 1746.

BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Juillet 1746)

---

Charles M<sup>re</sup>. de Beauharnois commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis, chef d'escâdre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Géné-

ral pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pays de la Louïsianne.

Il est ordonné au S. de Lery enseigne des troupes et sous ingenieur en ce pais, de partir incessamment de cette Ville pour se rendre en toute diligence au fort S<sup>t</sup>. Frederic et y servir jusqu'a nouvel ordre;  
Fait a Quebec le 23. Juillet 1746./.

BEAUHARNOIS

---

ORDRE DE M. RIGAUD DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(16 août 1746)

---

Pierre François Rigault de Vaudreüil, Chevalier de L'Ordre Royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louis, Major de la ville et Gouvernement des trois Rivieres.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. De Léry l'aîné officier et ingenieur envoyé par Monsieur Le General au fort S<sup>t</sup>. Frederic pour y servir en cas quil soit attaqué suivant les nouvelles que l'on en avoit eu; mais comme elles se sont trouvé fausses par les dernieres decouvertes que l'on a faites et que les services dud. S<sup>r</sup>. de Lery, ne seront necessaires a ce fort qu'en ce cas, Nous avons jugé a propos d'aller au plus pressé et de luy ordonner de venir servir sous nos or-

dres dans le party que nous commandons pour aller sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, luy enjoignons de prendre dans les magasins du fort S<sup>t</sup>. Frederic, les choses necessaires et combustibles pour mettre le feu aux forts et maisons qui pourront nous resister dans nos entreprises. Fait au fort S<sup>t</sup>. Frederic, le 16<sup>e</sup>. aoust 1746./.

RIGAUD DE VAUDREUIL

---

ORDRE DE M. BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS  
A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(1er octobre 1747)

---

Josué du Boisberthelot de seaucours, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louïs Gouverneur de la Ville et Gouvernement de Montréal.

Il est ordonné au S<sup>r</sup> de Lery, Officier des Troupes et sous ingenieur en ce pays, de partir incessamment de cette Ville avec un Detachement de soixante dix hommes françois et sauvages pour se rendre sur les Terre de la Nouvelle Engleterre fraper sur les Anglois, Aniez et Loups, Nous en raportan dailleur pour les cas que nous ne pouront prevoire a sa prudence A Montréal le p<sup>re</sup>. Octobre 1747./.

BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS

---

ORDRE DE M. DE BEAUHARNOIS A M.  
CHAUSSEGROS DE LÉRY

---

(20 mai 1747)

---

Charles M<sup>is</sup>. de Beauharnois commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis, chef d'escâdre des armées navales de Sa Majesté, gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et Pais de la Louïsiannie.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. de Léry enseigne et sous ingénieur dans les Troupes de partir de cette Ville, pour se rendre en toute diligence a Chambly ou il trouvera ou attendra M. de Rigaud commandant le detachement que nous envoyons au secours du fort S<sup>t</sup>. Frederic et duquel au surplus Led. S. de Lérry suivra les ordres pendant le Cours de cette Campagne suivant la destination qui en sera faite par led. S. de Rigaud;

Fait a Quebec le 26. May 1747:

BEAUHARNOIS

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(26 novembre 1747)

---

A Quebec le 26. 9<sup>bre</sup>. 1747

J'ai reçu avec grand plaisir, Monsieur, le compte que vous m'avez rendu de la campagne que vous venés de faire a la nouvelle angleterre. je suis persuadé que la reussite en auroit été plus brillante si les Sauvages avoient eu aussi bonne volonté que vous. mais il faut bien se contenter de tirer ce qu'on peut de ces gens là et je n'en suis pas moins content de votre zèle. s'ils avoient été seuls ils n'auroient surement pas entrepris de bruler le fort que vous avés trouvé abandonné c'est tousjours un tort fait a l'ennemy et je voudrois que tous les petits partis en pussent faire autant.

Je vous fais mon compliment sur le mariage de M<sup>e</sup>. votre soeur toute votre famille est en bonne santé vous avés sans doute de leurs nouvelles par eux memes. je suis avec une parfaite estime Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

M. de Lery off<sup>er</sup>. dans les troupes  
a Mont-real

---

ORDRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LÉRY

---

(28 mars 1748)

---

Roland Michel Barrin Chev Marquis de La Galissonniere Chevallier de L'Ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis Capitaine des Vaisseaux du Roy, Commandant Général pour Sa Majesté dans toute la Nouvelle France, Terres et pais de la Louïisianne.

Il est ordonné au S. de Léry de se rendre a S<sup>t</sup>. Jean pour y conduire les travaux qui s'y doivent faire pour le service du Roy, et de passer au chantier de Corbin a la Riviere Chazy pour y prendre les eclaireissemens secours et materiaux necessaires, Je prie les officiers et Commandans a Chambly et a S<sup>te</sup>. therese de luy donner des habitans, Sauvages et voitures dont il pourroit avoir besoin pour le service, a Montreal ce 28 mars 1748./.

LA GALISSONNIERE

Par Monseigneur Dautrive

---

---

ORDRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(18 avril 1748)

---

Rolland Michel Barrin Chevallier Marquis de La Galissonniere Chevallier de L'Ordre Royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roy, Commandant Général pour Sa Majesté, dans toute la Nouvelle France, Terres et pais de La Louisianne.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. de Lery Enseigne en second de se rendre a S<sup>t</sup> Jean Pour y commander pendant la construction du fort dont il prendra la Direction et ou il Restera jusqu'a nouvel ordre a Mont-real le dix-huit avril mil sept cens quarente huit

LA GALISSONNIERE

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(16 mai 1748)

---

A Mont-real, le 16 mai 1748

J'ai reçu, Monsieur, votre reponse du dix au sujet des batteaux et canots vous avés bien fait de mettre en etat

ceux que vous avés pu. M. de Bleury pourra vous donner de quoi accomoder celui qui est mauvais comme les differens passages de parti peuvent vous en amener et vous en ôter je vous prie toutes les fois que cela arrivera d'en donner avis au magasin ou j'ai prié qu'on tint un Registre exprès pour savoir ou sont les batteaux et canots du Roi et ceux qui sont bons

Je suis très parfaitement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

J'espere que vous tirerés bon party de la revue de Kébec

M. de Lery fils a s<sup>t</sup> jean

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(4 Juin 1748)

---

A Mont-real le 4 juin 1748

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier L'incertitude ou vous êtes pour choisir l'emplacement de votre fort m'embarrasse beaucoup car les fautes qu'on fait dans ce genre ne se reparent jamais. et il est difficile que je décide ici ce que vous ne pouvés pas décider etant sur le ter-

rein mesme, cest un grand defaut de nêtre qu'a deux toises de l'eau sur tout si vous avés a craindre linconvenient de niagara mais il ne paroît pas que cela soit aucunement a craindre 1o. parce que la riviere n'a vis a vis le fort que six ou 7 arpens et par consequent ne doit jamais battre avec violence quelque vent qu'il fasse 2o. parce qu'il y a très peu de courant dans cet endroit et que par consequent ny l'eau ni les glaces ne doivent point emporter les terres et si cela arrivoit a la longue un rang de petits pieux y remedieroit aisément.

Cependant il me paroît plus avantageux et plus sur d'avoir entre la riviere et l'eau une esplanade de 13 toises. suivant ce qu'on m'a dit vous pouvés remedier a l'inegalité de ce dernier terrain qui n'est pas considerable, en prenant des terres soit sur l'esplanade entre le fort et la riviere soit dans le coté le plus haut du fort pour remplir le bas vous devés faire auparavant l'estimation de cette dépense afin de ne la point entreprendre si elle est trop considerable

Il n'est pas mesme necessaire que toute l'enceinte du fort soit parfaitement de niveau, il est seulement a souhaitter que les bastions le soient c'est laffaire de quelques toises de plus de maconerie aux fondemens ainsi qu'une bonne partie du dedans quand les pieux d'une ou de deux des courtines seroient plus bas il faut s'en consoler pourvu qu'il n'y ait rien en dehors qui vous domine de façon a pouvoir voir dans le fort ce qui le rendroit tout a fait mauvais

Si le terrain n'est pas noyé ces inegalités vous peuvent faciliter les moyens de faire des caves

Mandés moi donc definitivement le party que vous

comptés prendre avec les raisons de preference afin que je vous puisse donner l'ordre de travailler aux fondemens a quoi il ne faut point perdre de tems.

on commencera vers la fin de la semaine a travailler au chemin

Vous faittes fort bien de faire faire des decouvertes mais je trouve que vous y employés bien du monde a la fois

Je vais faire relever les Miliciens de mont-real

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(17 Juillet 1748)

---

A Mont-real le 17 juillet 1748

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 16. dont une partie regarde M. Varin que vous avés vu hier et qui vous repondra

Malgré les projets des Sauvages je compte qu'il vous en restera assés pour faire de tems en tems quelques decouvertes et de plus je ne saurois croire que les auniers

viennent dans un endroit ou ils savent qu'il y a tant de monde bien armés et sur leurs gardes et qui est le passage de tous les party de guerre Si cependant il ne vous en restoit point avertissés moi et je vous ferai envoyer Beauvais ou quelquautre

Je croi que les Sauvages ne se serviroient pas volontiers de batteaux de planchehs netant accoutumés qu'aux canots decorce.

Il vaut mieux qu'il en coute quelque chose au roi pour le transport des malades que detablir a s<sup>t</sup>. jean un hospital ou ils seroient très mal et en feroient tomber d'autres par imagination ou autrement

Je ne croi pas que Gironde ait été tué ny pris mais comme il etoit vieux et infirme il se sera noyé dans quelque'endroit ecarté

vous aveés bien fait de laisser venir ici l'officier de milice et le milicien de Quebec mais en general il faut être chiche de pareilles permissions surtout pour les faineans

Si on n'a pas encore travailler a debarrasser le Rapi-de des souches qui sy etoient arretées ecrivés en en droiture a M. lintendant afin qu'il donne ordre dy travailler pendant qu'il ny a pas deau

M. de Beaujeu M. Varin et toute la comp<sup>te</sup>. m'ont dit bien du bien de votre fort ainsi que du chemin

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

M. de Lery a s<sup>t</sup> jean

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(10 août 1748)

---

A Québec, le 10. aoust 1748

J'espere, Monsieur, que vous ne vous rebuterés point de toutes les traverses qui ont retardé le travail de votre fort Si les maladies et la mauvaise volonté des ouvriers vous ont été contraires vous avés été en recompense bien favorisé par les saisons ainsi je compte tousjours que vous en viendrés a votre honneur et que vous mettrés le fort cette automne en etat de loger la Garnison

Je suis très parfaitement, Monsieur, vôtre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

M. de lery fils au fort s<sup>t</sup> jean.

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(10 novembre 1748)

---

A Quebec le 10 9<sup>bre</sup>. 1748

J'ai reçu, Monsieur, dans leur tems trois de vos lettres dont la derniere est du 12. 8<sup>bre</sup>. M. votre pere a reçu

en mesme tems les plans profils &c du fort s<sup>t</sup>. jean. il me les a montrés et jen ai été tres content

L'accident arrivé a vos cheminées montre bien qu'on est heureux de navoir pas entrepris tout le fort en pierre

M. votre pere ma remis l'état de vos services que je me ferai un plaisir de faire valoir celui que vous rendés depuis six mois ne sera pas oublié, vous n'en êtes pas quitte car il faudra y retourner dès le petit printems pour tout achever

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONNIERE

M. de Lery Fils a Mont-real

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(24 novembre 1748)

---

A Quebec le 24. 9<sup>bre</sup>. 1748

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 13 de ce mois. Les bonnes esperances que vous me donnés de la fin de votre ouvrage me font plaisir aussi bien que l'idée favorable que vous avés du chemin.

Pour le present des Sauvages adressés vous a M. de Longueuil ainsi que je vous l'ai desja mandé

J'approuve fort que vous restiés a st. jean tant que vous pourrés y occuper utilement le monde et j'ecris a M. de Longueuil en consequence mais je vous prie de ne garder que le moins que vous pourrés d'Habitans inutiles

Je suis très parfaitement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

LA GALISSONIERE

M. de lery fils au fort s<sup>t</sup> jean.

---

ORDRE DE M. DE LA GALISSONNIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(26 mai 1749)

---

Rolland Michel Barrin Chevalier Marquis de La Galissoniere Chevallier de L'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louïs, Capitaine des Vaisseaux du Roy, Commandant Général pour Sa Majesté dans toute la Nouvelle France, Terres et Pais de La Louïsianne.

Il est ordonné au S. de Léry enseigne en pied dans les troupes et sous ingenieur, de partir avec le convoy du Detroit, sous les ordres du S. de Sabrevois pour executer ceux dont nous l'avons chargé; a Montréal le 26. May 1749./.

LA GALISSONIERE  
Par Monseigneur Pilliamet

---

INSTRUCTIONS DE M. DE LA GALISSONIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(26 mai 1749)

---

Instruction pour le S. de Lery

Le S. De lery se rendra au Detroit dans le convoi de M. de Sabrevois, et comme il y est principalement envoyé pour donner des connoissances plus exactes du pays que celles qu'on a eües jusques ici il observera les articles ci après.

I

Il fera un journal exact qu'il commencera le jour de son depart et ne finira qu'a celui de son arrivée.

II

Il y marquera la route qu'il aura tenue chaque jour et a combien il estimera qu'il pourra monter tout reduit et cela sans avoir egard aux estimations ordinaires des voyageurs dont cependant il fera mention.

III

Il marquera aussi les recherches qu'il aura eu occasion de faire les jours de sejour et autres.

## IV

Tous les jours qu'il pourra prendre la hauteur du soleil a midi il la prendra et marquera sur son journal les raisons qu'il aura eües de s'en dispenser.

## V

Il prendra egalemeut hauteur tous les jours quand il sejourneroit long tems dans le meme endroit

Ces observations reiteeées sont surtout necessaires au fort frontenac, au fond du Lac ontario, a Niagara, au portage de la longue pointe dans le lac Erié, a l'isle aux Bois blancs et au Detroit.

## VI

Dans chaque endroit ou le sejour sera un peu long il transcrira ce qu'il y aura de fait jusques là de son journal et adressera cette copie par le canal du Commandant du poste au Gouverneur ou Commandant general. cette precaution est pour que son travail ne fut pas perdu en cas de quelque accident qui arriveroit a ses papiers dans la suite du voiage

Si apres avoir fait cette copie il ne parroît point de canot avant luy il la laissera au Commandant du lieu, ou bien il la mettra dans un canot different du sien

## VII

Le huit d'aoust il y aura une eclipse de lune. Si le S.

de Lery est alors dans un endroit ou il y ait une bonne montre il reglera cette montre au soleil a midi du dit jour et observera a quelle heure aura commencé l'eclipse, ce qui sera environ a cinq heures et demie du soir, il observera aussi a quelle heure elle aura fini ce qui sera vers les huit heures trois quarts et il le marquera sur son journal, il y marquera aussi de combien la montre aura avancé ou retardé depuis ce midi jusqu'a celui du lendemain quand ce ne seroit que d'une minutte.

## VIII

Dans tous les endroits ou le S. de Lery passera il fera mention sur son journal de la qualité des terres, des especes et qualités de bois qui y viennent, des Rivieres et montagnes voisines et de quel coté elles s'étendent

## IX

Dès en montant la Riviere ditte de Katarakoui il observera differentes chutes et remarques si on ne pourroit point rendre la navigation plus sure ou plus aisée par quelques depenses on fera en meme tems l'estimation a peu près.

## X

Dans le lac Ontario il fera mention dans son journal des endroits qui luy paroîtront propres a servir de havres aux barques.

## XI

Il redoublera d'attention sur cet article dans le lac Érié ou les havres sont beaucoup plus rares.

## XII

Pendant son séjour au Detroit il visitera la Rivière au dessus et au dessous du fort et examinera si dans les basses eaux les barques pourroient facilement passer du lac Érié dans le lac huron et le chenal qu'elles devroient faire.

## XIII

Pour satisfaire aux articles ci dessus il est necessaire qu'il ait dans son canot un ou deux compas de route et un plomb de sonde de deux ou trois livres avec du suif et environ trente a quarante brasses de ligne du banc.

## XIV

Dans tout le cours du voiage en allant et en venant il observera principalement les cantons propres a former des etablissemens ou a construire des forts et indiquera le plus clairement qu'il pourra dans son journal les lieux ou il faudroit placer les forts ou les habitations

## XV

S'il passe a la mission de M Picquet, il en examinera

la situation les incommodités et commodités &c

## XVI

S'il passe a Niagara il examinera la situation presente du lac et la place la plus convenable où on pourroit rebatir le fort si le lac continuoit a gagner de ce coté là. Il examinera aussi les reparations urgentes qu'on y peut faire.

## XVII

Mais ce que je luy recommande le plus d'observer c'est s'il ne seroit point utile de batir un fort plus considerable au haut des côtes et de laisser un simple corps de garde avec un magazin de traite dans l'endroit où est le fort d'aujourd'hui.

## XVIII

Il fera en meme tems a peu près l'estimation de la depense qu'il conviendrait faire pour rendre le portage plus aisé et plus sur.

## XIX

Il ne s'etendra point dans son journal sur les rencontres des sauvages ou autres aventures qui regardent le Commandant du Convoi.

## XX

S'il se rencontroit sur son chemin quelques pierres ou terres ou il y eut apparence de mines il en fera mention dans son journal et en apportera, s'il peut, des echantillons et indiquera bien clairement et bien exactement l'endroit d'où elles auront été tirées.

## XXI

Si chemin faisant il peut ramasser quelques'un des graines plantes &c mentionnées dans le memoire qui luy sera remis avec ceci, il les apportera, mais cela ne doit point le detourner des objets plus interessans pour le service.

Fait a Mont-real le 26 mai 1749

## LA GALISSONIERE

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(15 Juin 1749)

---

A Quebec le 15 juin 1749

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 5 avec les Hauteurs du soleil que vous avés observées a mont-real de-

puis mon depart. j'espere que cette lettre ne vous y trouvera plus mais quelque part qu'elle vous rencontre je vous souhaite un bon voiage

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONIERE

M. de Lery Fils

convoi du detroit

---

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

(17 octobre 1749)

Le Marquis de la Jonquiere Chevalier de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louis Chef d'Escadre des armées navales, Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy de toute la Nouvelle France, terres et pays de la Loüisianne./.

Il est ordonné au S. de Lery Enseigne des troupes, de prendre le Commendement de L'artillerie de cette Colonie, pour y servir en la ditte qualité en l'absence du S. Chevalier de Beauharnois, jusqua nouvel ordre. fait a Quebec le 17. octobre 1749./.

LA JONQUIERE

Par monseigneur, Saint Sauveur

Registré au Bureau du Controlle de la Marine a Quebec Le quatre Novembre mil sept cent quarante neuf./.

BREARD

---

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(1er mai 1750)

---

Le Marquis de La Jonquiere Chevalier de l'Ordre Roial et militaire de s<sup>t</sup>. Louis Chef d'Escadre des Armées Navalles, Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy, de toute La Nouvelle France, Terres et pays de la Louï-sianne./.

Il est ordonné au S<sup>r</sup>. de Lery Enseigne en pied dans les troupes de cette Colonie de s'embarquer incessamment sur le Brigantin Le S<sup>t</sup>. Jean Baptiste fretté pour le Roy pour se rendre a Ejedaïck avec un detachement de cinquante hommes dont vingt soldats et trente Canadiens, lesquels il fera embarquer en meme tems, Sçavoir trente hommes sur le Briantin le S<sup>t</sup>. Jean Baptiste, et vingt hommes sur le batteau le London. Luy donnons le Commandement du dit Detachement jusqua son arrivée a Ejedaïck ou il servira en la ditte qualité d'enseigne en pied sous les ordres de M. Le Ch<sup>er</sup>. de la Corne commandant dans le dit poste.

Fait a Quebec le premier May 1750./

LAIONQUIERE

Par monseigneur, Saint Sauveur

---

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 avril 1750)

---

Le S<sup>r</sup>. de Lery me remettra incessamment un Memoire des observations qu'il a faites dans tous les forts ou il passa l'année derniere, dans le voyage qu'il fit par ordre de M. de La Galissonniere.

La carte de La Riviere, et le plan du fort du Detroit avec ses Memoires

Le Plan de Choueguen avec un Memoire des observations qu'il a faites.

Le Memoire de l'Artillerie necess<sup>re</sup>. dans les postes de la Colonie.

Le tout conformement a ceux qu'il me remit l'Automne derniere.

A Quebec le 23. Avril 1750

LA JONQUIERE

---

LETTRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(9 novembre 1750)

---

A Quebec le 9. 9<sup>bre</sup>. 1750./

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrit le 10 8<sup>bre</sup>. avec le memoire y joint que j'ay trouvé très bien,

je suis persuadé que vous ne perdrez pas de tems pour faire des cartes et des nouveaux memoires, il faut que votre carte comprenne toute la baye verte et que vous fassiez votre possible pour quelle soit bien juste et bien instructive, j'aurois été bien aise que vous eussiez pû m'envoyer ces cartes et ces memoire pour en rendre compte a la Cour, j'approuve que vous les fassiez passer au Ministre par la voye de Louisbourg.

Je vous ay proposé avec plaisir pour une Lieutenance dans cette Colonie ou une commission de Capitaine aux Isles de L'amérique ou a Louisbourg, Je serois bien trompé si vous navez vôtre avancement l'année prochaine, my interessant avec plaisir

Je suis très parfaitement, Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur

LAJONQUIERE

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

(16 avril 1750)

Le Marq<sup>st</sup>. de La Jonquiere commendeur de l'ordre roïal et militaire de S<sup>t</sup> Louis chef descadre des armées navales Gouverneur et lieutenant General pour le Roy de toute la nouvelle france terres et pays de la Louïisianne

Il est ordonné au S. de Lery Enseigne d'Inf<sup>te</sup>. de faire construire un fort en pieuës a la pointe de Beauséjour et

un autre fort a la riviere des Gasparos en se conformant aux ordres que nous avons donné a ce sujet a M. Deschailons de St. Ours Cap<sup>ne</sup>. d'Inf<sup>ce</sup>. commandant a la pointe de Beauséjour.

Fait a Quebec le 12. avril 1751.

LAIONQUIERE

Par monseigneur, Saint Sauveur

---

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Janvier 1751)

---

A Quebec ce 23 J<sup>r</sup>. 1751.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 17 du mois d<sup>er</sup>. Je suis bien aise que vous ayez envoyé a la cour par la voye de M<sup>r</sup>. D'Esherbiers les plans, cartes, et memoires, que vous avez faits

Je ne puis que vous assurer de la satisfaction que j'ay de vos services et quil ne tiendra pas a moy que vous n'ayez tous les avantages que vous meritez,

Je suis parfaitement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

LAIONQUIERE

Noubliez pas de faire une copie des plans, cartes et memoires que vous avez envoyé a la Cour, vous me ferez plaisir de me les envoyer m'etant tres necessaires

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(18 mai 1751)

---

A Paris le 18. mai 1751

J'ai reçu, Monsieur, presque en mesme temps vos deux lettres l'une du 11. 9<sup>bre</sup>. 1749 et l'autre du 27. 8<sup>bre</sup>. 1750. je vous remercie des nouvelles que vous m'y mandés et vous me ferés tousjours plaisir de continuer, surtout tant que vous serés dans des endroits aussi interessans que celui ou vous a envoyé M. le M<sup>rs</sup>. de la Jonquiere.

J'ai grand Regret a une carte des environs de chipoudi que M. l'Abbé le Loutre m'a mandé que vous aviés dressée et qu'il m'a envoyée mais elle n'est pas parvenue jusqu'a moi. je ne doute pas que vous n'en aiés gardé la minute et je vous prie de m'en envoyer une seconde copie.

Je suis avec une parfaite estime, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur

LAJONQUIERE

M. de Lery Fils aîné  
off<sup>er</sup>. dans les troupes  
a Quebec

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(12 avril 1751)

---

A Quebec ce 12 avril 1751./.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres des 29 Janvier et 8 mars dernier

• Jenvoye a M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup>. ours un ordre quil vous remettra suivant lequel vous prendrez la direction des ouvrages a faire pour la construction des deux forts que je luy ay ordonné d'establir donnez y tous vos soins et soyez assuré que je ne manqueray pas de faire valoir vos services.

J'ay eu egard a vos representations pour le nommé Chauvin jay envoyé son act d'acquisition a M<sup>r</sup>. de Celoron et je luy ay donné ordre de faire jouïir ce particulier d'une partie de son terrein attendu quil est trop considerable, de donner la preferance de trois arpants a un de ses enfants et de luy faire rembourser le prix de son acquisition au prorata des terres que vous remettrez a dautres particuliers

Il ne m'est pas possible de vous relever ce printemps d'autant mieux que vos services sont tres necessaires pour l'establissement des deux forts en question, mais je feray en sorte de vous rappeler cette automne

Je suis parfaitement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

LAIONQUIERE

---

ORDRE DE M. DE LA JONQUIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(20 septembre 1751)

---

Le Mars<sup>e</sup>. de La Jonquiere Commendeur de Lordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis chef d'escadre des armées navalles gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en toute la nouvelle France terres et pays de la Louïisiane.

Il est ordonné au S de Lery Lieutenant d'Infanterie des troupes de cette colonie, de prendre (sous les ordres du S. de Boishebert aussi lieutenant d'Inf<sup>e</sup>.) le commandement d'une chaloupe armée de vingt sept hommes et de partir incessamment de ce port pour aller a l'isle aux Coudres y prendre un pratique et s'informer exactement des habitants, s'ils n'ont pas eû connoissance d'un charrois qui croise dans ces parrages depuis trois semaines. S'il ne peut pas en avoir des nouvelles a l'Isle aux Coudres, il ira aux Eboulements pour s'informer des mouvements que ce charrois a fait depuis ce tems là, Nous aiant été rapporté que sa rétraite ordinaire, quand il fait mauvais tems, est a la grosse Roche pres du Cap aux Oyes, S'il peut découvrir ou est le dit batiment, il ira le chercher et s'en rendra maitre de gré ou de force et s'emparera de tous les papiers du Capitaine, fut-il anglais ou français et nous l'amenera icy avec son equipage et si le dit S de Lery n'a aucune nouvelle du dit batiment, après avoir resté deux

ou trois jours a la Grosse Roche, il s'en reviendra dans ce port et mettra a terre le pilote pratique a l'Isle aux Cou-dres.

Fait a Quebec le 20. Sept<sup>bre</sup>. 1751./.

LAIONQUIERE

Par monseigneur, Saint Sauveur

---

LETTRE DE M. DE LA GALISSONIERE A M.

CHAUSSEGROS DE LERY

---

(26 Juin 1752)

---

A Paris le 26 Juin 1752

J'ai reçu vos trois lettres, Monsieur, et je vous sou-haitte un bon voiage. J'ai ecrit pour vous procurer votre passage pour Louisbourg mais je ne sai pas ce qui a été decidé nayant point eu de reponse.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très hum-ble et très obeissant serviteur

LA GALISSONIERE

Je ne croi pas pouvoir avant votre depart vous en-voier votre carte de la baye verte et de la baye francoise M. de Lery off<sup>er</sup> des Troupes de Canada a la Rochelle

LETTRE DE M. DE LA GALISSONIERE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(15 Juillet 1752)

---

A Paris, le 15 Juillet 1752

M. d'Abbadie Com<sup>re</sup>. de la marine a la Rochelle vous remettra, Monsieur, s'il ne l'a déjà fait un paquet contenant les cartes et plans que vous m'avez donnés et que j'ai fait copier au dépôt

Vous faires très bien de ramasser des plantes, noiaux et autres semences qui pourront être utiles en Canada je vous envoie un livret qui vous enseignera les moyens de les conserver

Vous avez très bien fait aussi de vous appliquer pendant votre séjour a la Rochelle a apprendre le nouvel exercice et les évolutions mais cela ne doit pas vous empêcher de continuer a cultiver la partie du génie dans laquelle vous pouvez beaucoup vous perfectionner sous M. votre pere et par le travail de fortifications qui se fait a Quebec.

J'ignore ce que c'est que l'ingenieur dont vous me parlez qui va a Louisbourg avec sa famille.

Vous ferez bien de joindre des noiaux de Prunes et des pepins de poires détés aux noiaux que vous avez déjà

Je n'ai pas ouy parlé du projet dont vous me parlez de former un corps d'ingenieurs pour les Colonies mais

dans toutes les occasions vous devés être persuadé que je me ferai un devoir et un plaisir de faire valoir les services de M. votre pere et les votres

Je suis avec une parfaite estime Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

LA GALISSONIERE

Je vous envoie une connoissance des temps pour 1752, que je vous prie de donner au R. P. Bonecamp s'il n'a pas reçu celle que je luy adresse par une autre occasion

---

ORDRE DE M. DUQUESNE A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(19 mars 1754)

---

Le Marquis Duquesne Chevalier de L'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louïs, Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France, Terres et Pays de la Louisiane.

Il est ordonné au S<sup>r</sup> de Lery Lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie de se tenir pret a partir de montreal à l'ouverture de la navigation pour se Rendre au detroit ou il y servira en second coud les ordres du S<sup>r</sup> de Celoron Major commandant aud Poste

Fait a montreal le 19. mars 1754

DUQUESNE

Par monseigneur, Merel

---

ORDRE DE M. DUQUESNE A M.

CHAUSSEGROS DE LERY

(2 mai 1754)

Le Marquis Duquesne Chevalier de L'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louis, Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France, Terres et Pays de la Louisiane.

Il est ordonné au S<sup>t</sup> de Lery Lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie de partir de la chine avec une brigade de douze canots pour se rendre en toute diligence à niagara ou il y trouvera des nouveaux ordres, luy enjoignons de passer par le sud  
Fait a montreal le 2 May 1754.

DUQUESNE

Par monseigneur, Merel

ORDRE DE M. DUQUESNE A M.

CHAUSSEGROS DE LERY

(2 mai 1754)

Le Marquis Duquesne Chevalier de L'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup>. Louis, Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en

toute la nouvelle France, Terres et Pays de la Loüisiane.

Il est ordonné au S<sup>r</sup> de Lery Lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie de se rendre a chatakouin après avoir fait le portage de Niagara

Il chargera ses canots le plus qu'il pourra tant pour la seureté et activité du transport des effets

Fait a montreal le 2 May 1754.

DUQUESNE

Par monseigneur, Merel

ORDRE DE M. DE VILLIERS A M.

CHAUSSEGROS DE LERY

(11 août 1755)

Nous Capitaine d'Infanterie Commandant Pour le Roy a Niagara

Sur les Nouvelles qui nous sont parvenuës que les Anglois alloient venir attaquer ce poste, Nous ordonnons au Sieur De Lery Lieutentnt des troupes de rester audit poste jusqu'a Nouvel ordre, Nous chargeant de faire trouver bon a Monsieur Le Marquis de Vaudreüil qu'il n'aille pas luy rendre compte de l'etat ou sont les choses au Bas de la Riviere au Boeuf, ou il avoit eté chargé par M<sup>r</sup>. de Contrecoeur de faire les preparatifs pour la construction du fort Machault.

Fait a Niagara le onzième Aoust 1755./.

VILLIERS

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 septembre 1755)

---

A Montreal le 23 7<sup>bre</sup> 1755

Mes grandes occupations, Monsieur, m'ont privé du persuadés de celui que j'ay de les recevoir, et de la satisfaction que j'ay de vos services, et de votre zele. J'ay destiné le Bataillon de Guyenne a vous aller joindre à Niagara, j'y fais passer en même temps M. de Boucheau Capit<sup>e</sup>. du Bataillon de Bearn, qui possède toutes les parties relatives au Genie; il se consertera avec vous, pour les retranchemens et autres ouvrages à faire pour la sûreté de cette place, de même que pour faire faire des Baraques à la Canadiennes pour loger pendant l'hiver une Garnison d'environ 400 hommes, vous pourrés, Monsieur, aider plus que personne M. Boucheau, et je ne puis assés vous prier de faire usage de toutes vos Lumieres pour le mettre en etat de déterminer et d'accelerer les ouvrages les plus convenables pour mettre Niagara en etat de resister a l'Ennemi; non seulement cette Automne; mais même le printemps prochain, parce qu'il ni a pas a douter que les Anglois n'epargneront rien pour l'enlever, j'en ai la certitude par les Instructions de la Cour d'Angleterre. J'ay toute la confiance que je dois en vous, et je suis bien persuadé que vous n'epargnerés pas vos peines, ni vos soins

pour y repondre, je saisirai toutes les occasions pour vous rendre service et vous prouver que je suis très sincerement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur

VAUDREUIL

M de Lery a Niagara

---

INSTRUCTIONS DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 février 1756)

---

Nous scavons a n'en pouvoir douter que le projet des Anglois sur Niagara les occupe toujours, qu'ils prenent depuis longtemps leurs arrangements pour s'assurer du succès de cette expedition, et que pour l'accelerer ils ont établi deux entrepots considérables le premier a environ trente lieuës de Chouaguen, gardé par 100 hommes et le deuxieme a environ une lieue et demie du premier gardé par 40 hommes que dans ces entrepos sont les vivres munitions de Guerre armes et autres ustanciles propre a faire le siège en question.

Nous sommes également informés qu'il y a plus de 300 Batteaux a portée de ces entrepots, et que les Anglois ont prévu a tout ce qui peut tendre à la réussite de leur projet

Nous scavons enfin que les Anneyottes qui ont leur

village a environ 10 lieues de ces entrepots en prennent ombrage qu'ils seroient flattés qu'ils fussent enlevés, et que n'ayant jamais voulu consentir que les Anglois les misent à l'abry d'insulte. Ceux qui les gardent sont logés dans de mauvaises Baraques d'ecorce et sous des tentes

La certitude que nous avons de toutes ces connoissances qui nous ont été données par un Anneyotte établi à la presentation, n'est point équivoque, puisque les rapprochant des rapports de nombre de prisonniers et des deserteurs Anglois, nous trouvons une uniformité qui prouve sensiblement la vérité

Nous ne devons donc rien négliger pour nous rendre maître de ces deux entrepots les faire bruler et ruiner tous les autres préparatifs de l'ennemy. sans quoi il seroit en etat de suivre de bon printemps son projet et comme la colonie a un interest sensible a le rompre nous nous sommes décidés a faire marcher un fort détachement dont nous avons confié le commandement a M de Lery persuadé de son zele et de celui de M. de Montigny et de tous M<sup>rs</sup> les officiers du détachement qui en ont souvent donné des preuves et que led. S<sup>r</sup> de Lery et ces officiers concourront de leur mieux au bien de l'Expedition

Led. S<sup>r</sup> de Lery dans une conference qu'il a eu avec led. Anneyotte a relevé la carte du pays depuis la presentation jusqu'a Corlac; il a tracé la route qu'il doit suivre pour n'être pas découvert, il a observé la distance qui se trouve entre ces entrepots et le village des Anneyottes les villages les habitations Angloises Corlar &<sup>a</sup> et il a verifié avec nous l'exactitude de sa carte sur les rapports desd. Prisonniers et Deserteurs Anglois.

La mission dud. S<sup>r</sup>. de Lery etant a tous egards essentielle, il importe que nous lui expliquions nos intentions par la presente instruction

Art<sup>e</sup>. 1<sup>er</sup>.

M de Lery trouvera a la chine un détachement de 236 hommes. Sçavoir, cinquante un hommes des Bataillons de la Reine Guyenne et Bearn vingt cinq hommes des troupes détachées de la Marine cent soixante Canadiens dix huit Iroquois du Sault S<sup>t</sup> Louis

Les gens du Lac des deux Montagnes serons rendus aux Cedres, ils sont au nombre de 50 — Sçavoir 33 Iroquois six Alkonquins et onzes Nepissingues. Le S<sup>r</sup> de Lery placera ses sauvages dans ses batteaux et fera le plus de diligence qui lui sera possible pour se rendre à la Presentation

Il fera veiller a la conservation des vivres, et aura attention qu'il n'en soit point dissipé, il prendra d'ailleurs les précautions pour éviter qu'il n'arrive aucun accident facheux a sa troupe dans sa Navigation Nous lui recommandons de faire vivre en bonne union les troupes, les Canadiens, et les Sauvages et d'avoir quelques egards pour les Canadiens qui font la campagne de bonne volonté

Art<sup>e</sup>. 2<sup>e</sup>.

Nous avons donné ordre au commandant de la Presentation de faire fabriquer une quantité de Biscuit, et de

prevoir a tout ce qui sera nécessaire dans ce poste pour le prompt depart de ce Détachement.

M de Lery conferera avec M l'abbé Picquet sur sa Campagne et prendra de lui toutes les connoissances qu'il pourra lui donner

Il joindra a son détachement les Sauvages de cette mission qui feront nombre d'environ ....hommes y compris quelques Abenakis. Si sa troupe n'est point trop fatiguée il partira dès le lendemain ou le jour suivant pour suivre sa destination par terre

Art°. 3°.

En partant de la Presentation M de Lery prendra les arrangements les plus convenables pour éviter qu'il ne lui deserte aucun Sauvage ni soldats, afin que l'ennemy ne puisse être informé de sa marche. Il aura toujours des decouvreurs. Il se consertera pour cet effet avec l'Anneyotte et l'observera de près sans qu'il puisse s'appercevoir qu'il se défie de lui: Mais au contraire, il lui témoignera beaucoup de confiance, et lui reiterera les assurances que nous lui avons données de le bien recompenser après la Campagne.

Art°. 4°.

Supposé que ces Decouvreurs lui menent des Prisonniers Anglois; il les interrogera et suivant les raports qu'ils lui feront, les invitera a faire la Campagne avec lui, et a le conduire, il leur promettra une bonne recompense, si les éclaircissement, et les facilités qu'ils lui procure-

ront lui font remplir sa Mission avec succès. Mais aussi il les previendra qu'il leur fera casser la tête en tel lieu ou il s'apercevra qu'ils l'auront trompé par le raport de ses découvreurs

Art<sup>e</sup>. 5<sup>e</sup>.

Il donnera ordre a ses découvreurs de lui mener les Sauvages qu'ils pourront rencontrer dans la route pour se joindre a son Détachement, et s'ils sont des cinq Nations, il les invitera de nôtre part a rester avec lui jusu'a ce qu'il ait rempli sa Mission il les assurera par quelques branches de Porcelaine que nous n'avons aucun dessein sur leur Nations. Qu'au contraire nous ne faissions marcher ce détachement que pour leur propre avantage, et que l'evenement de la Campagne les en convaincra. Si ces Sauvages ne s'arrentent point a ma parole, il sassurera d'eux en leur reiterant qu'il ne les arrete que pour etre certain qu'il ne sera point decouvert

Art<sup>e</sup>. 6<sup>e</sup>.

A mesure que M de Lery avancera sa route il redoublera ses attentions pour n'etre pas decouvert sur tout lorsu'il ne sera qu'a une journée desd. entrepots Il placera son Detachement a une certaine distance dans le Bois, et reglera son depart pour frapper s'il le peut une heure avant le jour il disposera sa troupe a se signaler.

Nous sommes persuadés que chacun de M<sup>rs</sup> les officiers a la tete de leur Brigade feront des merveilles chaque Brigade aura un officier a la tete et un officier à la

queue pour faire avancer la troupe, le plus ancien officier de chaque Brigade sera à la tête, il importe que tout le détachement frappe ensemble et sans trop de confusion et qu'il combattent avec la même ardeur. Nous avons prevenu la Cour de cette Campagne et nous sommes assurés que M<sup>rs</sup>. les officiers qui se distingueront auront part aux grace du Roi

Art<sup>e</sup>. 7<sup>e</sup>.

M de Lery mettra en cache ses vivres et les paquets de sa troupes. Il y laissera une garde avec un bon sergent

Art<sup>e</sup>. 8<sup>e</sup>.

Si nous sommes assés heureux pour rester maitre du champ de bataille M de Lery ne perdra pas un instant pour faire enfoncer le hangard, il le fera bruler de même que les vivres et Munitions de guerre en prenant des precautions à l'égard des poudres, il en prendra aussi pour que les Anglois qui gardent le second hangard ne soient pas avertis

Supposé qu'il y eut de lartillerie dans ce hangard ou a portée led. S<sup>r</sup>. de Lery fera de son mieux pour la mettre hors de service s'il ne lui etoit pas possible de le faire jeter à l'eau

Art<sup>e</sup>. 9<sup>e</sup>.

Après que M de Lery aura enlevé le premier hangard,

il se transportera avec sa troupe au second, et après avoir combattu les 40 hommes qui le garde il ne perdra pas un instant pour faire enfoncer ce second engard et executer tout ce que nous lui prevenons a l'art<sup>e</sup>. précédent

Art<sup>e</sup>. 10<sup>e</sup>.

M de Lery ne laissera subsister aucun batteau Anglois ils les fera tous bruler ou casser, il sçaura s'ils sont fait dautres preparatifs il n'en négligera aucuns et les ruinera tous

Art<sup>e</sup>. 11<sup>e</sup>.

Après que M<sup>r</sup> de Lery aura rempli sa Mission il détachera quelques Sauvages pour aller informer les Anneyottes de l'évenement de sa Campagne, et leur donner un colier de ma part pour les assurer que je n'ai eu en vue que le propre interets des cinq Nations et éviter que l'anglois se rendit maître des terres qu'ils occupent, que je l'ai chassé et que je les exhorte a les conserver au peril de leur vie, que je leur donnerai tous les secours qui dependront de moi. Il accompagnera ce Colier de quelques branches de porcelaine pour inviter de sa part les Anneyottes et les cinq Nations a me venir voir le printemps en les assurant que je les receveray bien

Art<sup>e</sup>. 12<sup>e</sup>.

M de Lery n'aura rien de plus pressé que de partir avec sa troupe pour revenir a la Présentation sans perdre

de temps il observera beaucoup d'ordre dans sa marche, et aura également des découvreurs pour éviter toute surprise

Art°. 13°.

Si lorsque M de Lery sera arrivé près des entrepots, il est informé que les Anglois y soient retranchés il les fera reconnoître; et supposé qu'il ne lui est pas possible d'attaquer ces retranchemens il fera la manoeuvre qu'il jugera le plus convenable pour attirer l'ennemy a lui, et le combattra. Il preparera autant qu'il le pourra des matieres combustibles pour mettre le feu nuitamment aux entrepots, et aux batteaux

Art°. 14°.

Dans le cas que M de Lery seut a n'en pouvoir douter qu'il est arrivé des forces superieures aux siennes pour conserver ces entrepots, il ne se hazardera point a attaquer l'ennemy, a moins qu'il ne fut assuré de le surprendre; et plustôt que d'exposer sa troupe sans apparence de succès il se décidera a revenir sans fraper, pour ne pas compromettre les armes du Roi et l'honneur de la Nation

Art°. 15°.

M de Lery assemblera un conseil de guerre de tous les officiers de son détachement pour délibérer avec mure reflexion sur le parti qu'il conviendra de prendre sur les

deux cas mentionnés aux articles 13 et 14 et sur tous ceux qui pourront lui survenir et que nous navons point prévus dans la presente instruction. Nous rapportant d'ailleurs a sa prudence et a son zele pour le service du Roi  
Fait a Montreal le 23 février 1756.

## VAUDREUIL

Si après avoir enlevé et brulé le premier entrepot ainsi que les batteaux, et autres préparatifs des Anglois les sauvages refusoient d'assister a lexpédition du second soit pour soccuper du transport de leurs blessés, et par quelques autres raisons, que nous ne pouvons prévoir, et qu'il ne fut pas possible a M de Lery de les engager a le suivre; ou du moins une partie d'eux plus tôt que de separer entierement des sauvages, il s'entendra a sa premiere expedition et se décidera a revenir sur ces pas avec eux

Supposé qu'avant que darriver à l'entrepot, il vint au devant de lui des deputés des cinq Nations lui presenter un colier pour le prier de ne pas passer outre, il leur fera valoir sa mission, et ne négligera rien pour leur persuader que je ne considere que leur propre avantage. Mais si ces deputés persistoient a lui barrer le chemin il les sommerá de lui declarer a quel titre ils font cette demarche, et leur signiffira que si c'est pour la défense de l'Anglois: je les regarderé dès le moment comme ennemis, et leur ferai la Guerre comme aux Anglois Nous devons penser que si les cinq Nations faisoient cette demarche nôtre détachement auroit été découvert et suivant les circonstances que nous ne pouvons prévoir, M de Lery relache-

ra plutôt que d'exposer sa troupe avec certitude de mauvais succès

Au surplus dans les deux cas mentionnés en la présente addition M de Lery assemblera un Conseil de Guerre de tous les officiers de son détachement conformément a l'article 15°.

Fait a Montreal le 23 fevrier 1756

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(28 février 1756)

---

A Montreal le 28 fevrier 1756.

J'ay Receu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire Jay conferé avec leduc sur les expedients les plus convenables pour faire rendre a la presentation les vivres dont il est chargé. il repart dans l'instant et prendra 50. hommes qui joints aux 38. qui sont sur les Batteaux, fairont passer leur charge en traines de Clisse. il m'assure que par cet arrangem<sup>t</sup>. ces vivres arriveront assés tot a la presentation. M. Varin fait partir dans le moment les vivres, et tout ce qui est necessaire a ces 88. hommes pour faire ce transport, sy lors que vous passerés au dessus des mile Roches, vous pouvés faire donner un coup de main aud. Leduc, par des Gens de bone volonté de votre Dettachement, vous ny manqueres pas.

il part actuellement des traines chargées de 100. pains, 20. Bonnes haches, 12. Bottes Lignes du Bans, et

100. paires grapins. il y en avoit pas davantage dans les magasins. Cest tout ce que vous avés demandé

je souhaite que vous partiés demain, vous avés cy joint deux Lettres que j'ecris a la presentation par lesquelles j'ecris a M. le Che<sup>r</sup> de portneuf et a M. l'abé Piquet de preparer tous les vivres que ce poste pourra fournir pour votre campagne. je leur observe que ce poste ne scauroit manquer puisque les mêmes vivres leur seront remplacés à peu prés dans le temps de votre depart, et que je ne prens cette precaution que pour l'accelerer. M. Varin ecrit pour le même sujet au Garde magasin sa Lettre est jointe a celle de M. de portneuf. vous faires partir ces Lettres par un Courrier vigoureux qui fasse diligence, de facon que lors que vous arriverés tout soit pret, et que vous ne soyés obligé de sejourner a la presentation que pour donner le temps a votre Dettachement de se rafraichir. Vous scavés que tous les moments sont pretieux, et combien je desire que vous puissiés faire diligence.

Je vous souhaite une parfaite santé, ainsi qu'a tous vos Messieurs a qui je fais mil compliments.

Jay lhonneur detre tres sinserement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

Sy vous pouviés envoyer a M. de portneuf un memoire de tout ce qui vous sera necessaire a la presentation pour faire la campagne vous feriés bien, et il agiroit avec plus de connoissance

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(16 mars 1756)

---

A Montreal le 16 Mars 1756.

J'Ay Receu, Monsieur, avec un sensible plaisir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire de la presentation par laquelle jay appris que vous eties heureusement arrivé avec votre Dettachement dans cette mission. et que vous ne perdriez pas de temps a en partir pour suivre votre destination. Le zele que je vous connois, et la bone volonté, des troupes, milices, et sauvages de votre Dettachement, me persuadant que vous aurés Remply la mission importante que je vous ay confié, Ou que vous aurés été dans l'impossibilité d'attaquer, par la trop grande superiorité des forces de l'ennemy. Dans quelque scituation que vous ayés peu le trouver ie me flatte que vous vous seres conformés à tous egards aux instructions que je vous remis, et que tout ce qui pourroit vous arriver de facheux seroit de revenir sur vos pas avec votre Dettachement sans avoir peu fraper. quel que soit l'evenement de votre campagne n'ayes aucune inquietude. il me suffira que vous n'ayés Rien negligé, et qu'il vous aye été impossible de faire mieux. vous pensés bien quil me tarde d'avoir de vos nouvelles. je compte que vous fraperes vers le 20. de ce mois, et que je scauray le succès que vous aures eu avant le 30. Madame de Vaudreuil y prend un vray interet, elle a Receu vos Lettres, et me charge de vous faire Bien de complimens de sa part. J'envoye par cette occa-

sion des vivres a la presentation, et je donne ordre au S<sup>r</sup> Leduc de vous y attendre avec 6. Batteaux et de les ajouter aux 4. quil y a laissé pour vous ramener avec votre Dettachement. je vous souhaite une parfaite santé, bien des compliments pour moy a M. de Montigny, et à tous vos Messieurs, il me tardera de vous voir de Retour pour vous Renouveler la Sincerité des sentimens avec lesquels jay lhonneur detre, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(20 mars 1756)

---

A Montreal, le 20 Mars 1756

Je recois dans le moment, Monsieur, la Lettre que vous m'avés écrite le 15 de ce mois, par laquelle je vois les contradictions que vous avés éprouvée de la part des Sauvages depuis vôtre depart de la Présentation. Il auroit été bien essentiel que vous ne vous fussiés pas arreté a toutes les représentations des Sauvages, vous auriés surmonté leurs difficulté en continuant vôtre Route; et vraisemblablement ils seroient portés deux mêmes a vous suivre. Ce retardement me fait de la peine, quoi que je sois bien persuadé qu'il ny a pas de votre faute. Le rapport qui vous a été fait par le Montagué se dement de lui même puisqu'il n'auroit pas été possible que l'ennemy fut informé de vôtre expédition quand même il seroit vray qu'il

eut reçu ou trouvé une Lettre sur le chemin du Lac S<sup>t</sup>. Sacrement, la distances des lieux, et le peu de temps, qui s'est écoulé prouve sensiblement l'impossibilité. J'espere que vous aurés fait toute la diligence possible, et que vous n'aurés pas trouvé d'autre obstacle sur votre Route Je suis toujours dans la Confiance que vous aurés remply vôtre mission, et je ne suis actuellement occupé que des moyens a prendre pour vous faire passer promptement des Batteaux chargés de vovres a la Baye de NiaSaré je fais partir un courier dans l'instant pour la plus prompte expédition de quinze batteaux bien armés, qui sont prests a partir des Cedres et qui feront grande diligence ils vous porteront des vivres

M. de Cournoyer me previent qu'il aura pris ces arremgemens pour être en etat de partir aussitôt l'arrivée de ces Batteaux pour vous aller joindre a la Baye de NiaSaré il joindra a ces Bateaux ceux qui sont a la presentation

J'espere que ces secours vous arriveront aussetôt et que j'auray le plaisir de vous voir dans peu de retour avec vos Mess<sup>rs</sup>. a qui je vous pris de faire bien des compliments pour moi

J'ay l'honneur d'être sincerement Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(18 Juin 1756)

---

A Montréal, le 18 juin 1756

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec le journal de vôtre campagne. Je l'envoie à M. le Garde des Sceaux et ne manque pas de faire valloir le zèle que vous avez marqué dans cette occasion. Je ne doute pas que le Roy ne vous accorde les grâces que je demande pour vous, vous devez bien penser que j'y prends un vif interest et que je ne serai pas peu flatté de vous les procurer.

Je connois trop vôtre Bonne volonté et le zèle que vous avez de servir pour que je diffère de vous employer ainsy je vous prie de partir le plutôt qu'il vous sera possible pour vous rendre à Montréal j'auray un vray plaisir à vous voir et à vous Reiterer les assurances de la Sincérité des Sentiments avec les quels je suis, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(9 février 1756)

---

A Montreal, le 9. fevrier 1756

Je nay point oublié, Monsieur, que vous m'avés témoigné que vous ne desiriés Rien tant que d'avoir des oc-

casions pour vous signaler. je vous en menage une qui en vaut la peine, et dont le succès vous fera beaucoup dhonneur. Je vous diray ce dont il est cas lorsque vous serés a Montreal, il faut que vous partiés en Relaix sytot ma Lettre Recue. je donne mes ordres pour cet effet a M. de Longueuil, et de faire partir avec vous les officiers que vous luy demanderés. il a aussy ordre de vous accorder ce que vous luy demanderés. Mais observés quil faut partir de Montreal sous huit jours a compter ce jour. il me tarde d'avoir le plaisir de vous voir, et de vous renouveler la sincérité des sentiments avec lequel je suis, Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

Ne parlés de Rien a qui que ce soit ny a Quebec ny a Montreal

---

ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 février 1756)

---

Pierre de Rigaud de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi en toute la Nouvelle France terres et pays de la Louisiane

Nous ordonnons à M de Lery Lieutenant des Troupes de cette colonie de partir aussitôt le present ordre reçut pour se rendre à la Chine et prendre le commandement du détachement que nous avons destinés a faire la campagne sous ses ordres qu'il fera embarquer sur les Bateaux du Roi pour le conduire avec toute la diligence possible a la Presentation et de la il suivra sa destination

conformement aux ordres et instructions que Nous lui  
avons donnés

A Montreal le 23 fevrier 1756

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(25 fevrier 1756)

---

A Montreal, le 25. fevrier 1756.

J'ay Receu, Monsieur, avec un vray plaisir la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire. Jay envoyé dans le moment ches M. le Commissaire. il ma fait dire que tout ce que vous aviés demandé hier pour completer l'equipement de votre Dettachement etoit party ce matin. il a ordonné tout de suite la Ligne du Banc qui vous est necessaire. vous la recevrés par l'interprete Anglois, auquel j'ay fait delivrer un fusil. vous le faires equiper suivant l'employ quil occupe prés de vous. A l'egard des traines pour le transport des vivres. vous en fairés augmenter le nombre suivant le besoin. cy joint la Lettre que M. Varin ecrit a ce sujet a M. Martel, supposé que les traines parties ce matin soient encore a la Chine, vous pourrés les faire arreter pour acclerer vos transports. je vous autorise à faire commender tout ce qui vous sera necessaire Relativement au Depart de votre Dettachement. je serois bien flatté que ce peut etre aujourdhuy. je suis bien persuadé que vous faires votre possible. vous ne scauries faire trop de diligence tous les moments sont.

pretieux, et peuvent tirer a consequence. je vois quil vous est impossible d'aller en Batteau, (que) vous en aurés plus de peines, Mais votre zele, et celuy de Messieurs les officiers, m'assurent que vous surmonterés tous les obstacles. vous scavés tous la Route de la presentation, vous pourrés cependant conferer avec le S<sup>r</sup> de Lisle qui la connoit, faites pour le mieux. il me tarde vous scavoir party. Jespere que les 6. Batteaux se rendront a la presentation, mes compliments a vos Messieurs. J'ay lhonneur detre très sinserem<sup>t</sup>. Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(27 février 1756)

---

A Montreal, le 27. fevrier 1756

J'ay Receu, Monsieur, avec un sensible plaisir la Lettre que vous mavés fait l'honneur de m'ecrire hier des Cedres. Les deux quarts qui vous sont parveneus remplis de têtes, ne proviennent que d'une erreur, et malheureusement, on ne sait point conformé aux ordres de M. Martel qui avoit destiné le meilleur Lard pour vous etre envoyé. M. de Lasaussaye repart dans le moment avec tous les articles que vous avés trouvé obmis. vous Recevrés avec luy le Lard qui vous est necessaire, il est du meilleur, de meme que tous les autres Rafrachissements dont

vous avez besoin. vous serés bien pourveu lorsque les Gens du Lac arriveront. Jespere Monsieur, que ce sera le dernier obstacle que vous trouverés. vous avés fait jusqu'a present grande diligence. je suis bien persuadé que vous continuerés, tous les moments sont pretieux, et jay bien du Regret de la journée que vous perdés. je connois votre zele, et je suis bien persuadé que vous fairez l'impossible pour remplir mes vues. vous etes penetré de l'importance de votre mission, elle vous fera un honneur infiny et me mettra en scituation de vous procurer tous les avantages que vous merités. A l'égard des deux quarts de têtes, vous pouvés en disposer come bon vous semblera, donnés-les a votre troupe, si vous le trouvés a propos, outre leur vivres ordinaires. cy joint deux lettres pour vous de Madame de Lery. je vous souhaite une parfaite santé, ainsy qua Montigny et tous vos Messieurs, et jay l'honneur detre tres sinserement, Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

Vous fairés faire un procès verbal pour constater la mauvaise qualité de ce Lard. et quil ne peut etre consommé M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(18 Juin 1756)

---

A Montreal le 18 Juin 1756.

J'ay Reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec le journal de vôtre campagne.

Je l'envoie à M. le Garde des Sceaux et ne manque pas de faire valloir le zele que vous avez marqué dans cette occasion je ne doute pas que le Roy ne vous accorde les graces que je demande pour vous, vous devez bien penser que j'y prends un vif interest et que je ne serai pas peu flatté de vous les procurer

Je connois trop vôtre Bonne volonté et le zèle que vous avez de servir pour que je diffère de vous employer ainsi je vous prie de partir le plutôt qu'il vous sera possible pour vous Rendre à Montreal j'auray un vray plaisir à vous voir et à vous Reitérer les assurances de la sincerité des sentimens avec les quels je suis, Monsieur, vôtre très humble et très obeissant serviteur.

VAUDREUIL

---

ORDRE DE M. DE MONTCALM A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(3 octobre 1756)

---

Louis Joseph Marquis de Montcalm Maréchal des Camps et Armées Commandant les troupes françaises dans L'amerique Septentrionale et Commandant au Camp de Carillon.

Il est ordonné au sieur de Leiris Lieutenant des troupes de la Marine De marcher avec un détachement tant des d. troupes que des troupes de terre dont nous lui avons confié le Commandement, pour se rendre au Fort S<sup>t</sup>. Frederic ou il sera aux Ordres de M<sup>r</sup>. de Lusignan Comman-

dant dudit Fort, après avoir conféré avec lui sur l'objet de son instruction, Le sieur de Leiris l'exécutera, à son retour, il vous en rendra compte ainsi qu'à M<sup>r</sup> de Lusignan, et il continuera à rester audit Fort à ses ordres avec une portion de son détachement et nous renverra le surplus conformément à son instruction. Lui enjoignons d'empêcher autant que faire se pourra qu'il ne soit exercé aucune cruauté envers l'ennemi, voulant autant qu'il dépendra de nous que la guerre se fasse suivant les Loix et les Usages des nations policées. Fait au Camp de Carrillon Le 3. 8<sup>bre</sup> 1756.

MONTCALM

---

INSTRUCTIONS DE M. DE MONTCALM A  
CHAUSSEGROS DE LÉRY

---

(3 octobre 1756)

---

M<sup>r</sup> de Léry aura a ses ordres Mrs de Cournoyer, Sabrevois, fleurimont enseignes des Troupes de La Marine, et M. Carpentier officier des Troupes de Terre avec vingt soldat desd. Troupes de terre, et un sergent, vingt soldat des Troupes de La Marine, et soixante Canadiens, Il aura aussy des Sauvages de différente Nations,

Ce détachement s'assemblera a quatre heure aujourd'huy (3) a la Tette du Camp du reg<sup>t</sup> de Languedoc, il Marchera avec Armes et bagages, et prendra ce soir ces vivres et munitions de Guerre au fort St frederik, M. le Major General fera donner les Bateaux necessaires pour le depart de ce detachement.

M. de Lery se rendra ce soir avec le detachment qui est à ses ordres au fort St frederik, ou il se concertera avec M. de Lusignan pour les dispositions qu'ils jugeront convenables de faire pour découvrir La route que les Ennemis ont prise pour penetrer avec des berges armées dans le Lac Champlain de même que le chemin qu'ils ont tenu dans leur Retraite après qu'ils ont eu abandonné leurs berges, sur le rivage ou elles ont été trouvées par un party de sauvages abenakis.

M. de Léry partira demain Matin avec son detachment du fort St frederik, il se rendra dans L'endroit, ou les berges ont été trouvées, il suivra Les pistes du party ennemy jusques à la distance qu'il jugera necessaire pour voir si ces pistes Ne le conduiront pas dans le chemin qui peut avoir été ouvert dans les terres pour conduire Les Berges dans le Lac Champlain,

Si Mr. Léry croit qu'après avoir suivy une certaine distance les pistes des Ennemis, il ne puisse pas decouvrir la route qu'ils auront pris, il reviendra sur ses pas fera Rembarquer son detachment et suivra la cote du Nord du Lac Champlain, Jusques à la Riviere banquette, en visitant très exactement dans toute la Cote pour decouvrir les Endroits, par ou Les Ennemis peuvent avoir penetré, et fait un chemin; s'il ne trouve pas aucune Route par ou Les Ennemis ayent passé avec les berges, Mr de Léry entrera dans la Riviere banquette, La Remontera le plus qu'il sera possible pour decouvrir si cette Riviere n'a pas de Communications avec quelque Lac ou Riviere par ou les Ennemis puissent arriver dans cette partie jusques au Lac Champlain.

Après que M. Lery aura fait toutes les decouvertes

qu'il aura jugé suffisantes et nécessaires sur la Cotte du Nord, il passera avec son detachment a la Cotte du sud ou il entrera dans la Riviere a la Loutre Qu'il visitera de même qu'il aura fait La Riviere Banquette, et entrera dans Les Lacs, et Rivieres qui si dechargent, on assure qu'il y a un petit Lac qui si debouche, et qui prend sa naissance, auprès de la Riviere au pendeu, doû par un portage, que L'on dit Etre faite ont peut se rendre dans Le Lac Champlain en dessa des deux rochers a une lieue dicy ou plus Loin en suivant le chemin de sarasteau, que l'on dit ne pas Etre mauvais.

De La Riviere a la loutre, M. Lery se rendra à L'ance a la bouteille qu'il visitera de meme Très exactement dou il Continuera à suivre la Cotte du sud jusques à Lateur du fort St frederik ou il se rendra avec tout son detachment et sera aux ordres de M. de Lusignan Pour faire de concert toutes les decouvertes necessaires pour mettre a couvert les deux Rives du Lac Champlain des Courses des Ennemis.

M. de Léry se portera aussy dans le fond, de la baye du fort St frederik de meme que dans la Riviere a la barbië, il fera, et Imaginera tout ce qui pourra luy procurer la decouverte, et les routtes que Les Ennemis tiennent pour aboutir dans le Lac Champlain, il ny a rien de plus utile au bien du service, M. de Léry en sait plus que personne Toute L'importance, cette commission ne peut pas etre mise dans de meilleures mains, M. le Marquis de Montcalm s'en raporte entierement a ses talens et a ses Lumieres, et le prie de suppleer a tout ce qui peut etre omis dans la présente Instruction.

Avant que M. de Léry est finy les diferentes decou-

vertes dont nous le chargeons, il trouvera de nouveaux ordres pour renvoyer au Camp La partie de son détachement qui est destiné pour y Rentrer fait au Camp de Carillon le 3 8<sup>bre</sup>. 1756.

MONTCALM

---

LETTRE DE M. DE MONTCALM A M. CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(11 octobre 1756)

---

A Carillon le 11<sup>e</sup>. 8<sup>bre</sup>. 1756.

En consequence des ordres de M<sup>r</sup>. Le Marquis de Vaudreuil et de ceux que j'ai donné, Monsieur, a M<sup>r</sup>. de Vassan, vous voudrés bien, Monsieur, partir avec le détachement que conduit M<sup>r</sup>. de Vassan, et recommander a M<sup>r</sup>. de Cournoyer de continuer l'objet des fourrages et de m'en rendre compte, J'ay l'honneur destre très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

MONTCALM

---

ORDRE DE M. RIGAUD DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 février 1757)

---

Nous ordonnons au S<sup>r</sup> de Léry Lieu<sup>t</sup>. d'inf<sup>rie</sup>. de sen Retourner à montréal sa santé ne Luy permettant point d'entreprendre le voyage de S<sup>t</sup> fédérik. nous le préve-

nons meme que nous ne voulons point de Representation  
a cet egare fait a S<sup>t</sup> jean le 23<sup>e</sup> fr 1757

RIGAUD DE VAUDREUIL

---

ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Juin 1757)

---

Pierre Rigaud de Vaudreuil Chevalier de L'ordre  
Royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieute-  
nant Général pour le Roy en toute La Nouvelle france  
Terres et Pais de la Louisiane.

Il est ordonné au S. Delery Lieuten<sup>t</sup>. d'une Compa-  
gnie des Troupes de La Marine de faire Travailler aux  
Ouvrages Et fortifications les plus nécessaires pour mê-  
tre La ville de Québec en Etat de déffense fait à Montréal  
Le 23 Juin 1757.

VAUDREUIL

Enrégistré au Bureau du Controlle de La Marine, à  
Québec Le six décembre mil sept cent cinquante sept

De VILLERS

---

ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Juin 1757)

---

Pierre de Rigaud de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France terres et pays de la Louïisiane.

Nous ordonnons au Sr de Lery Lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de La Marine de faire travailler sitôt le présent ordre reçu aux ouvrages et fortifications les plus nécessaires pour mettre la ville de Quebec en état de défense et en conséquence.

1o. de faire faire tous les Remblais des terres tant du parapet que des remparts et banquettes du corps de La place

2o. de faire élever tous les murs de L'intérieur des parapets et de les fonder sur des doubles pieces de panches bien assemblées ensemble par des entretoises ainsy qu'on l'avoit pratiqué pour ceux qui ont été preudament faits il y a la plus grande partie de ces bois que l'on tirera de L'artillerie.

3o. il est de La derniere importance de fermer toutes les poternes et sousterains tant exterieurement qu'intérieurement, en observant que les portes de L'exterieur soient doubles en bons madriers de chêne, et garnies de clouds posés en forme de Lozange de 4 pouces en 4 pouces.

4o. Les trois portes de La ville sont à faire ainsy que les pons Levis il ne paroît pas que l'on ait eu dessein d'y

en placer quoiqu'il y ait un tableau extérieur à moins qu'il n'y ait un aménagement pour loger un double pont en forme de Bascule cette partie est à examiner et dans le cas qu'il n'y en eut pas M. de Lery en établira un par le moyen des poulies que l'on pourroit fixer avec des chaînes de fer par le moyen du Machicouly destiné pour la défense de cette porte.

Il est nécessaire que L'industrie en établisse un sans quoy le mineur pourroit s'attacher à la porte sans être vu, L'on a également pratiqué une coulisse pour une herce qu'il faudra faire ny ayant pas assés d'hauteur pour des orgues.

50. Comme il est nécessaire de faire tirer de la pierre nous prévenons M. de léry que rien ne peut être plus avantageux que de mettre tous les carroyeurs dans les fossés afin d'en abbatre toutes les inégalités et les Réduire sur un même plan étant plus avantageux de faire remplir les excavations qui seroient trop profondes M. l'intendant fera payer cette pierre à la toise ainsy que tous les Remblais dont on fera des avant toisés détaillés partie par partie.

60. On fera élever tous les murs de la contrescarpe dans le même gout que ceux qui sont déjà faits on les fera Remblayer à mesure en faisant égaliser les terres et les faire battre après quoy on tracera le chemin couvert les places d'armes et traverses conformément aux parties de La fortification qui sont faites et on formera le glacis en observant que pouvant être attaqué d'un moment à l'autre il faudra que les Remblais forment un glacis très Roide et que L'on adoucira en L'allongeant à mesure que L'on aura du temps.

7o. on empeschera que les excavations que l'on fait aux environs de La place ne puisse fournir à l'ennemy du Logement ou il seroit à l'abry du canon et d'ou quelques fusilliers pourroient incommoder dans la place toutes les maisons qui sont extérieures seroient surement abbatües si on avoit connoissance de L'ennemy et lors que nous donnerions ordre de le faire on rempliroit autant que faire ce pourroit les excavations les plus apportées.

8o. M. de Léry fera établir les plattes formes sur les Remparts en commençant par les embrasures du côté du palais on observera de ne donner que vingt pouces aux genouilleres il y a en magasin des madriers de chêne et des lambourdes de cedre destinés pour ce travail mais comme il y a des parties trop basses qui exigeroient un Grillage à cause de l'affaissement des terres M. L'Intendant ordonnera les bois de pin ou autres à cet usage.

9o. On construit actuellement à la basseville de Quebec des plattes formes sur les quays de M. Levasseur, imbert et Estebe et à la premiere nouvelle que l'on auroit que les anglais sont en Riviere on Abbateroit sur le champ les diférens engards qui separent ces plates formes pour faire celles qui y sont marquées et on feroit sur le champ construire les merlons de quinze pieds d'épaisseur en laissant une base? de trois aux quay de Mrs le Vasseur et imbert celuy de M. estebes pouvant s'en passer. Le canon est rendu à ce quay.

10o. on fera egalement placer des batteries sur les quays de construction et sur ceux du palais.

11o. on fait actuellement une grenouillere de Maçonnerie sur les remparts du fleuve qui doit avoir vingt et

deux pouces d'hauteur au dessus des plattes formes on fera mettre des terres aux derriere des d. plates formes pour former des rempes douces pour y monter le canon.

12o. Nous prévenons M. de Léry que nous avons fait faire aux forges du Roy des chaines de fer pour barrer la petite Rivière par ce Moyen des mats qui sont au chantier du palais dont nous avons expliqué au Sr fromentaux la façon de Les placer.

13o. Il est nécessaire pour remplir tous ces objets de faire des approvisionnementns de toute espece en pierre et chaux; en outils dont M. L'intendant a donné déjà l'ordre au gardé Magazins du Roy, en saucissons, Gabions, fascines, piquets, hottes, boyards, broüettes et de tous les bois que L'on estimera nécessaires tant pour blindages que pour la reparation des breches et la construction des traversés.

Au surplus M. de Léry conferera avec M. l'intendant toutes les fois que le cas l'exigera et il recevra nos ordres pour les autres ouvrages que nous estimerons nécessaires sitôt que nous aurons connaissance que L'ennemy paraîtra à l'entrée du fleuve.

fait à Montréal le 23 juin 1757

VAUDREUIL

Enrégistré au Bureau du Controlle de La Marine a Québec le quatorze novembre mil sept cent cinquante sept

De VILLERS

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(20 Juin 1757)

---

A Montreal, le 20 juin 1757

Quoy que je sois, Monsieur, bien persuadé que M. de Longueuil vous a déjà communiqué ce que je luy écris pour qu'il vous charge des ouvrages à faire pour les fortifications de quebec, neantmoins je vous prie de vous en charger et de les suivre avec tout le zele, et l'activité que vous avés toujours marqué pour le service. Je suis bien flatté d'avoir cette occasion pour vous donner des nouvelles preuves de ma confiance. Je suis bien assuré que vous faires votre possible pour accélérer toutes choses. jusqu'à ce que je puisse envoyer un ingenieur a quebec. Je suis tres sincerement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(23 Juin 1757)

---

Montreal, le 23 Juin 1757.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire.

Je suis très sensible au compliment que vous voulés

bien me faire sur la grand croix dont le Roy a honoré mon frere je suit très persuadé du plaisir que vous aurés si j'ai part aux graces de sa Majesté mais vous scavés que je n'ay point de plus grande ambition que la gloire de ses armes et l'avantage de cette colonie.

Je rends la justice qui est duë à votre zèle et vous serés à portée de m'en donner de nouvelles preuves par les soins que vous vous donnerés à faire faire les ouvrages les plus pressans pour la sureté de Quebec. comme M. de Lusignan est parti je vous prie de vous occuper aussy de la partie de l'artillerie. le maître canonnier de Quebec pourra vous estre utile à cet égard: M. L'Intendant voudra bien vous dire mes intentions sur ces deux objets.

bien des assurances d'amitié et de Respects à Mad<sup>me</sup> de Lery.

Il me tarde bien de Recevoir la promotion je ne doute pas que vous n'y ayés bonne part.

Je suis très sincerement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

Vous trouverés cy joint Monsieur, mon ordre sur tous les ouvrages en question vous confererés avec M. L'intendant suivant l'exigence des cas et s'il étoit nécessaire que vous fassiés d'autres ouvrages qui sont mentionnés dans un memoire qui est au pouvoir de M. L'intendant et que la certitude que vous auriés de l'approche de la flotte ennemie ne vous permet point d'attendre mes ordres vous ferés travailler à ces ouvrages sans la moindre difuculté.

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(27 Juin 1757)

---

A Montreal, le 27 juin 1757.

J'ay Receu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'ecrire le 23. de ce mois par laquelle je vois les soins que vous vous donnés pour metre la Ville de Québec en etat de deffense. Je nay Rien à ajouter a ce que je vous ay prescrit à ce sujet par lordre que je vous ay envoyé. attachés vous je vous prie essentiellement aux fortiffications de la place. et aux Batteries. ne vous occupés que des ouvrages qui pressent le plus. J'espere que nous aurons le temps quil nous faudra pour faire le Reste après que j'auray finy mon expedition sur les forts Georges, et Lydius. Au surplus conferés toujours avec M. l'intendant, et informés le exactement de ce que vous fairés. Jetois très persuadé de votre zele lors que je vous ay chargé de ces ouvrages, vous devez l'etre de l'envie que j'ay de vous obliger, et de vous prouver la sinserité des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, Votre tres humble et très obeissait serviteur.

VAUDREUIL

Mil amitiés a ta femme

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(31 Juin 1757)

---

A Montreal, le 31 juin 1757.

J'ay reçû, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 28. de ce mois.

J'approuve que vous fassiez faire tous les ouvrages dont vous me parlés pour la sureté de la ville de Quebec surtout dés ce que M. l'intendant qui est sur les lieux les jugent à propos. occupés vous essentiellement de tous ce qui concerne la Ville et les batteries, nous aurons assés de tems pour faire faire les travaux extérieurs. d'ailleurs la Ville vous occupera assés.

Je suis très sincerement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(4 Juillet 1757)

---

A Montreal, le 4 Juillet 1757.

Je vous préviens, Monsieur, que je charge M. de Montbeillard capitaine d'artillerie de Rester à Quebec pour faire faire les ouvrages nécessaires pour les fortifications et l'artillerie de cette place conformément à l'or-

dre que je vous ay donné que vous luy communiquerez je luy marque en même tems que comme vous avés commencé ces ouvrages et que vous êtes parfaitement instruit de ce qui s'est pratiqué la dernière guerre il convient que vous continués à les suivre conjointement avec luy. J'espère que vous serés bien aise de cet arrangement et que vous vous porterez à ces ouvrages avec le même zèle que vous avés marqué dans toutes les occasions.

Je suis très sincèrement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(11 Juillet 1757)

---

A Montreal, le 11 Juillet 1757.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 6. de ce mois, par la quelle je vois avec plaisir que vous serés flaté de travailler conjointement avec M. de Montbeillard à accélérer tous les ouvrages relatifs à la surté de Quebec et au service de l'artillerie. je vous prie de vouloir bien y continuer tous vos soins et je vous reitere que vous ne devés point quand à présent avoir d'objet plus interressant.

Madame de Vaudreuil n'est pas moins sensible que moy à l'attention que vous avés eu de faire faire le lavoir du chatteau. elle me charge de vous faire bien des con-

plimens de sa part. faites je vous prie les miens à Mad<sup>me</sup> de Lery.

Je suis très sincerement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(5 août 1757)

---

A Montréal, le 5 août 1757.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le p<sup>r</sup>. de ce mois par la quelle je vois que vous n'avés pas assés de harnois pour accelerer les ouvrages dont vous êtes chargé. vous ferés de vôtre mieux avec ceux que vous avés et vous pouvés être assuré que je ne vous rendray responsable d'aucun retardement dés que vous ferés vôtre possible. je suis bien sensible à l'attention que vous avés eu de m'envoyer des oranges recevés mes remercimens et les assurances de la sincerité des sentimens avec les quels je suis vôtre très humble et très obéissant serviteur

VAUDREUIL

M. de Lery

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

(28 août 1757)

A Montreal, le 28 aoust 1757.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 19. de ce mois.

Je suis très satisfait des soins que vous vous êtes donnés pour les fortifications de Quebec. je vous continuë avec plaisir la direction des travaux jusqu'à l'arrivée de M. de Pontleroy et je suis bien persuadé que vous ne negligerez rien pour les avancés je m'en raporte à vous pour les reparations du chatteau je vous prie d'y faire tout ce que vous jugerez nécessaire.

Je suis très sincerement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

Madame de Vaudreuil me charge de vous faire bien des compliments de sa part.

M. de Lery

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

(19 Septembre 1757)

A Montreal le 19. 7<sup>bre</sup> 1757.

Je reponds, Monsieur, à vos deux dernieres lettres.

Je ne doute pas de la part que vous avez pris à la grace que le Roy m'a accordé en m'honorant du cordon Rou-

ge; je vous prie de recevoir mes remercimens et les assurances de ma vive reconnaissance.

Lorsque je feray la distribution des 6000 que le Roy m'a accordé j'auray égard à vôtre recommandation en faveur des deux habitans qui bucherent la porte du fort bulle, je me conformeray en cela aux intentions de sa Majesté qui veut recompenser les canadiens qui se sont distingués à son service.

Il paroît de la lettre que M. le M<sup>s</sup> de Montcalm m'a écrit que la pête difficulté que vous avés eu au sujet de la batterie qui est dans la partie de l'emplacement de M. Amariton n'a pas eu de suite, je vous sçais toujours bon gré de votre activité à suivre les travaux des fortifications de Quebec mais je vous prie de ne vous occupés que de ce qui est le plus pressant et relatif au genie, car vous devés scavoir que les batteries regardent directement l'artillerie et que d'ailleurs cet ouvrage n'est pas bien pressant outre que si le cas exigeoit qu'il fusse fait il ne s'agiroit que de 24 heures ainsy vous le laisserés tel qu'il est et lorsque je seray à Quebec je verray par moy même ce dont il est question.

Je suis toujours bien sincerement vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL

---

ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(9 Juillet 1758)

---

Pierre Rigaud M<sup>rs</sup>. de Vaudreuil Commandeur de L'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup> Louïs Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en toute la nouvelle france terres et pays de La Louïsiane.

Dans le cas que par maladie ou autre accident que nous ne pouvons prévoir M. de Longueuil Gouverneur des 3. Rivieres ne peut remplir la mission que nous luy avons confié, nous ordonnons à M. de Lery capitaine d'une des compagnies des troupes du détachement de la Marine de prendre le commandement des canadiens et sauvages que nous avons confié à M. de Longueuil et d'exécuter tout ce que nous avons prescrit aud<sup>t</sup>. S<sup>r</sup>. de Longueuil dans les instructions que nous luy avons remis./.

Fait à Montréal le 9. juillet 1758.

VAUDREUIL

ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(5 octobre 1758)

---

Pierre Rigaud M<sup>rs</sup>. de Vaudreuil Commandeur de L'ordre Royal et Militaire de S<sup>t</sup>. Louis Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en toute la nouvelle france terres et pays de la Louïsiane.

Nous ordonnons à M. de Lery capitaine dans les troupes du Detachement de la Marine de partir incessamment de cette ville pour se rendre au Fort St. Jean ou il attendra le dettachment des trois Rivieres et d'ou il fera partir avec les diffentes Brigades destinées pour Carillon, les officiers des troupes detachées de la Marine il fera aussi prendre par lesd<sup>es</sup>. brigades les outils pour Carillon qui sont dans ce poste d'ou il partira ensuite luy meme avec la derniere brigade pour se rendre aud<sup>t</sup>. poste de Carillon et finira la campagne sous les ordres de M. de Rigaud de Vaudreuil Gouverneur de Montreal dans l'armée commandée par M. le M<sup>s</sup>. de Montcalm marechal des camps et armées du Roy.

Luy enjoignons de presser les Brigades qu'il rencontrera sur sa route et dans le cas qu'il y rencontrat pareillement quelque detachment ennemy nous l'autorisons à aller à leur poursuite.

Fait à Montreal le 5. 8<sup>bre</sup>. 1758.

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(6 octobre 1758)

---

A Montreal le 6. 8<sup>bre</sup>. 1758

J'ay receu votre lettre, Monsieur, pour y repondre il va surement arriver les chaudières qui pourront etre nécessaire, a legard des souliers l'on va envoyer mais comme cela pourroit etre long quoi que l'on les fassent passer par

la Prairie, cela ne doit point retarder les convois, parce que le S<sup>r</sup>. Perault me marque qu'il leur en donnera un bon pour les prendre a Carillon

Vous aurés soin de faire partir M<sup>rs</sup> les officiers a la teste des convoys qui seront composé de 150 a 200 hommes et cela successivement

Je vous souhaite un bon voyage et une bonne santé donné toute votre attention pour acclerer le depart des miliciens

Je suis très sincerement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

---

LETTRE DE M. VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(8 octobre 1758)

---

A Montreal Le 8. 8<sup>bre</sup>. 1758.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, par la quelle vous me rendés compte du depart de plusieurs Brigades. Je pense qu'aujourd'huy ou demain le reste du monde arrivera et que vous serés en etat de partir après

Je marque à M de Saquepée de faire arreter le nommé noel mîtif et de le faire conduire icy

Je n'ay point vu le sergent que vous m'annoncé il faut qu'il soit encore en chemin

J'ay l'honneur detre très sincerement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(26 novembre 1758)

---

A Montreal le 26. 9<sup>bre</sup>. 1758.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je n'ay pas été peu surpris d'apprendre qu'on vous a annoncé que je vous avois destiné à commander un camp au Kamouraska, je ne suis point encore dans le cas de me décider pour cette partie et si je formois quelque projet qui y fut relatif il ne seroit sçu que dans le tems. je sens qu'il seroit bien entre vos mains, mais je ne pourray me décider que suivant les circonstances. je connois au surplus votre zèle et vous pouvés être assuré que je ne vous oublieray pas. mes respects je vous prie à M<sup>me</sup> de Lery et croyés moy toujours très sincèrement Monsieur, vôtre très humble et très obeissant serviteur.

VAUDREUIL

---

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL A M.  
CHAUSSEGROS DE LERY

---

(29 Juin 1759)

---

A Quebec le 29. juin 1759.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin par laquelle j'apprends avec plaisir que toute la côte du Sud est en mouvement

pour se joindre à l'armée, dès demain matin je ferai passer des bateaux à la pointe de Levis pour vous faire traverser avec tout vôtre monde.

Je ne suis pas surpris que vous n'ayés point vu des vaisseaux anglais toute la flote est maintenant rassemblée, je vous ai déjà marqué qu'il y avoit déjà 8 à 10. mille hommes de débarqués à l'isle d'orléans.

J'aurai un vrai plaisir à vous voir et à vous renouveler la sincerité des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

### LETTRES DIVERSES

---

#### LETTRES DE GASPARD-ROCH-GEORGES CHAUSSEGROS DE LERY A SA FAMILLE

---

(22 mars 1793)

---

J'e suis arrivé ici, mon cher ami depuis hier espérant pouvoir être présenté a Mylord Aukland et par suite au duc d'York, par le moyen de M<sup>r</sup> de Ginkle et des officiers d'artillerie qui sont ici. Mais il n'y a pas moyen d'y penser. M<sup>r</sup> Charles de Ginkel est le seul qui ait été présenté au duc d'Yorek. J'e vais tâcher de voir l'amiral Van Hinsbergen et je lui demanderai une recommandation pour le prince Christian Darmstadt qui a un régiment au service

de Holland et desire avoir avec lui un officier instruit sur la fortification et la partie du génie. il n'y a plus de possibilité à espérer d'être reçu dans le corps au service de holland; le général Dumoulin est très malade; lui seul soutenoit mes espérances; quoiqu'il fût excessivement contrarié dans ses projets, tant qu'il auroit vécu, j'en aurois toujours conservé, parce qu'il vouloit absolument avoir une brigade d'ingénieur françois, avec lui tout s'évanouit. je ne vois plus qu'un moyen, c'est de réussir auprès du prince de Darmstadt, quelque désagréable qu'il soit de servir dans un régiment d'Infanterie, il me semble qu'il seroit encore fort heureux pour moi de trouver cette ressource au moment ou tout paroît désespéré. Peut être cela pourroit conduire à quelque chose de mieux. nouvelle raison pour profiter de l'occasion si elle se présente, j'avois toujours compté que le prince ayant promis d'expédier les ordres d'après la liste que lui avoit remis monsieur de Paravicini, je finirois par être employé; mais les oppositions que cela a éprouvé de la part des officiers du corps ont tout arrêté. Dans un moment aussi critique, on craint apparemment de mécontenter les officiers nationaux; et voilà ce que c'est que de n'être que Stathouder. On parloit, quand j'ai quitté la haye de former une compagnie d'artillerie. M<sup>r</sup>. Amand fils d'un général de l'artillerie du pays, et qui plus est, protégé par le Comte de Roone Grand baillif, doit en être le Capitaine. je verrai ce que c'est, et si on peut en tirer parti peut-être sera-ce encore une autre ressource, dont il faudra profiter. Il n'y a que la persévérance qui puisse produire quelque chose de bon dans un pareil moment et avec de pareil gens. Je me désespère vingt fois par jour, quand je vois toutes les op-

positions que l'on a à éprouver, et les dégouts qu'on vous fait essayer. Si les Anglois n'étoient pas arrivés ici, peut-être malgré le desir des habitans, ils auroient goûté du patriotisme françois, et le gouvernement alors auroit peut-être jugé à propos d'employer les officiers françois, parce qu'il auroit eu peur. mais à present que le danger est passé, ils ne songent plus gueres qu'aux moyens de tirer leur épingle du jeu, et de se soustraire à l'obligation de faire une guerre offensive. il me paroît que les officiers anglois n'ont pas beaucoup à se louer des officiers hollandois, mais ils auront beau faire, il faudra qu'ils marchent. On apprit hier au soir ici, que Clairfayt avoit étrillé les patriotes près de Gilmont. il leur a tué 2000 hommes, pris trente trois pieces de Canon, et mis le reste de l'armée en déroute. On dit que le grand Dumourier commandoit lui même son armée. Si la déroute n'a pas été complète je ne crois pas que l'on puisse tirer un grand avantage de ces avantages de détail; on y perd toujours beaucoup de monde et le soin que l'on met à cacher ses pertes ne les répare pas. il faudroit ce me semble, les empêcher de se retirer dans leurs places fortes si on veut les exterminer. Adieu mon cher ami. je t'embrasse de tout mon coeur, et suis pour la vie ton bon frère et ami

GEORGE,  
Officier d'artillerie

J'ai vu ici Monsieur Clins qui te fait ses complimens ainsi que m' de Genkle.

A Monsieur de Lery, chez le colonel Johnstone,  
in the Royal Artillery, Woolwich, near London.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(11 Janvier 1793)

---

La haye, le 11 janvier 1793.

J'ai reçu, mon cher ami, ta lettre du premier, et celle du quatre janvier avec les deux qui y étoient incluses, elles ne pouvoient m'arriver dans un moment plus critique, mais enfin m'en voilà tiré il n'en faut plus parler, j'ai touché ce matin chez m<sup>r</sup> Molière cinquante huit florins onze sous argent courant de Hollande. Il m'a offert de me donner dix guinées tout de suite, mais j'ai préféré n'en prendre que la moitié; c'est un dépôt que je serai heureux de retrouver s'il m'arrivoit accident. je n'ai pas encore reçu la lettre de m<sup>r</sup> Sylveriser, le correspondant de M<sup>r</sup> Le Ch<sup>er</sup> Herries, à Maestrickt; aussitôt que j'eus reçu ta première, j'écrivis au maître de poste à Maestrickt, imaginant qu'il devoit avoir une lettre pour moi; mais je n'en ai pas encore reçu.

J'ai remis au Général Dumoulin la lettre de mon oncle. Il ne l'a pas lue devant moi; mais j'ai tout lieu d'espérer qu'elle produira le meilleur effet, il est rempli de la meilleure volonté pour nous; et a poussé l'honnêteté au point de nous venir faire une visite. Notre affaire n'est pas encore décidée, mais il nous a dit de passer chez lui (déchiré) et qu'il nous rendroit réponse (déchiré) lettre de mon oncle ne pouvoit arriver plus à propos. Il m'a paru qu'il se proposoit de répondre à mon oncle ce soir; j'ai eu bien de la peine à trouver le logement de Mad<sup>e</sup>

la Comtesse d'Athlone, enfin après avoir couru une bonne partie de la journée, je l'ai trouvée absente, mais je serai chez elle à huit heures ce soir, ainsi je ne puis pas te dire par ce courrier quelle reception j'en aurai eue; tout ce dont je puis t'assurer, c'est que mes affaires me paroissent dans le meilleur train du monde. Le général nous a dit qu'il faisoit tout son possible pour former une nouvelle brigade parce que le corps est surchargé d'ouvrage; mais qu'il manque de sujets, la conjecture est on ne peut pas plus favorable. je crains seulement qu'il ne reste asses de tems d'ici à après demain pour que m<sup>e</sup> la Comtesse d'Athlone puisse s'employer auprès du Général avant que l'affaire ne soit décidée. Peut-être cependant la réponse qu'il nous a promise ne se serait-elle pas décisive; et j'imagine même d'après ce qu'il nous a dit aujourd'hui, que le préjugé que l'on a ici contre le françois depuis la révolution de 1787, ne nous fasse susciter encore beaucoup de difficultés, c'est alors que le crédit de la Comtesse d'Athlone me seroit utile, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en tirer tout le parti possible, quoiqu'il en soit tu te chargeras d'être l'interprète de ma reconnoissance auprès de m<sup>r</sup> Kingel, ou Ginkel, car je ne sais lequel des deux, les noms étant différents dans ta lettre, et celle du Colonel, remercie aussi ma tante et moncle de leurs bontés, elle ne doute pas de toute ma reconnoissance. je lui écrirai aussitôt que j'aurai vu M<sup>e</sup> d'Athlone et que j'aurai une réponse du Général. Adieu, mon cher ami, je suis à toi pour la vie.

Je n'écrirai aussi à mon frère que quand mon sort sera à peu près décidé; ce qui ne doit pas absolument tar-

der. Adieu l'heure de la poste me presse, je réponds par ce courier au Ch<sup>er</sup> Herries.

Ce mardi 15 janvier

J'ai manqué le courier dernier, ainsi tu ne recevras que par celui ci de mes nouvelles. j'ai eu l'honneur de voir deux fois m<sup>e</sup> la Comtesse D'Athlone de qui j'ai été reçu avec la plus grande honnêteté. Elle a mis tout le zèle imaginable pour me rendre service. Elle écrivit tout de suite au général Dumoulin. je lui ai fait une seconde visite Dimanche dernier, elle n'avoit point encore reçu de réponse du Général; moi-même je m'étois présenté chez lui, sans le trouver, mais elle eut la complaisance de s'informer à madame Heyden sa soeur, s'il ne seroit pas possible de me faire entrer dans un autre corps en cas que celui du génie ne put pas m'être ouvert; je devois recevoir la visite du gouverneur des enfans de M<sup>e</sup> Heyden, probablement pour me sonder sur mon instruction; mais je n'en ai pas encore eu de nouvelles; je crois que le projet seroit de me proposer d'entrer dans un nouveau corps d'artillerie dont le chef à ce qu'a dit m<sup>e</sup> Heyden, cherche des sujets. Hier soir M<sup>r</sup> Le Comte de Reeds me remit un billet de M<sup>e</sup> D'Athlone, j'étois invité à passer ce matin chez l'amiral de Kinsberg et à y produire les papiers qui pouvoient servir à me faire reconnoître; mais je ne l'ai point trouvé. le matin enfin j'ai rencontré Le Général Dumoulin que j'avois encore trouvé hier absent; je n'ai pas eu autant à me féliciter de ce qu'il m'a dit que je m'en étois flatté. Le préjugé contre les françois semble se fortifier de plus en plus, la conduite de leur Gouvernement 87 est le grand cheval de bataille dont on se sert pour refuser de les admettre au service. il a eu beau déclarer qu'il falloit absolument

augmenter le nombre des officiers du corps (qu'il) étoit surchargé d'ouvrages, ses raisons ne sont point écoutées; on répond qu'il n'y aura point de guerre ou autres choses équivalentes. il m'a dit cependant de retourner ches l'amiral de Kinsberg qui avoit promis de faire un dernier effort pour nous. Nous verrons ou cette entrevue menera. je voudrois que cela traînât un peu jusqu'a la déclaration de guerre si elle doit avoir lieu; parce qu'il y auroit alors beaucoup plus de moyens d'entrer. Si cela ne réussissoit pas, il faudroit employer un autre moyen. S'il étoit possible, ce que je n'espere pourtant pas, que mon oncle obtînt du duc de Richemont qu'il écrivit en ma faveur à mylord Aukland Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, je serois sur que toutes les difficultés seroient évanouies, du moins du côté des états, puisque je serois regardé comme Anglois. mais il faudroit alors expliquer pourquoi étant canadien, j'étois au service de France. on pourroit alléguer la cause de religion et le refus qu'on a fait de t'admettre toi-même dans l'Artilerie ou peut-être encore quelqu'autre raison que l'on pourroit toujours au besoin trouver. Si tu pouvois savoir ou est M<sup>r</sup> Hamilton ou le Général Clarke peut-être seroit-il possible d'obtenir une lettre de recommandation pour mylord Aukland. Enfin, vois mon cher ami, s'il n'y auroit rien à faire de ce côté. Du mien je ne négligerai rien pour réussir sans cela. surtout fait-moi part de ce que tu penses la dessus. je vais tâcher de faire connoissance avec monsieur le Comte de Reeds frère de m<sup>r</sup> Ginkel; M<sup>e</sup> Dathlone part demain pour Uthrecht, et revient dans quinze jours pour passer l'hiver ici, je la verrai probablement ce soir si elle est ches elle./.

Mille remercimens à mon oncle et à ma tante johns-

tone. Dis moi si M<sup>r</sup> Lemoyne est encore à Londres, fais mes amitiés à Landrieve et à M<sup>r</sup> de Villeray

Je n'ai point encore eu de nouvelles de Maestricks, apparemment que je ne devois pas toucher les dix louis qui étoient pour moi ches m<sup>r</sup> Sylveriser; si cela est il faudra nécessairement que je prenne les cinq guinées chez Molière; ce qui ne me suffira peut-être pas; je puis même dire avec certitude que cela ne me suffira pas, parce qu'il faudra que je me fasse m'habiller autrement si mes affaires ne se terminent pas bientôt. j'aurois voulu l'éviter dans da crainte d'un double emploi s'il m'avoit fallu faire ensuite des uniformes. adieu mon cher porte-toi bien, et pense quelques fois à ton frère et bon ami

G. DE LERY

Monsieur R. De Léry chez le Colonel Johnstone,  
Royal Artillery à Woolwich, près de Londres.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(3 avril.....)

---

Dubno en Volhinies — Pologne russe  
23 Mars—23 Avril

Tes deux lettres des 26 Oct. et 9 nov. me sont parvenues il y a quatre jours, au moment ou je venois de remettre ma démission au prince de Condé. Au moyen des arrangemens que je viens de prendre, tu pourras disposer de la somme que tu me destinois, en faveur de Catherine,

et d'Aléxandre, à qui je laisse mon revenu pour quelques années au moins. Ma tante Johnstone doit vous avoir fait passer l'année dernière ma procuration: elle m'a écrit que le chevalier Herries avoit reçu vingt guinées pour moi; tu m'en annonce vint cinq, c'est apparemment un second envoi. je destine l'un et l'autre à être mon corps de réserve, et je prierai ma tante de me le faire passer à la première occasion.

je remets à M<sup>r</sup>. de Pineau, mon intime ami, qui suit l'armée en Allemagne, un mémoire qu'il fera passer à mon frère s'il ne peut le voir lui-même, je ne prévois aucune difficulté à ce que vous obteniez la jouissance de sa part d'héritage, jusqu'à ce que vous puissiez vous en passer, ou qu'il en ait besoin lui-même; car dans ce tems-ci, il ne faut compter sur rien, et je ne crois pas qu'il renonce à la propriété d'un bien qui peut lui devenir nécessaire. Vous serez informé du succès de mes démarches, aussitôt que je le pourrai. Continuez cependant de vivre en bonne intelligence et quelque soient les torts des uns envers les autres, songez toujours que votre union outre qu'elle est un devoir, est la seule chose qui puisse vous sauver, et un des plus surs moyens d'obtenir l'estime publique qui est quelques fois utile, quoique souvent mal distribuée.

je suis fort aise que chaussegros ait assez gagné l'amitié de ma tante, pour obtenir une part aussi avantageuse dans son testament. Cela le mettra à même de vous être utile, si son futur mariage ne trouble pas la paix de la famille; malheur presque inévitable, et qui vient souvent plus des circonstances que de la faute des personnes. Les femmes du caractère le plus doux, sont souvent d'humeur incompatibles; il faut les plaindre et ne pas les en

accuser. Tu ne m'as pas parlé de notre soeur ainée et de sa famille. Explique moi aussi ce que c'est que m<sup>lle</sup>. Boucherville, il me semble qu'il y en avoit une au couvent avec Catherine. Donne-moi des nouvelles de notre bonne tante S<sup>te</sup> Marie. Comment avez-vous laissé ces folles de Bonfield faire d'aussi sots mariages. Cette idée m'a fait frémir, et quoique bien sur que vous n'abandonneriez jamais Catherine, ne sachant cependant si elle auroit un caractère assez ferme pour soutenir noblement le malheur, et si vous étiez vous-même en état de la secourir, j'ai mieux aimé me sacrifier, bien sur de ne jamais rien faire d'indigne de moi. je ne puis encore te donner mon adresse, parceque je vais voyager avec les princes, de Tchertwet . . . dont je suis gouverneur. Tu feras passer tes lettres au ch<sup>f</sup>. herries à qui ma tante donnera mon adresse. Au reste je dois te dire que si elle ne vous fait passer que l'extrait de mes lettres, ce n'est qu'une peine de plus qu'elle veut bien se donner, apparemment pour conserver les originaux que je lui adresse toujours en la priant de les lire et de vous les faire passer ensuite, afin d'éviter les doubles frais de port qui sont plus considérables ici qu'en Angleterre. Donne-moi de tes nouvelles, et des détails sur nos affaires. adieu je t'embrasse de tout mon coeur et suis pour la vie ton bon frère et ami.

GEO. DE LERY.

j'embrasse toute la famille

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(La haye, 12 février 1793)

---

La haye ce 12 fevrier 1793)

J'ai reçu ce matin ta lettre du cinq. il est facheux qu'on ne puisse pas trouver de moyens auprès de mylord Aukland. il faudra s'en passer s'il est possible; c'étoit la plus sure voye de réussir. Le Général Dumoulin est absent, l'admiral de Kinsberg est de retour mais je n'ai pas pu encore le trouver; ainsi mes affaires paroissent toujours au même état d'incertitude. Demain est jour de jeune publique; un hollandois ne recevroit pas un payement de cent mille francs ce jour là; juge de l'importance qu'ils y attachent. il faut donc que je remette à voir l'admiral à après demain; j'aurois pu le voir peut-être hier si je n'avois été dans les embarras de chercher une chambre ce qui est fort rare ici. Tout reflue à la haye de Bréda, Bergoprom, Boisleduc et Maestrick les bonnes gens se croient plus en sureté dans l'intérieur. il ne faut pourtant compter que sur les forces du Roi de prusse pour défendre le pays Les soldats hollandois ne paroissent pas trop faits pour la guerre; ils ont plustôt l'air de pouppée. D'ailleurs les patriotes leur donneront probablement de l'ouvrage dans l'intérieur. ils fourmillent. on a traduit en hollandois le testament du Roi. les Etats généraux ont publié encore hier un manifeste ou ils expliquent au peuple les motifs qui dirigent les jacobins. que s'ils n'avoient voulu declarer la guerre qu'au Stathoudre, ils auroient attaqué

ses possessions en allemagne et non la Republique de hollande dont il n'est que membre. mais en général, à l'exception de Lahaye, on n'a pas marqué à beaucoup près autant d'horreur ici pour l'assassinat du Roi, qu'en Angleterre, quoiqu'en général le petit peuple soit pour le prince; mais ils sont apparemment moins sensibles. Les ministres ont pourtant fait des sermons pathétiques à ce sujet. on a chanté plusieurs services pour le Roi dans toutes les chappelles des Ambassadeurs, on annonçoit aujourd'hui que les patriotes on pillé deux villages près de Bréda. Bien des gens se flattent encore qu'il n'y aura pas de guerre. Le diable les confonde! Ce sont les gens riches qui sont les plus enragés démocrates ils ont pourtant l'exemple des brabançons qui ne se louent pas beaucoup de leurs frères les françois.

Sois bien persuadé que je ne négligerai rien pour terminer mes affaires ici, l'avenir me paroît furieusement embrouillé. Les princes ont écrit aux françois qui sont en hollande de ne pas se désespérer. Dans une autre lettre ils annoncent qu'ils verroient avec bien de la peine les officiers du génie et de l'artillerie. Cela est fort aisé à dire. il est vrai pourtant que si les choses se rétablissoient en france sur un pied honnête et que le militaire y fut respecté comme il l'auroit du toujours être dans une monarchie dont il faisoit la principale force, le petit nombre d'ingénieurs qui surnageroit dans le naufrage général, devoit faire espérer un grand avancement; mais cela est une conjecture, il faut bien des choses pour la rendre vraisemblable. il sera toujours tems d'y songer si les autres projets. celui de Russie n'est pas des plus praticables; l'imperatrice a fait des offres au prince de Condé et à son

armée; mais on ne sait pas si c'est pour donner des terres en Crimée, ou de l'emploi dans ses armées: le premier but paroît le plus général. il est bien difficile de débrouiller tout cela. La position de Lévy est pourtant bien autrement ambarassante. je voudrois bien le voir tiré de là. Dieu sait comme il en sortira. si c'étoit possible de parer à toutes les inconvéniens, on seroit trop heureux. Il me paroît pas encore ici bien assuré que Monsieur soit reconnu Régent par les puissances. du moins les politiques n'osent pas l'assurer, quand ces messieurs doutent, il n'est plus permis d'en avoir, ainsi il n'a peut-être pas à craindre de quelques tems qu'on envoie à la guadeloupe un ingénieur émigré. d'autant plus qu'il y en a déjà. tout mon embarras est sur la conduite qu'il a à tenir en france. on ne pardonne pas à ceux qui servent et il a pris de l'emploi. il ne doit plus gueres rester de moyen de sortir actuellement. Si tu juges qu'il n'y ait pas de danger, je te prie de lui envoyer cette lettre. il me dit de ne pas prendre de parti d'après les circonstances et de ne me pas gêner. il a bien raison d'ajouter qu'on n'en peut pas prendre dans ce tems qui soit exempt d'inconvéniens.

Adieu mon cher ami je t'embrasse de tout mon coeur et suis pour la vie ton bon frère et ami

GEO. DE LERY.

Je ne puis toucher ici les dix louis de Maestricht sans un nouvel ordre du ch<sup>er</sup> Herries. je m'adresse à ma tante. Dans les circonstances il ne seroit pas prudent de rester à court. si d'ailleurs j'obtenois ce que je sollicite il n'y auroit pas de temps à perdre pour mes uniformes et mon équipage de campagne. je prie ma tante de me faire passer quinze louis, cela seroit nécessaire si j'étois assez heu-

reux pour réussir. Mes respects et l'assurance de mon sincère attachement à ma tante et à mon oncle Johnstone. Dis moi si dans ses dernières lettres ma mère savoit que j'avois été en Angleterre. On croit ici que les paquebots ne sont pas surs

M<sup>r</sup>. de Léry chez le Colon<sup>el</sup> Johnstone à Wolwich  
près de Londres.

---

LETTRE A SA TANTE, MADAME JOHNSTONE

---

(2 septembre 1793)

---

Oberhausen, près Weissembourg.  
2<sup>a</sup>. Septembre 1793.

Ma chère tante,

Depuis ma dernière lettre les choses ont bien changé de faces. Si nous avions à nous plaindre de l'inaction ou le siège de Mayence nous retenoit, nous ne pouvons à présent que nous féliciter de nos opérations, qui jusqu'aujourd'hui nous ont très bien réussi. La renommé aura sans doute occupé ses cent bouches à publier nos exploits. Il ne faut cependant pas plus la croire que les gazetiers. Tout se réduit depuis le vingt du mois dernier à 3000 patriotes tués, vingt pièces de canon prises, quelques centaines de prisonniers et 6 à 7 lieues de terrain gagné. Nous nous trouvons arrêté par les lignes qui s'étendent des Montagnes au Rhin, en passant par Weissembourg et Lauterbourg. le difficile de l'affaire est de les forcer. Nos généraux combinent les moyens de faire ce grand oeuvre avec le moins de perte possible. tous les jours on nous dit que le Géné-

ral Walis a passé le Rhin au fort Louis pour les attaquer par derrière. On assuroit hier que le Duc de Brunswick étoit à 3 lieues derrière Weissembourg, ceci est plus possible. Nous serions alors bien près d'attaquer, et il ne paroît cependant pas qu'on fasse de grands préparatifs. Quoiqu'il puisse ariver, il faut que ce procès se décide promptement, à cause de la saison. les circonstances deviennent de plus en plus favorables. Il paroît que la haute Alsace est en insurrection, il arriva hier deux déserteurs, qui rapportèrent que l'on avoit fait partir des lignes plusieurs corps de troupes en poste, dont on ignoreroit la destination. Si ces rapports étoient vrais, le succès deviendroit très facile, d'autant plus que l'on prétend que leur armée est composée en grande partie de paysans qu'ils ont forcé de marcher; et qui désertent autant qu'ils le peuvent. il nous en est arrivé 70 depuis deux jours: cette désertion ne peut qu'augmenter. D'ailleurs il ne faut pas douter que du moment qu'on les attaquera en forme, ils abandonnent aussitôt la partie, jusqu'à présent du moins, ils ont négligé les plus belles positions que l'on puisse souhaiter pour se défendre. ils ne savent se battre qu'avec le canon, et lachent le pied du moment qu'on les approche. l'élite de leurs troupe a péri dans les différentes batailles qu'ils ont données depuis le printemps. le jour ou ils nous surprirent à Pfortze, ils avoient choisi les plus braves et les plus enragés contre les émigrés. il se présenta dix huit cens hommes de bonne volonté, et ces braves gens furent arrêtés assez longtems par une compagnie de Mirabeau de 150 hommes, et s'enfuirent avec tant de précipitation aussitôt que leur canon fut démonté que nous les poursuivimes près de deux lieues

sans pouvoir les joindre. Les autrichiens sur notre droite les recevoient aussi de la bonne manière, de sorte que cette journée du 25 leur couta 7 à 800 hommes, et plusieurs pièces de canon. j'ai compté moi-même dans un seul endroit où l'affaire n'avoit pas été des plus vives, plus de 50 morts. quelques uns des plus paresseux à décamper furent pris, heureusement pour eux par des gentils hommes, car nos soldats ne donnoient aucun quartier. Ces coquins là massacrent tous les prisonniers qu'ils font sur nous.

Toutes les idées se portent actuellement sur les lignes, et sur ce que l'on fera après qu'on les aura prises. c'est là la grande inquiétude. Il n'est guères possible de former aucune conjectures la dessus. ce qu'il y a de plus certain; c'est que si l'on veut passer l'hiver en France, il faut forcer les lignes, et s'assurer de Veissembourg et Lauterbourg. autrement il faut repasser le Rhin; et alors toute notre campagne se seroit bornée à la prise de Mayence, quoiqu'il arrive; il est très certain que malgré le bel état où sont actuellement les affaires la contre révolution ne sera point faite cette année. A moins d'un évènement extraordinaire sur lequel on ne compte assurément point. Il me semble qu'alors la conduite que je dois tenir n'est point douteuse. Ayant entrepris de servir dans l'armée de Condé, il y faut rester jusqu'à dernière extrémité, si elle est conservé. Dans une affaire pareille, on ne peut se sauver que par la persévérance. D'ailleurs il vaut mieux souffrir, comme il est impossible que cela n'arrive pas pendant l'hiver, pour la cause que l'on a embrassée, que de renoncer à un parti honorable. Il sera toujours tems de retourner en Canada, si les choses ne réussissent pas.

j'aurai au moins la certitude d'avoir fait mon devoir et de n'avoir rien négligé. Comme il ne peut manquer d'arriver quelque action importante et qui décidera peut-être de la campagne avant qu'il soit peu, je vous en ferai part, ainsi que des circonstances où je me trouverai, je vous prie seulement, ma chère Tante, de vouloir bien me donner des nouvelles, et de celles que vous pouvez avoir reçues du Canada. il paroît que les lettres peuvent nous parvenir ici assez exactement depuis les derniers changemens ainsi vous pouvez m'adresser à M<sup>r</sup>. de Léry off<sup>er</sup> au corps royal du Génie, à l'armée de S. A. Mgr. Le prince de Condé, par Spire. quelque soit la route que nous prenions, les lettres arriveront toujours par cette ville et l'on y saura où nous sommes. je n'ai eu aucune nouvelle de Lévy depuis que je suis ici. Mes respects, je vous prie à Mon oncle, et mille amitiés à mes cousins Hughes. j'imagine que Landrièves est toujours à Londres, si vous le voyez je vous prie de me rappeler à son souvenir ainsi que Mr de Ville-ray.

Je suis, ma chère tante, avec les sentimens les plus parfaits votre très humble et très affectionné Neveu

G. DE LERY

parfaits votre très humble et très affectionné Neveu  
near London.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(14 octobre 1793)

---

Weissembour ce 14 octobre 1793.

Tu vois, mon cher ami, que nous sommes déjà maître des lignes. C'est hier que s'est faite la grande opération. On ne peut s'imaginer la bravour et la célérité avec laquelle on a poussé les patriotes, la droite que nous occupions avec une division d'Autrichiens étoit à plus de 2 lieues de Weissembourg, et avoit un camp retranché à forcer, et les montagnes à balayer, la gauche Lauterbourg et la partie la plus forte des lignes à forcer. hier à 2 heures du matin, nous nous mêmes en marche, à 4 heures nous étions près des patriotes sans qu'ils s'en doutassent. le régiment de Siclée Hongrois attaqua a la bayonnette au bout du fusil, et dans le plus grand silence, la redoute de Steinfield defendu par 500 hommes du régiment du Roi; on prit les 8 pièces de canon qui étoient dedans, et alors un signal donné sur toute la ligne des Montagnes au Rhin, fit partir toute l'armée; on entendit une fusillade et une canonnade continuel; depuis 4 heures jusqu'à onze heures que la droite arriva à la vue de Weissembourg après avoir emporté le camp retranchée, et chassé les patriotes des positions les plus avantageuses qu'ils pussent désirer mais qu'ils ne surent pas défendre. le général Olsey avoit forcé les lignes dès huit heures. et il prit Lauterbourg le soir. je t'écris du caffè, notre armée défile sur la place pour se rendre à Haguenau ou les patriotes veu-

lent se retirer, mais on présume que le prince de Valdée qui avant hier à onze heures du soir a passé le Rhin avec douze à 15 mille hommes leur aura coupé la Retraite et qu'ainsi ils se trouveront pris entre nous, Valdee et le duc de Brunswick. notre perte a été assez légère si l'on en excepte la legion de Mirabeau qui a perdu près de 150 hommes. Sielée n'a perdu qu'un homme, La lâcheté des patriotes doit rendre ceci croyable. car pour pour ma part j'en ai eu un exemple bien frappant. j'étois avec 8 pièces de canon engagé dans une rue de Oterorbaek enfilée d'une hauteur occupée par 2 bataillons patriotes et sans infanterie pour nous soutenir. la place n'étoit pas tenable. Les Mirabeau perdirent en un instant cinq canoniers. la rue étoit si étroite, qu'il étoit impossible de faire retraite. décidés à tout dans ce moment nous fumes nous mettre en batterie à 60 pas des patriotes, au pied de la hauteur. nous y fumes assaillis d'une grêle de balles. la pièce ou j'étois se trouva par un accident inconcevable, enlouée le malheureux M<sup>r</sup> de Rosne en voulant deboucher la lumière leva la tête pour me demander quelque chose et reçut à l'instant une balle que j'aurois reçue sans lui, il tomba à mes pieds, heureusement que nous trouvâmes le dégorgeoir, et que l'on pût enfin tirer, il fallut plus de 40 coups de canon pour les forcer à la retraite. mais ils n'eurent jamais la hardiesse de foncer sur nous avec la bayonnette pour nous enlever tout ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire, puisque nous n'avions aucun moyen de retraite et personne pour nous soutenir sans un seul fusil. Nous en sommes tirés par le plus grand bonheur du monde avec un tué et un blessé. je n'ai rien attaqué. je ne puis pas t'écrire plus longtems, parce qu'il faut que je rejoigne ma

pièce qui passe dans ce moment. je suis étourdi depuis deux heures des cris de vive le roi que jette toute l'armée qui défile devant le prince de condé. les bourgeois se joignent à nous. Est-ce de bon coeur? je n'en sais rien. Nous attendons après midy un bataillon patriote qui a déserté.

Quant à l'argent, comme on nous annonce une campagne d'hiver. que je suis sans le sou, et sans aucun habit, parce que l'on m'a volé mon portemanteau je prie le Ch<sup>er</sup> Herries de m'envoyer à francfort quinze louis. tu m'en donneras avis en m'adressant comme ci devant, par Wissembourg. J'aurai les moyens de le faire venir ici. je t'écrirai aussitôt que nous aurons terminé cette opération c. a-dire pris hagenau, et investi Strasbourg, ou autres villes. Adieu. porte toi bien et compte sur toute mon amitié.

J'apprends que Hagenau est pris par le prince de Waldeck. s'il a été à tems les patriotes sont coupés nous marchons sur eux.

je pars adieu

Monsieur de Lery chez le Colonel Johnstone à Wolwich près de Londres.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(24 octobre 1793)

---

Du quartier général de Barnseim  
jeudi 24 Octobre 1793.

Si la lettre que je t'ai écrite de Weissebourg le 14 a pu te parvenir, tu a du apprendre dès premiers la nou-

velle du passage des lignes celle ci au moins te le confirmera. je ne te renverrai pas aux gazettes pour les détails de cette journée; tu peux juger du crédit qu'elles méritent, puisque sur les lieux mêmes, on nous trompe sur des évènements qui se passent sous nos yeux, et que ce jour là on nous dit qu'il ne s'étoit pas échappé un homme de la grande redoute de Steinfeld, tous avoient été passés au fil de l'épée. Haguenau, Bitsche, Brest, Maubeuge, tout dans ce moment tomboit au pouvoir des royalistes; et de tout cela il ne s'est trouvé de vrai que quelques tués dans la redoute, le reste prisonnier; Haguenau évacué trois jours après, et le reste aux mains des patriotes. Voici ce qu'il y a eu de plus important dans cette opération. L'armée aux ordres du G<sup>l</sup>. Comte de Wurmser étoit campée devant les lignes et occupoit l'espace depuis les Vosges à Bergzabern jusques au Rhin près de Lauterbourg. Entre la droite et Weissembourg les patriotes avoient plusieurs camps retranchés, les uns derrière les autres, plusieurs redoutes sur les montagnes, et occupoient partout d'excellentes positions. Aussi n'espéroit-on pas les forcer directement. En conséquence le Duc de Brunswick avec les Prussiens chassa les françois au delà de la Sarre en s'emparant de Sarguemines; il partagea son armée en plusieurs parties dont une à la tête de laquelle il se mit, s'avança vers l'Alsace par les gorges des montagnes du côté de Thann, sur la route de Bitsche à Weissembourg, il chassa successivement les patriotes de plusieurs excellentes positions qu'ils occupoient de ce côté. Alors le Prince de Waldeck quitta notre armée et fut se mettre à la tête de celle du Brisgau emmenant encore quelques troupes avec lui; lorsque tout fut préparé, que l'on eût fait crain-

dre quelques entreprises du côté de la haute Alsace par Humingue, en y faisant filer des convois, le Duc de Brunswick étant prêt, le jour fut pris, et le 13 à 3 heures du matin toute l'armée du G<sup>l</sup>. Wurmser se mit en marche, le Prince de Waldeck tenta le passage du Rhin, et l'effectua le matin avec 12 à 15 mille hommes, n'ayant affaire qu'à quelques bataillons qu'il défit aisément lorsque les turques à qui il promit le pillage de Celse eurent passé le Rhin à la nage. A un signal convenu, on tomba de notre côté sur la redoute de Steinfeld; le vaillant régiment hongrois de Süley y entra la bayonnette au bout de fusil et s'en empara sans tirer un seul coup. Tout ce qui s'y trouva fut pris. le duc de Brunswick cependant se mettoit aussi en marche pour prendre les patriottes en flanc sur la gauche de sorte que se trouvant dans une position si critique, ils jugèrent à propos de songer à la retraite, quoiqu'ils eussent 60 mille hommes armés sans compter les paysans, suivant les papiers que l'on a trouvés dans un des camps, ce qui a été confirmé par le commissaire des guerres Villanry qui a été pris ou plutôt qui s'est fait prendre. Nous emportames très lestement trois camps retranchés et l'ennemi ne profita d'aucune des excellentes positions ou il eut pu nous arrêter longtems; de sorte qu'en cinq heures de tems la droite qui se trouvoit apuyée aux montagnes audelà de Bergzabern. gagna 2 lieues de terrain chassant les patriotes de tous leurs postes dans les montagnes, et forçant 2 camps retranchés, et se trouva à la vue de Weissebourg à 11 heures moins un quart. le Général Dolsey avoit passé les lignes au fort S<sup>t</sup> Rémi avant 9 heures, et l'on attaquoit déjà Lauterbourg. Nous eumes le plaisir de voir, de notre position

devant Weissembourg, les patriotes faire leur retraite avec précipitation, sur le Keizerberg, hauteur derrière la ville, qui la domine tout à fait; ils ne s'y arrêterent que le tems nécessaire pour faire filer leur artillerie, et ce qu'ils pouvoient emmener. à 5 heures on canonna la ville à 7 heures et demie, nous y entrames, tandis que de l'autre côté on se rendoit maître de Lauterbourg, de sorte que dans cette journée, l'ennemi perdit plus de 6 lieues de terrain, trois camps retranchés, les lignes, 2 villes, six mille hommes, qui ont manqué à l'appel le lendemain, et se trouvoit forcé de se retirer à grands pas vers Strasbourg et Saverne. Nous les avons peu vus jusqu'à Boumatt, sur la Sore, entre ces 2 dernières villes, ou ils ont surpris les autrichiens par la trahison des paysans; mais ils l'ont payé cher. Nous sommes actuellement campés le long de la Sore; notre armée de plus de 60 mille hommes en grande partie sur une seule ligne droite, offre un coup d'oeil superbe. Nous avons dans le corps du prince de Condé un grand nombre de paysans des environs des lignes que les Carmagnols avoient voulu forcer de marcher et qui s'étoient réfugiés parmi nous. Tu n'as pas d'idée de la joie des femmes et des enfans dans les villages ou nous sommes passé, en venant au devant de nous, et des remerciemens qu'elles nous faisoient de ce que nous leur ramè-nions leurs pères et leurs maris, c'étoit vraiment une scène des plus intéressantes. le pays est en général bien disposé. les curés légitimes rentrent dans leurs paroisses au grand contentement des habitans. ils ont beaucoup d'ouvrages, car ils doivent baptiser un grand nombre d'enfans; les paysans n'ayant pas voulu avoir recours aux curés constitutionnels. Nous avons appris l'assassinat de la

reine. les scélérats ont osé l'accuser d'inceste avec un enfant de sept ans. Il ne nous est encore parvenu aucun détail: on assure cependant que le peuple y a montré toute sa barbarie. S'il se trouve encore des gens qui prétendent qu'il est revenu, et qu'il aspire à un changement, il paroît au contraire qu'il est plus fanatique que jamais, ou qu'il est bien lâche; Lyon forcé de se rendre sans qu'aucun des départemens voisins ait voulu ou osé se déclarer et le secourir, l'armée de la vendée qui malgré les succès qu'elle remporte lorsqu'elle est attaquée, ne se trouve pas soutenue comme elle le devoit être, si l'opinion se tournoit véritablement du bon côté, doivent bien faire craindre qu'une troisième campagne puisse à peine terminer cette guerre. les affaires des flandres se trouvent retardées considérablement par l'échec qu'a reçu l'armée devant Maubeuge. On ne connoit encore aucun détail. de cette affaire. mais on ne doit pas douter que le prince de Cobourg ne parvienne à la réparer. les patriotes prétendent avoir battu les Espagnols, des nouvelles plus récentes disent au contraire que toute leur armée a été mise en déroute. Ce seroit un grand bonheur; car le midi va probablement devenir le théâtre de la guerre, elle y est plus praticable l'hiver; leurs forces ne sont pas considérables, et ils n'ont point de places qui puissent leur servir de remparts contre des armées victorieuses. il paroît que Toulon sera le rassemblement de l'armée. il doit s'y rendre six mille Napolitains, des Espagnols et (déchiré). On dit ici que Cartaux est pris, tandis que la convention aura (déchiré) le midy et peut-être l'intérieur, nous lui donnerons de l'occupation de (déchiré) en Flandres; on compte près de cinq cens mille hommes actuellement con-

tre eux ils ont autant à apposer. tout ceci sera très long et il est impossible de prévoir qu'elle sera l'issue, il faut nécessairement attendre pour se décider le blanc amenera d'autres évènements décisifs d'après lesquels on pourra tabler pour quelquechose. Quant à notre armée, il est indispensable qu'elle agisse encore je ne sais si l'on doit s'attendre à une campagne d'hiver, mais on doit compter au moins qu'elle sera très prolongée. j'imagine aussi que l'armée de Condé sera conservée. elle s'est montrée avec distinction toutes les fois qu'on a eu l'occasion de l'employer; les autrichiens l'estiment beaucoup, et il règne une parfaite intelligence entre les deux nations. ce sera d'après la manière quelle sera disposée et les commodités dont on pourra jouir pendant l'hiver que je verrai si je dois y rester. Car de passer l'hiver avec des paysans, couchant, et vivant dans la même chambre, quelquefois avec trois ou quatre enfans, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, et comme il est encore possible que cela arrive, il faut mieux faire quelque sacrifice, et me loger, dans une ville pour quelque mois. il me faut d'ailleurs un lieu commode pour travailler; j'aurois beaucoup à dessiner; j'ai laissé à Paris, tout mon travail de l'école; et il faut que je le refasse pendant que je m'en souviens encore quand nous aurons pris nos quartiers d'hiver. je verrai la manière dont nous serons logés et les facilités que j'aurai pour vivre; mais je me déciderai surtout d'après mes moyens. je suis actuellement sans le sou, ou peu s'en faut, mais si tu as reçu ma lettre de Weissembourg, je dois en toucher avant trois semaines.

J'apprends qu'aucune des lettres qui ont été remises au même bureau ne sont parvenues, ainsi je te répète

l'article essentiel de la mienne. je suis sans le sou et presque nud. on m'a volé mon portemanteau. je suis resté avec deux chemises une paire de bas et un mouchoir. les bivouacs qui nous arrivent fréquemment deviennent extrêmement durs, et n'ayant ni couverture ni manteau j'y ai gagné un bon rhume et un mal de dents insupportable. il faut absolument que je m'habille. je te prie de m'envoyer quinze louis à francfort, d'ou je les ferai venir ou nous serons alors. Si, suivant les apparences la campagne se prolonge pendant l'hiver, cette somme me devient indispensable. lorsque nous aurons pris nos quartiers d'hiver je verrai s'ils sont supportables, et si mes moyens ne permettent j'irai me retirer dans une ville aux environs le plus économiquement possible et de manière à pouvoir travailler. j'ai laissé à Paris tout mon travail de l'école, comme il est probablement perdu, il faut que je le refasse pendant que je m'en souviens encore. D'ailleurs il faut m'occuper aussi un peu de l'Anglois. Ainsi je voudrais que tu m'envoyâs une demi douzaine de bons crayons anglois, des couleurs et des pinceaux. tu feras choisir les pinceaux par un officier d'artillerie de ta connoissance. tâche surtout qu'il y ait différentes espèces de bleus et de rouges il est impossible de trouver rien de passable en ce genre dans ce pays ci, pas même à francfort. je ne sais comment je ferai pour avoir du bon papier à laver et à dessiner. Donne moi aussi tous les renseignements que tu pourras sur ta malle. informes-toi de ton côté des moyens de la faire voyager en sûreté jusqu'à londres. Du mien je verrai s'il est nécessaire le négociant chez qui elle est, et je ferai mon possible pour te la faire parvenir. J'affranchirai le port, s'il le faut, et je payerai les frais

qu'il a fait pour les cacher et acheter le secret. Je ferai le même voyage de Mayence s'il le faut.

Donne moi toutes les nouvelles du Canada et des isles que tu auras reçues mille amitiés à ma tante et à mon oncle. adieu.

le G<sup>l</sup>. Warmser vien encore de battre les patriotes. il leur a fait repasser la Sore sur la gauche, les a poussée jusqu'auprès de Strasbourg, et leur a pris 16 pièces de canon.

Tâche de m'envoyer un des romans les plus nouveaux et le meilleur.

Monsieur De Léry chez le colonel Johnstone, A Wolwich, près de Londres.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(12 mars 1794)

---

12 mars 1794

J'attends, depuis plusieurs jours une lettre de toi. il me semble qu'elle tarde bien à m'arriver. je t'aurois même écrit plustôt si je n'avois été quelque tems malade, ce n'a été heureusement que peu de chose. je ne sais même si je dois l'attribuer aux fatigues de la Campagne; ceci seroit pourtant possible. notre armée est pleine de malades. l'hospital ne désemplit pas, et l'on se dit tout bas que l'air malsain et le peu de soin que l'on y prend des malades sont plus causes encore de la grande mortalité qui y règne depuis quelque tems, que les maladies. le prince est

malheureux d'être entouré de gens qui le trompent et de n'avoir personne qui ose lui dire la vérité. Ses ordres ne sont exécutés que lorsqu'ils favorisent les idées particulières.

Je ne sais mon cher ami, quel parti nous devons prendre dans les circonstances actuelles. Tout se prépare en apparence à une vigoureuse campagne et il semble que tous les efforts se dirige du côté des pays bas. mais je ne sais si l'on doit espérer que les affaires se terminent enfin cette année. je ne crois pas la chose possible si la Vendée ne se soutient jusqu'à l'ouverture de la Campagne, et ne remporte enfin des avantages qui la mettent en pouvoir de marcher vers Paris, pour en chasser la Convention. les armées combinées étrangères, qui par leur nature, et à cause de la frontière qu'elles ont à percer ne peuvent agir que très lentement, seront minées avant que la France aît usé tous les moyens qui lui restent encore. En un mot le problème, dans l'état actuel des choses, me paroît extrêmement douteux.

Il est vrai que les dernières nouvelles de France, paroissent rapprocher le dénouement. mais dieu sait ce qu'il en faut croire. D'ailleurs, si la convention suit toujours les mêmes principes, peu lui importe que le peuple crie. Ses armées ne manqueront de rien, enleveront la subsistance aux bourgeois, et parce que nous avons vu jusqu'à présent, la fin même ne pourra porter à la révolte, de, des gens qui se croient trop heureux quand on ne les mène pas à la guillotine, et ne cherchent qu'à l'éviter en se cachant;

De la manière dont on fait la guerre actuellement, il n'est pas possible que les puissances coalisées la soutien-

ment longtems. On ne se fait pas d'idée des frais immenses et des gaspillages qui se font tous les jours. et il me semble que dans cette lutte-ci, le vaincu sera celui qui sera le premier épuisé. De notre côté l'armée Prussienne et autrichienne ne paroissent prêtes à entreprendre rien. On attendra probablement les renforts prussiens qui, dit-on, seront considerables.

Dans tout cela je ne vois rien qui puisse engager à prendre aucune décision; et je crois qu'il faudra nécessairement que je fasse encore cette Campagne; malgré les désagrémens que nous éprouvons. j'imagine qu'après les choses en seront au point ou l'on pourra enfin se décider. tant pis si nous sommes condamnés au Canada. Que diable y ferons-nous? y planter des choux. voilà tout ce que je puis appercevoir d'ici.

J'ai touché quinze livres sterling sur mm. Goguelet Noé à Francfort. S'il est possible que j'en aye encore autant. je te prie de me l'envoyer tout de suite à Francfort chez les mêmes avant l'ouverture de la Campagne. la première somme étoit déjà bien entamée avant que je l'eûs reçue. marque moi aussi sur quoi je puis compter. je n'ai point eu de nouvelles de m<sup>r</sup> d'Ossigny. cela est d'autant plus malheureux que comptant sur les couleurs j'avois entrepris un ouvrage énorme que je serai peut être obligé de laisser à moitié.

je ne sais encore ce qu'est devenu ta malle. Tu dois avoir eu des nouvelles du Canada: et il me semble même que l'on pourra bientôt y écrire.

adieu, mon cher ami, porte toi bien, et compte sur mon plus sincère attachement pour toute la vie. vois-tu landrièves et Villeray.

assure ma tante et mon oncle de mon respectueux attachement et fais moi part de ce que tu comptes faire cette année.

Rotembourg sur le Necker 12 mars 1794.

Monsieur De Léry chez le Colonel Jonhstone à Wolwich près de Londres.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(20 mars 1794)

---

Rotembourg sur le necker, 20 mars 1794

J'ai reçu hier ta lettre du trois. les nouvelles du Canada m'ont tranquilisé quoique je ne fisse pas grand fond sur ce qu'en disoient les papier. l'audace des patriotes ne laissoit pas de m'inquieter. j'avoue qu'il est un peu embarrassant de prendre un parti dans la position ou nous sommes. Il n'est pas gracieux d'avoir à choisir entre le Canada et une campagne dans l'armée de Condé qui est pourtant ce qui peut s'offrir de plus convenable dans les circonstances actuelles. Dans la lettre que tu recevras peu de tems avant celle-ci, je te demandois qu'elle ressource on pouvoit espérer du Canada il me semble que la dessus tu n'as pas de grandes espérances. l'état de notre fortune ne nous permet cependant pas de rester oisifs. ce n'est que par le travail et la patience que nous pouvons nous mettre audessus de nos affaires. je ne crois pas que les héritages puissent y contribuer beaucoup encore moins les mariages. Il faut donc user d'industrie. que peut-on es-

pérer de notre cher pays. Charles est placé mais je préférerois être enterré tout vif au fond d'une campagne, que de faire le métier qu'il fait. On a assez de ses propres sottises à debiter sans se rendre l'interprete de celles des autres, quel emploi convenable voudroit-t-on te donner, ou ne te resteroit-il qu'à te mettre sur une terre pour la faire valoir. Couillard la dessus te donneroit de bons avis; au besoin même, des mémoires instructifs, ou tu trouverois au moins ample provision de grands mots. Il me semble que dans un pays encore neuf comme le Canada; on pourroit, avec de l'industrie et de la conduite, se former à la campagne un petit bien qui suffiroit à mener une vie aisée et indépendante, c'est là surtout le grand point ou j'aspirerois toujours. je suis dégouté de la politique le plus heureux des hommes, est à mes ieux celui qui n'a rien à démêler avec le gouvernement. Le Commerce offriroit encore quelques ressources, mais sans fonds, il faudroit être courtaud de boutique et aulner modestement un bout de ruban au premier monsieur en fourrole rouge qui se mettroit en depence pour sa belle.

Quant à moi il me paroît essentiel de faire encore cette Campagne. Les affaires doivent prendre une tournure décidée avant l'année prochaine; si elles sont heureuses, je me trouve dans la plus avantageuse position que je puisse désirer. Au point ou en est le corps, s'il est conservé, ce qui est hors de doute, ayant fait trois campagnes et comptant neuf années de service. je me trouverai Capitaine au plus tard à vingt quatre ans. Si au contraire la chance tourne mal, j'ai la perspective d'être employé au service de la Russie. l'Impératrice nous a tous demandés l'année dernière. Il y en a déjà quelques uns qui sont

passés. Le pis est de retourner en Canada. Il en sera toujours assez tems, afin de pouvoir recevoir ta réponse sans éprouver aucun retard, je resterai ici, si l'armée part. ainsi tu me l'adresseras tout simplement à m<sup>r</sup> De Léry chez madame Elisabeth Huppin n<sup>o</sup>. 481 dans le fauxbourg à Rotembourg sur le necker. Cela ne souffrira aucune difficulté, parce que quand l'armée partiroit dans trois semaines elle ne pourroit rien entreprendre avant 6 parce qu'il lui faudroit le tems de se remettre du voyage; et qu'elle ne sera probablement employée qu'à garder les bords du Rhin. la fin de la dernière campagne l'a trop fait souffrir, pour qu'on puisse espérer d'entirer grand parti, avant que la belle saison soit revenue. ta reponse ne peut me parvenir que dans un mois en supposant que le courrier reparte de Londres aussitôt que tu auras reçu ma lettre, il met quinze jours pour arriver ici.

je ne suis pas surpris que mademoiselle Perré soit entourée d'un essaim nombreux d'adorateurs. une femme muette est un trésor pour bien des personnes: les autres croient peut-être que la parole vient aux filles comme l'esprit.

Présente à toutes les deux mes hommages désintéressés.

marque moi aussi comment se porte le Colonel, et ma tante, et si l'on a eu des nouvelles de Philippe Hughes. tu me donneras aussi leur adresse. adieu, porte-toi bien et compte sur l'amitié que je t'ai vouée pour toute la vie.

Monsieur de Léry, Oxendon Street, No. 18, London.

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(30 novembre .....)

---

Du quartier général de Shweiger hausen  
samedi 30 Novembre.

J'ay reçu hier ta lettre du..... J'avois déjà reçu celle du huit par Philippe Hughes. Notre armée changeant de position à chaque instant, je n'ai pas pu retirer les quinze louis que tu m'as envoyés à Francfort, mais étant sur de les avoir à francfort j'ai emprunté à un de mes camarades; et aussitôt que nous serons fixés quelques parts pour nos quartiers d'hiver, je me rendrai à Mayence et delà à Francfort. d'autant plus vite qu'il me faut absolument des chemises. j'ai songé depuis ma dernière lettre que je ne pourrai guères dessiner que le plan, et qu'ainsi il me faudra fort peut de couleurs. Si tu ne les a pas encore achetées tu pourrais prier le professeur de fortification de n'avoir que celles nécessaires pour le plan surtout du bleu de prusse, dont il faut trois ou quatre bâtons, et du carmin en poudre de la meilleure qualité possible. Si tu pouvois y joindre du véritable encre de la chine elle me deviendroit bien précieuse. Puisque tu peux m'envoyer des papiers, tâche d'avoir du papier serpente; et du papier huilé; c'est une chose indispensable à la guerre pour copier lestement les cartes militaires quoique nous ayons été employés seulement quand on n'a pas pu absolument se passer de nous, il nous est arrivé plusieurs fois d'en manquer et d'être obligé d'en faire, et dieu sait comme on

y réussit avec du papier si épais que la meilleure huile du monde auroit peine à rendre transparent.

Quant à notre armée, il est décidé que ses opérations sont finies pour cette campagne. Depuis la prise du fort Louis qui nous assure une communication au delà du Rhin, et un appui pour notre aile gauche, notre droite qui s'étoit avancée jusque vis à vis Saverne, s'est repliée en arrière pour se mettre en ligne avec la gauche des Prussiens vers Weissembourg plus de trente cinq redoutes assurent notre position et nous promettent des quartiers d'hiver tranquilles. les patriotes ne sont pas accoutumés à forcer les Autrichiens dans leurs retranchemens. Landau ne peut résister longtems. on prétend que les déserteurs ne donnent plus que pour huit jours de vivres à Landau. On peut au moins compter qu'il ne tiendra pas longtems, et alors notre ligne sera bien assurée.

Les désagremens continuels que nous éprouvons à cette armée, par l'envie que l'on a toujours portée au corps, sont devenus si insupportables depuis que nous n'avons pas de chef que la plus grande partie songe à quitter, et qu'il ne restera peut être plus bientôt que ceux qui y sont attachés par le plus pressant besoin. les officiers de l'état major ennemis jurés du corps, étant sans cesse auprès du prince et le chef ayant la plus grande prépondérance sont parvenus à nous éloigner à un point qu'il n'existe point dans notre petite armée d'être plus inutile qu'un officier du genie, et que tout ce qui est, par les ordonnances, de notre ressort se fait sans que nous ayons connoissance et par un miracle inconcevable, lorsqu'il se fait des sottises ce qui n'est pas rare, les desagrémens en retombe sur nous.

Dans quelque tems je te donnerai une esquisse de tout ce qui se passe et de la manière dont nous sommes conduits par de certains personnages.

Comme il est trop désagréable de rester ainsi, repoussé sans cesse d'auprès du prince, et en but à la mauvaise volonté de certains chefs, de l'armée surtout lorsque tous ceux du corps qui sont dans le cas, par leur âge leur grade surtout leur langue de lutter contre eux et de faire valoir nos droits seront partis, je voudrois que tu t'informes s'il ne seroit pas possible de passer à Toulon et d'y être admis à servir. On n'y reçoit pas les émigrés indistinctement, il faut être connu des chefs, Anglois ou françois, tu pourrois écrire à monsieur de chaussegros, en l'assurant bien que je n'ai aucun besoin de secours pécuniaires. D'ailleurs si mon oncle vouloit encore s'employer pour moi, il pourroit écrire au colonel du Génie qui est allé avec Philips, où à toute autres personnes de marque qui sont à Toulon, qu'il pourroit connoitre, il y a plusieurs officiers du corps qui songent à y aller, s'il réussissent à se faire recevoir comme je suis extrêmement bien avec eux, ils m'ont promis qu'il seroit question de moi dans leur mémoire. Ce seroit un grand avantage à tous égards parce que l'on y auroit des appointemens suffisans, et que l'on y seroit employés au lieu qu'ici on ne trouve ni l'un ni l'autre. marque moi de suite ce que tu penses de cette idée, et alors j'écrirois aussi à monsieur de Chaussegros et je ferois de mon côté tout ce que je croirois de plus propre à réussir. tu auras sans doute joints au paquet que tu dois renvoyer les livres anglois que je t'ai demandés quelque soit l'évènement il sera absolument nécessaire pour moi

de savoir l'anglois, soit que je retourne en Canada, soit que j'aïlle à Toulon. Car je ne crois pas qu'il soit possible pour nous de faier une autre campagne, dans cette armée les choses sont telles que nous n'y pouvons plus rester à moins que le prince ne fasse une réforme convenable dans son état major et la chohse n'est pas probable.

Nous avons été tous ces jours ci en alerte continuelle les patriotes conduits par les paysans sont venus nous attaquer successivement sur tous les points apparemment pour reconnoître notre position. ils se sont faits rosser plusieurs fois de main de maître. C'est probablement ce qui a ralenti leur pétulance le 19 en voyant replier notre aile droite, ils ont cru que malgré la bataille que nous avions remporté sur eux la veille, du côté de Brumat, et les avantages que le général de Hatze avoit eus sur eux pendant la nuit même, nous songions à faire retraite et se sont imaginés nous faire presser le pas en nous harcelant sans cesse; mais ils se sont enfin persuadés que cette espèce de retraite étoit préméditée quand ils se sont vus arrêtés par des redoutes construites à l'avance, derrière lesquelles nous nous sommes retirés. il reste encore de l'ouvrage pour quelque tems après quoi il est probable que tous prendra ses quartiers. Si alors je reçois nouvelle que mon paquet soit arrivé à Francfort je me mettrai en route pour Mayence et t'écrirai tous les détails dans lesquels je ne puis pas encore entrer, de l'une de ces deux villes adieu mon cher ami, compte sur toute mon amitié pour la vie

Présente mes respects à mon oncle et à ma tante.

On prétend qu'il est arrivé tout à l'heure une estafette au G<sup>l</sup>. de Wurinser pour annoncer que Landau demande à capituler.

3. décembre au matin. je reviens du camp a 1 lieue et demie d'ici. nous avons eu une alerte mais les patrouilles envoyées en avant n'ayant rien vus, tout est rentré. depuis plusieurs jours les patriotes nous ont attaqué sérieusement, avec une Artillerie supérieure à la nôtre, avant hier nous réussîmes à les empêcher de s'emparer du Village Poerstjeim en avant de notre position par lequel (s'ils étoient parvenus à s'en emparer) ils auroient pu couper notre ligne. la cavalerie de mirabeau chargea et sabra plusieurs patriotes. Nous perdîmes plusieurs officiers et quelques soldats. une obuse seule mit dix hommes de Hohenlac, hors de combat. mais hier l'attaque fut bien plus considérable. Les patriotes surs que nous n'avions qu'une foible artillerie à leur opposer, sont venus en force; après une vive canonade, ou heureusement leurs boulets de seize passaient à plus de 15 pieds au dessus de nos têtes, ils sont descendus avec rapidité dans le valon qui les séparoit de nous. les mirabau qui défendoient le vilage, ont soutenu le choc trois fois; mais trop foible contre un enemi trois fois superieur, ils se sont retirés en désordre, les patriotes ont occupé le village, et de là nous ont fusillés tout à leur aise. alors le prince a fait avancer les deux bataillons de Gentils hommes, et le duc de bourbon avec le duc d'Enghein se sont avancés à la tête cavalerie sur la droite du Village. ils ont chargé avec la plus grande impétuosité les régimens d'artois et dauphin cavalerie, et les ont poursuivis à une demi lieue en avant. pendant ce tems le prince entroit dans ce village à la tête du premier bataillon au milieu d'une grêle de balles et de mitrailles quelques jeunes gens tirèrent leurs coups de fusils à quinze pas; on avoit aussitôt tirer qu'à bout por-

tant et foncer à la bayonnete; les carmagnols peu faits à cette manière n'ont pas attendu le choc, et jettant armes et bagages à terre se sont enfuis avec la plus grande précipitation, malheureusement la cavalerie occupée ailleurs ne put les atteindre assez à tems. leur perte néantmoins a du être considérable on l'estime à neuf cens. on n'a fait que deux ou trois prisonniers, le reste a été haché. le duc de Bourbon a reçu un coup de sabre sur la main; on craint que les nerfs ne soient attaqués. les quatre aides de camp ont été blessés. le duc d'Enghein a pris une pièce de canon, a été entouré plusieurs fois et auroit été tué sans un cavalier qui a coupé le bras du patriote au moment ou il avoit son sabre levé. il en a été quitte pour un trou dans sa redingotte le prince de Condé n'a rien eu. les plus braves étoient étonnés de son sang froid, quoiqu'on l'eût déjà vus dans plusieurs actions, les trois princes ont montré qu'ils étoient Condé. cette journée nous coute 44 officiers morts et à peu près 120 blessés, non compris la pièce de la légion que j'ignore encore. on a pris sept pièces de canon et 35 chevaux d'Artillerie.

Le duc de Brunswick, les a battus de son côté le 1<sup>r</sup>. leur a tué quelques mille hommes et pris 17 ou 27 pièces de canon. on disoit hier au soir Landau pris, à la fin la nouvelle se trouvera vraie. j'ai oublié de te dire que le G<sup>r</sup>. Wurinser nous a envoyé deux pièces de 18 et deux obusiers, qui ont fait taire enfin le cri des patriotes. — On nous annonce les quartiers d'hiver dans quelques jours. on croit que ce sera derrière fort louis. il en est tems la saison est extrêmement dure. les arbres sont chargés de verglas et les chemins fort mauvais.

Monsieur de Léry chez le Colonel Jonhstone Wolwick  
pres de Londres.

---

LETTRE A SON FRERE, LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(10 et 22 mars 1806)

---

Grodno en Lithuanie

le 10-22 Mars 1805.

Je fais encore une tentative, mon cher ami, pour établir entre nous une correspondance que je désire tant et à laquelle je n'ai encore pu parvenir. Depuis 1802 je ne reçois plus de nouvelles de ma tante jonhstone; soit qu'elle ait changé de Demeure, ou qu'elle soit retournée en Canada. l'Amitié et les bontés qu'elle a toujours eues pour moi, ne me permettent pas de croire qu'elle m'eût négligé ainsi, si elle étoit encore en Angleterre. Les seules nouvelles que j'aye eues de vous depuis trois ans me sont venues par monsieur Desmeuloises. il m'a appris que tu avois un enfant, et que Catherine songeoit à se marier. Je serai bientôt le seul vierge de la famille. Vous vous chargez avec tant de zèle de propager notre nom qu'il est inutile de m'en occuper. Mes neveux n'en seront pas plus riches pour cela, car je ne suis pas en traîn de faire fortune bien heureux, si je pouvois m'assurer un sort honnête pour l'avenir, mais jusqu'à présent toute ma vie s'est passée à espérer. j'espère encore la pension angloise du corps

de condé, et à coup sur je ne l'aurai jamais; mais on veut que j'espère. Ecris-moi, ou en sont nos affaires. Si Catherine est mariée, elle n'a plus besoin de moi, qui ai grand besoin des autres. Explique moi aussi, ce que mon père m'a écrit si souvent, qu'en retournant en Canada, je trouverois une honnête aisance. Cela s'accorde peu avec l'état des revenus que tu m'as envoyé à sa mort. J'ai appris par ma tante la vente des deux maisons; et je te remercie de l'opposition que tu y as faite. il me semble t'avoir dit à Paris que mon père en avoit refusé une fois quinze cens, et une autre fois deux mille louis. Charles ne devoit pas ignorer ce fait. La maison Lanaudière, fut vendue 24,000 francs; mais les héritiers étoient dans le besoin; et ce n'étoit pas le cas ici, puisque les uns ont acheté, et les autres s'y sont opposé; je suis fâché de ce petit incident dans l'histoire de notre famille, et je desire de tout mon coeur qu'il n'ait pas eu de suite. Toujours errant, et incertain de l'avenir, je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne pouvoir encore prévoir la possibilité de me réunir à vous, je sens que ne voulant être à charge à personne, il faut me faire ce que ma tante appeloit une jolie fortune. C'est fort bien dit. mais je n'ai pas le premier sou pour cela; c'est déjà beaucoup que de pouvoir m'entretenir; et les moyens employés ordinairement à faire fortune ne conviennent pas à tout le monde. Si j'avois ici ma part de la succession, j'en pourrois tirer parti et la faisant valoir avantageusement, je l'aurois bientôt triplée. Cela dépend de toi et de mes frères. Je n'ai point de nouvelles du Général. Sa prudence ne lui permet pas de m'écrire depuis cinq ans. il est marié et doit avoir des enfans. Comment se portent madame Couillard et son mari? Charles,

Alexandre, Catherine, sont-ils tous bien établis? pensent-ils quelque fois à moi? Quel genre de vie, quelle société, quelles mœurs avez-vous? J'imagine que tout cela est bien changé. Ma tante m'écrivoit que je ne reconnoitrois plus personne. Cela ne m'étonne pas; j'ai vu de bien plus grands changemens en europe depuis dix ans. Ma tante, ma (déchiré) S<sup>te</sup> Marie, vit-elle encore? Comme elle doit vous (déchiré.....) au milieu de ta famille, et tu n'en as (déchiré.....) tant, ni si longtems séparé que moi. tu ne (déchiré.....) la tristesse de mes (déchiré) elles se reportent vers vous. L'espace qui nous sépare (déchiré) immense et je n'aurai jamais le moyen de le franchir. Monsieur Bédard vit-il encore? M<sup>r</sup>. Burk, m<sup>r</sup>. lah (déchiré). Tu dois être avancé dans le service, et ton sort est assuré, tu peut compter sur quelque chose. Mille amitiées à mes frères et à mes soeurs, embrasse les pour moi, et compte sur les sentimens inviolables que t'a voués pour la vie, ton bon frère et ami.

Je ne sais si en adressant tes lettres directement Geo<sup>s</sup> de Léry. de Québec à Grodno, elles me parviendroient, mais si tu as un correspondant à Londres, il pourra les faire passer ou à son Correspondant à Hamburg, ou me les adresser directement ici, à M<sup>r</sup>. de Léry chez S. A. Mad. la Princesse Cretwertynska, à Grodno en Lithuanie.

A Monsieur Louis de Léry, Capitaine, dans le  
Regiment Royal Canadien A Québec.

---

LETTRE A SON FRERE CHARLES CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(31 novembre 1814)

---

Paris 31 9<sup>bre</sup>. 1814.

J'ai appris avec un plaisir extrême par M. Desjardins, que ma tante S<sup>te</sup>. Marie se portait bien, il n'a manqué à bonheur que d'avoir de vos nouvelles; il paroît que son correspondant n'est pas en liaison avec vous autres et parle de tout le monde excepté de vous seuls. je t'ai écrit il y a quelque tems par la voie de Londres, cette fois cy, c'est Juchereau que tu connois, qui se charge de te faire passer une lettre: il est colonel au service de France et va en Angleterre pour ses affaires particulières; son séjour y sera de peu de durée, il revient à la fin du mois; je ne serai plus alors à Paris, je vais joindre mon Régiment à la Rochelle, (comme chef de Bataillon) de la j'irai je ne sais où, notre destination n'est pas encore arrêtée, je ne demande pas mieux que de faire un voyage d'un ou deux ans je suis le premier chef de B<sup>on</sup> et restant en France, j'avancerai plus lentement que hors du Royaume, j'ai préféré la ligne à la maison du Roi, j'ai peut être fait une sottise, il n'y a que le tems qui puisse me le prouver, tout content de ce que j'ai je ne regrette pas ce que je puis avoir perdu par mon choix. je te disois dans ma dernière lettre que vous deviez vous arranger avec mon frère sur vos propriétés, je te le répète encore, il faut que tu lui envoies un état bien juste des propriétés de leur valeur actuel et éventuel et surtout des revenus, je puis t'assurer que rien n'est plus facile que de transiger

avec lui, c'est un très brave homme, qui nous aime beaucoup et qui cherchera à nous être utile, ainsi il faut aborder franchement la question et ne pas chercher à finasser, je ne dis pas cela pour toi mais ne te laisse pas influencer, d'autant plus que quelques amis charitables ont déjà cherché à vous nuire; il ne m'en a jamais parlé, mais je sais qu'on lui en a écrit. j'ignore qui ce peut-être; je crois qu'il chargera quelqu'un de ses affaires à Londres, évitez je vous en conjure toute désunion et n'oubliez pas que le plutôt que vous terminerez le mieux ce sera pour vous, on ne sait pas ce qui peut arriver, dans un ans ce sera à des étrangers, à qui vous pouvez avoir affaire. mon frere est un très gallant homme, j'ai passé avec lui huit à neuf ans, il m'a traité comme son fils, je n'ai qu'à me louer de lui, il est incapable de faire une chose mauvaise, tu peux mettre toute ta confiance en lui, il est très loyal, tu l'es autant que lui ainsi ne sort pas de ton caractère comme on veut l'insinuer; tu vois mon cher ami que je te parle avec franchise; je ne crois pas un mot de ce que l'on dit, je t'en parle pour te prévenir, mais que cela ne t'empêche pas de te comporter comme si tu ne savais rien, en parler ce seroit donner une suite à une affaire qui tombe d'elle même. je lui ai dit ce que je savais de mémoire, il doit y avoir des fautes, cela est plus que probable. j'attens le factum qu'on enverra sur moi, j'en ris d'avance, je lui ai tout dit, le plus passé dans l'aventure est ton serviteur; je suis fort heureux de m'en être retiré avec les bras et les piés, quel différence si j'eusse pris ce parti la dix ans plutôt — il faut jeter un voile sur le passé, jouir du présent et se moquer de l'avenir, tout en se préparant à être le mieux possible: mon frere jouit d'une très grande

estime dans son corps et à la Cour, il est très modeste, pas le moins du monde intrigant et c'est avec la sureté de son jugement qu'il a échappé à tous les orages. Georges est en Russie, je ne sais pas encore ce qu'il deviendra. Ainsi donc en Résumé envoie, toi, l'état que je t'ai demandé, adresses le chez lui Rue S<sup>t</sup> Dominique n<sup>o</sup>. 54 à Paris. fr S<sup>t</sup>. Germain. je crois que vous pouvez vous arranger pour l'arrière, ce qui est avantageux, il insistera peu ou point du tout, cela dépendra du point de vue sous lequel vous ferez vos propositions ecrites pour ton compte ou pour toute le monde. Louis est le seul qu'il connoisse, je ne doute pas que ce soit à lui à qui il s'adressera, pour moi je ne veux pas m'en mêler, je t'en parles pour ton bien je ne lui en ai dit un mot qu'en lui fesant un apperçu, quant à lui il ne m'a fait aucune question quelquonque. j'oublois de te dire qu'il est un des huit Cordons Rouges et que je serai chevalier de S<sup>t</sup>. Louis sous peu de jours, je suis le second sur la liste des candidats dans mon régiment. je n'écrit qu'a toi parceque tu diras verbalement a mes freres et soeurs ce que je te dis d'amitié en ajoutant ou retranchant à volonté, je vous embrasse tous, je désire avoir des trésors de tippousaible pour vous les faire partager.

mais il s'en faut diablement

je change d'orme, ce qui m'entraîne

dans une dépenses énormes, après

avoir brulé et fait des ponts Pris

et Bati des Places, je suis dans l'infante-

rie, ces deux services sont bien différens

on dit que mon Bataillon est magnifique je le désire, c'est une consolation: j'ai été sur le point de me marier avec une de nos parentes très jolie; cela tient encore à rien, j'ai

servi avec son frere qui est comme moi dans un Regiment avec le même grade, nous sommes très liés, il le désire, mais on ne peut s'entendre sur tous les points, il faut que **dame justice décide de la fortune**, et **themis les yeux bandés** ne vas pas très vite; si la déesse est propice, je t'engagerai alors a venir me voir, par ce que je te recevrai comme tu le mérites, actuellement ce serait bien peu de choses, je suis un mince personnage, et puis je te présenterois une jolie et aimable Bellesoeur qui aime beaucoup notre famille. adieu mon cher charles envoie moi une Gazette de nouvelle, adresse tes lettres chez mr. le marquis de S<sup>t</sup>. denis à tours pour me les remettre. tu ne m'oubliera pas aupres de Lilie et de son fils.

Charles de Léry Esq<sup>r</sup> Québec Lower Canada America

---

LETTRE A SON FRERE LOUIS-RENE CHAUSSE-  
GROS DE LERY

---

(26 Juillet et 7 août 1815)

---

S<sup>t</sup>. Pétersbourg 26 juillet et 7 août 1815.

Depuis bien longtems, mon cher Louis, je desire établir une correspondance suivie avec toi et j'en ai tenu tous les moyens. mais je ne sais par quelle fatalité ou mes lettres ne vous sont point parvenues, ou je n'ai point reçu vos réponses. je t'ai écrit, à Charles, à Alexandre, à Catherine, et toujours sans effet. Cependant aussi longtems que j'ai été en correspondance suivie avec ma tante Jonhstone j'ai eu constamment de vos nouvelles et n'ai rien

ignoré des particularités les plus intéressantes qui vous concernoient. Mais cette correspondance a eu aussi un terme et ma bonne tante, qui m'a toujours témoigné tant d'affection a cessé tout à coup de m'écrire. J'ai fait demandé en Angleterre ce qu'elle étoit devenue et n'ai pu rien découvrir. J'attribuai d'abord son silence à un changement de domicile qui lui aura fait perdre ma trace pendant mes voages, ou à une maladie, et à présent à une bien plus triste cause. Ainsi depuis 1804 je n'ai plus entendu un mot de vous, et je me suis vu tellement isolé de toute ma famille que je pouvois paroître n'en avoir jamais eu. Car Joseph à qui j'ai écrit avec une persévérance que j'admire encore, a eu celle de ne me point répondre, jusqu'au moment où le Roi étant rentré à Paris, sa politique lui a fait juger qu'il pouvoit correspondre sans danger avec un émigré. Encore cette hardiesse a-t-elle été de courte durée; car à cinq lettres que je lui ai écrites en trois ou quatre mois, je n'ai reçu qu'une seule réponse. J'ai retrouvé en lui, les mêmes sentimens et le même excellent coeur que nous lui connoissons. Il désiroit extrêmement que je pusse aller le rejoindre; et moi-même emporté d'un beau zèle, et croyant que le Roi jugeroit politique de s'entourer des personnes sur la fidélité desquelles il pouvoit le plus compter, j'avois eu la bonhomie d'offrir mes services; et j'aurois abandonné de bon coeur les espérances que j'avois alors dans ce pays, pour rentrer dans la carrière militaire, et remplir ce que je regardois comme un devoir. Heureusement qu'on ne m'a pas pris au mot. Joseph m'écrivit, ce que je savois déjà par la voix publique, et par nombre d'émigrés qui animés des mêmes sentimens, mais un peu moins prudens s'étoient empressés de se rendre à Paris, et

sont revenus furieux surtout contre un certain Comte de Blacas qui n'usoit de l'amitié du Roi que pour se faire donner des places, et pr écarter de sa Personne ses serviteurs les plus fidèles. Cet homme a eu le talent de se faire haïr de tous les Partis. Pour moi, il me paroît que l'éloignement des anciens serviteurs a une toute autre cause et qu'il est convenu depuis long tems qu'on leur feroit force complimens, si l'occasion s'en presentoit; mais que les honneurs et les Profits seroient pour les autres. Dieu sait ou cette belle politique menera le Roi. On voit déjà comment il s'en est trouvé. Il ne s'en est peut être pas fallu d'un cheveu qu'il n'ait été livré pied et poing lié à buonaparte, et tous ces fideles d'une nouvelle espèce dont il s'est si habilement entouré l'ont vu chasser de sa capitale, sans tirer l'épée du fourreau. — Voyant donc qu'il n'y avoit rien à faire à Paris j'ai continué la poursuite de mes projets ici; mais les malheureux évènements de France auxquels j'étois si étrangers ont eu de l'influence sur mon sort. je change donc de But, et au lieu d'entrer dans une université sous un chef jacobin, je vais tout bonnement me faire agriculteur. Ayant toujours travaillé toute ma vie, ce nouveau genre d'étude ne m'effraye pas; je puis même dire que j'y suis point étranger. je suis sur le point de contracter un engagement pour une petite terre en Pologne, au milieu d'un Pays où j'ai beaucoup de connoissances, et où je pourrai vivre d'une manière aussi agréable qu'il m'est permis de le désirer. Tout ceci sent furieusement le Roman. Militaire, Pédagogue, Professeur, Royaliste renforcé, et enfin laboureur, cela forme une carrière assez variée, pour remplir une Vie des plus actifs; et je suis cependant l'homme le plus tranquille qui existe sur la ter-

re. Si ce dernier projet ne manque pas comme tant d'autres, il est très possible que je ne sorte plus de Pologne, à moins que je sois forcé d'aller moi-même à Paris pour ma croix de S<sup>t</sup> Louis à la place de laquelle on m'a envoyé la décoration du Lys que je ne demandois point. On me fait l'honneur de me compter parmi les François fideles qui méritent (déchiré) ce symbole antique de la monarchie, mais comme on a fait le même honneur à un septembriseur qui la porte publiquement à Pétersbourg, (apparemment par ironie) je n'ai pas été singulièrement flatté de la distinction, et je persévère à demander la croix qui m'est due depuis long tems, j'ignore ce que Joseph a fait pendant la dernière échaffourée en France je n'ai vu son nom nulle part lui qui étoit le second dans le corps, et qui fut nommé par le Roi au conseil d'organisation, n'a cependant paru ni pendant que le Roi est resté à Paris après le débarquement de Buonaparte ni depuis qu'il en est sorti. Je lui écris aujourd'hui par notre ambassadeur le Comte de Noailles qui part demain pour Paris. Si mes affaires avoient pu s'arranger comme je l'avois projeté d'abord, j'aurois fait un voyage en France l'année prochaine. J'ai rêvé même quelquesfois celui du Canada; mais il épuiserait mes fonds, et il me faudra au moins attendre plusieurs années; Si tant est que je puisse même le faire jamais. — je t'ai envoyé de Dubno en 1799 un plein pouvoir revêtu de toutes les formes que nous pouvions remplir alors; j'ai depuis autorisé Catherine à toucher la partie des revenus qui m'appartenoit. Marque moi, je te prie ce que vous avez fait. Si les biens sont partagés, ou ont été régis en commun. Dis-moi surtout, ce sur quoi je puis compter, et si tu as de l'argent disponible, fais le moi passer jamais argent ne se-

ra arrivé plus à propos. je n'ai point fait jusqu'a présent un métier à m'enrichir. Tout le fruit de mes économies sera placé sur cette terre dont je t'ai parlé, et il me faut de l'argent pour commencer. Si Catherine a absolument besoin de secours, je lui en ferai passer tous les ans. tout bizarre que paroisse cet arrangement, il est cependant assez naturel, si tu réfléchis que je place très probablement mon argent à 15 pour cent, avantage que je n'ai certainement pas en le laissant en Canada. du reste je t'ai confié mes intérêts. Vois à les arranger de la meilleure manière. Si Catherine ne peut pas se passer de secours, je suis plus disposé à ajouter qu'à diminuer. mais tu conçois que ce seroit en m'imposant bien des privations. j'attends la réponse vers le mois de décembre. mon adresse est chez M<sup>r</sup>. Bagg et Co. à S<sup>t</sup>. Pétersbourg. Son correspondant de Londres te donnera la sienne. Donne moi des nouvelles de toute la famille. je n'ose en demander de personne en particulier. Après un silence de tant d'années, il faut s'attendre à bien des pertes. Dis bien, je te prie, à tous mes frères et soeurs, cousins et cousines, que la distance ni le tems n'ont altéré en rien mes sentimens pour ma famille. Puisse quelqu'un avoir conservé la même bienveillance pour moi. qu'est devenue la bonne Charlotte Hughes? Adieu, mon bon ami, aime-moi toujours et compte sur l'amitié inviolable que t'a vouée pour la vie, ton bon frère et ami

GEORGES DE LERY

Envoye moi une empreinte bien faite de notre cachet ou un dessin tant bien que mal, mais avec tes couleurs.

Le correspondant de M. M. Bagg et Co. à Londres est M<sup>r</sup> B. Fayle et Co.

A Monsieur Louis René de Léry ou en son absence,  
à Mr. Charles de Léry, Québec, Canada.

---

LETTRE DU DUC DE KENT A JOSEPH-GASPARD  
CHAUSSEGROS DE LÉRY

---

(12 Février 1798)

---

Halifax, ce 12 Fevrier 1798.

Monsieur,

J'ai eu l'avantage de recevoir le trois du courant, votre lettre en date du 26 Decembre dernier, dans laquelle se trouvoit incluse la copie du memoire que vous aviés adressé à Son Excellence le Général Prescott, le 22 du même mois. Penétre du plus sincere désir de vous rendre service je n'aurois pas hesité un instant à vous recommander fortement au Gouverneur pour le poste qu'occupoit feu votre respectable Père si malheureusement ma parole n'avoit été donnée il y a long tems à une autre personne pour l'aider de tout mon interet afin de le faire nommer à la première place de Conseiller qui deviendroit vacante; en consequence je me trouve fort à regret avec les mains liées dans le cas actuel, et ne pouvant vous rendre les services que j'aurois un plaisir réel à faire; cependant je n'ai pas manqué de saisir l'occasion de rappeler au souvenir du Général combien j'étois interessé à votre sort, et que j'espérois qu'il trouveroit l'occasion de vous etre utile. Permettés moi de vous assurer de plus, que quoique ma paro-

le donnée me met dans la dure nécessité de ne pas pouvoir seconder vos vues pour le poste de Conseiller législatif, je n'en aurai pas moins de plaisir à apprendre que son Excellence a fait présenter votre nom à cet effet devant Sa Majesté.

En toute autre occasion, ou je ne me trouverai pas obligé par une raison aussi forte que la présente à vous faire un refus ou j'aurois voulu du fond de mon coeur, agir directement en sens contraire, je vous prie d'être convaincu que je mettrai le plus grand empressement à vous prouver la sincérité des regrets que je dois ressentir en conséquence d'un contretems si pénible.

Permettés moi de vous offrir mes complimens de condoléance sur l'événement malheureux que vous m'avez annoncé et auquel je prends très sincèrement part et croyés que je serai toujours heureux de me dire avec les sentimens les plus distingués d'estime et de considération.

Votre très dévoué Serviteur,

EDOUARD

Lieut<sup>t</sup>. Général des Armées de sa

A Mons<sup>r</sup>.

Majesté Britannique

Mons<sup>r</sup>. de Lery.

---

Halifax ce 13 Mars 1796.

Je saisis la première Poste qui part pour Quebec pour reconnoître avec empressement votre lettre, mon cher Chevalier, du 20 Janvier, qui m'est parvenue le 5 du courant. Rien ne me feroit plus de plaisir que de pouvoir à l'instant, répondre à vos désirs et à ceux de votre fils, en le plaçant comme Lieutenant dans mon Regiment. Il est nécessaire cependant que je vous représente qu'au mo-

ment actuel j'ai une liste de huit, si non neuf Messieurs aspirans à la même situation, pour lesquels je me suis engagé à solliciter des Lieutenances dans mon Regiment, selon leur tour. Etant ainsi lié, jugés vous même s'il pourroit convenir à Monsieur votre Fils, d'attendre peut-être une couple d'années avant d'être placé, et alors d'être presque certain de se trouver réformé à la demie paie à l'instant de la paix; car selon le plan sur lequel le second Bataillon a été levée il doit être décidément réformé quand la guerre sera finie, et alors tous les cadets officiers de chaque grade sans distinction de Bataillon doivent aussi suivre le même sort que ce Bataillon. J'ai cru devoir parler ainsi ouvertement, pour que vous puissiez être persuadé de mes bonnes dispositions envers vous, et votre Famille desquelles je serois desolé si vous pouviés douter un moment.

Votre Ami, Mons<sup>r</sup>. de Salaberry, a reçu la même réponse de ma part, lorsqu'il setoit intéressé aupres de moi, pour un de ses parens, mais tres assurément, si au moment de lever le second Bataillon, vous m'eussiez fait la meme demande l'un et l'autre comme à present, j'aurois eu le plaisir le plus vraies en réalisant immédiatement vos souhaits à ce sujet.

J'espère que je me suis expliqué clairement et que vous serés persuadé de toute ma bonne volonté, car c'est avec les sentimens les plus distingués d'estime et de consideration que je me souscrirai toujours

Votre plus dévoué et zelé Serviteur,

EDOUARD

Maréchal de Camp

etc, etc

Halifax 15<sup>me</sup> Aout 1796.

J'ai l'avantage Monsieur de Lery de vous remercier pour votre lettre en date du 24 Mai; Je serais certainement tres disposé à rencontrer vos souhaits au sujet de vos deux fils, le Garde du Corps, et l'Ingenieur, lorsque j'aurai rempli mes engagements avec les autres aspirans qui ont reçu des promesses de ma part certainement je suis tres sensible que ces deux Messieurs ont perdu leur etat pour la cause la plus respectable, et je voudrois être à meme de leur rendre service immediatement. Cependant il faudra necessairement encore un certain temps avant qu'il puisse venir à leur tour d'attendre à etre placés comme Lieutenants dans mon Regiment; Mais lorsque je verrai approcher le moment quand il y aura apparence de jour pour eux, je ne manquerai pas de vous en avertir afin que vous puissés me faire savoir s'ils sont toujours dans les memes sentiments.

Permettés moi de me souscrire, avec la plus parfaite consideration

Monsieur DE LERY  
 Votre tres devoué Serviteur  
 EDWARD  
 Lieut. General

---

Halifax 21<sup>e</sup> Nov<sup>re</sup>. 1796.

Mon cher Monsieur de Lery

J'ai eu l'avantage de recevoir votre obligeante lettre du 1<sup>r</sup>. Octobre en reponse à la mienne du 15 Aout. Soyés sur que j'aurois eu un sensible plaisir à rendre service immediatement à l'un et l'autre de vos fils, et que rien ne m'en a empeché que la faute d'occasion et de

moyens. Je ne manquerai pas de faire dire au General Prescott que je m'interesse particulièrement en faveur de votre fils le garde du corps du feu Roi de France, et j'espere qu'en consequence si une occasion favorable se presente, cela pourra lui etre utile pour le faire placer. Je vous prie d'etre persuadé, que c'est avec les sentiments les plus distingués d'estime et de consideration, que j'ai l'avantage de me dire, Mon cher Monsieur de Lery

Votre très devoué Serviteur

EDOUARD

Lieut. General

A Monsieur De Lery

---

LETTRES DES LE GARDEUR DE REPENTIGNY A  
LEURS PARENTS, LES CHAUSSEGROS  
DE LERY

---

Lettre de Louis Legardeur de Repentigny à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery.

---

“J'ai à t'annoncer, mon cher Lery, le plus cuisant chagrin et le plus grand malheur que j'aie éprouvé de ma vie et dont je porterai l'amertume jusqu'au tombeau. Mon pauvre frère, le marin, partit d'ici le 24 xbre dernier avec mon fils qu'il amenait à Rochefort pour lui procurer des maîtres que je ne trouvais pas ici, en attendant qu'il fut placé; et le 31, à 7 heures du soir, chez un de ses amis, à Rochefort, ou il devait souper, il tombait d'une douleur à l'oeil, sans connaissance, qui ne lui est revenue que pour se confesser et le 16<sup>e</sup> Janvier, il nous a été ravi et ne nous est plus rien que pour l'éternité. On lui a trouvé à la mem-

brane qui sépara le cervelet du cerveau une ossification qui rendait sa maladie sans remède. Il eut été fait officier général avant dix ans. Juge de la différence que cela fait pour son fils. Nous le faisons revenir ici en attendant l'effet des promesses positives du ministre de le faire garde marine.

“Nous avons appris aujourd'hui que mon frère vient d'être nommé commandant et major général des troupes de la Compagnie des Indes à Pondichéry. Il part le 10 ou le 12 de l'autre mois pour s'embarquer. Sans tes projets, mon cher Lery, et la défense de placer tes enfants, il aurait amené ton aîné avec lui, et cet enfant est fait pour réussir partout.

“Dumas vient d'être relevé ignominieusement de son commandement général des îles de France et Bourbon. C'est le cher de Roche, major de la marine à Brest, qui le relève. On attend incessamment Dumas.

“Landriève est toujours à Paris où il dépense moins qu'en province. Le petit Du Sablé porté par un foulon a apporté la nouvelle de nos succès en Corse que... nous a bien fait payer depuis, et on lui a donné le brevet de major avec 6000 livres de gratification et 300 livres de pension. Voilà de beaux exemples de la Justice distributive et Courtemanche est à Versailles, misérable, à solliciter les arrérages de son traitement qu'on ne lui veut pas payer...”

---

LETTRE DE MME LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY A JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY

---

(Tours, 25 avril 1769)

---

“Mme Nouchet est morte à Blois chez M. Feltz. Elle a eu une maladie très longue et bien souffrante.

“ Mlle de Lino se marie avec un américain qui a 30000 écus et qui en espère encore autant d’une tante qui n’a point d’enfant. Lilique ne tardera pas à en faire autant. Nos canadiennes sont trouvées fort aimables dans ce pays-ci. Si elles avaient toutes de l’argent elles se marieraient par préférence aux autres mais on aime l’espèce et on a raison car il en faut pour vivre plus que l’on se l’imagine. Tout est doublé de prix depuis deux ans. Le vin qui coûtait ici 30 l. la barrique vaut 130 livres . . .

“Repentigny a laissé sa fille à Saint-Denis. Si son père passe quelques années aux Indes il sera bien riche. Sa place est magnifique. On attend Dumas qui est relevé avec tout le désagrément possible . . . . ”

---

LETTRE DE LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY A JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY

---

(Tours, 27 mai 1769)

---

“Landriève vient d’obtenir le brevet de commissaire de la marine et 600 livres de pension. Sa femme fut blessée d’une fille il y a un mois . . .

“Mme Nouchet est morte chez Feltz il y a environ un mois.

“Le petit Duchesnay est à la veille d’avoir la commission de capitaine d’artillerie.

“Linoche est marié à un américain de Saint-Dominique qui lui donne 140,000 francs avec l’espoir de 200,000 autres. Tu sens bien que de Lino ne lui donne pas un sol n’ayant pas de quoi vivre mais lui donne un contrat de 20,000 francs qui lui donne 800 livres de rente. Il a fait les choses magnifiquement. Son trousseau et sa garde robe iront encore à plus de 13000 francs. Il a demain à sa terre 80 personnes priées pour cette fête. Ma femme y est d’hier; pour moi, qui aime moins que jamais le tourbillon et le bruit, je suis resté chez moi pour causer avec toi, plaisir bien plus doux pour moi que toutes les fêtes les plus brillantes. Ils s’épousent demain.

“Marchais s’est chargé du petit de Lino qui sera fait sous-commissaire à la première proposition.

“Mme de Lusignan est enfin morte. Je crois que ses duretés et sa mauvaise humeur avaient consolé Lusignan de cette perte d’avance. Le fils et la bru ont eu cruellement à souffrir avec elle.”

---

LETTRE DE MME LE GARDEUR DE REPENTIGNY  
A JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS  
DE LERY

---

(île de Ré, 2 décembre 1769)

---

“Si mes lettres vous sont parvenues, vous aurez su que chevalier (son marie) avait été placé commandant les

troupes de la légion de Saint-Domingue à l'île de Ré ou nous sommes établis depuis quatre mois. Cette place, J'espère, le conduira au grade de lieutenant-colonel et peut-être mieux. Cet avantage est arrivé au moment ou nous y pensions le moins. Nous sommes logés à Saint-Martin de Ré qui est un endroit très bien. La société y est très bonne, à la porte de La Rochelle et de Rochefort . . .

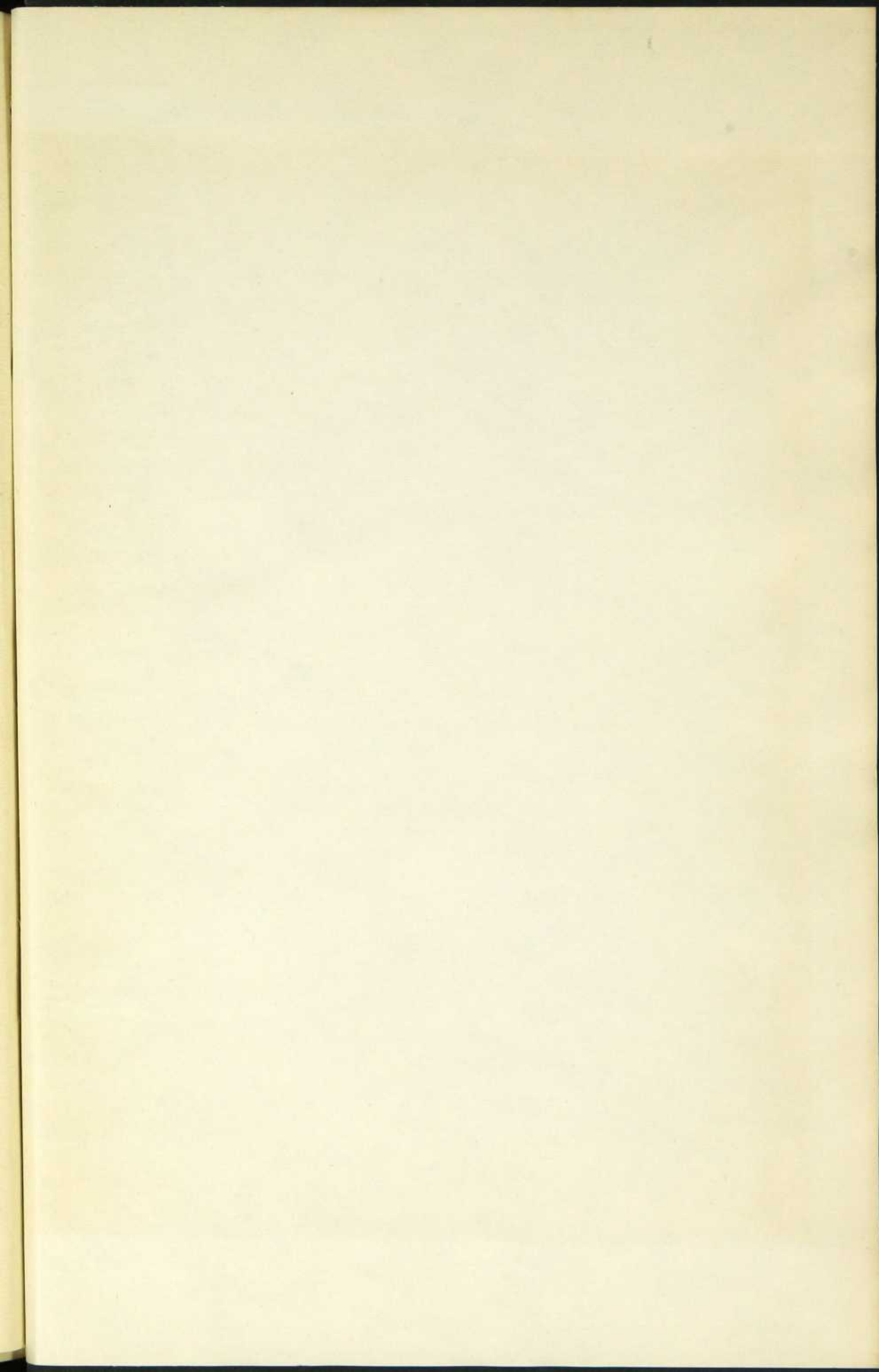
“J'attends les lettres de Saint-Luc. Je n'en ai eu aucune depuis un an. Il a fait selon moi un mariage bien hardi, mas il peut se corriger. Je ne puis trop vous dire l'aventure du petit Perthuis. Je sais qu'il est renfermé. Je présume que ce n'est pas sans raison. Ils sont à Loches ainsi que Charest. Courtemanche est toujours à Paris, n'ayant encore rien obtenu.

---

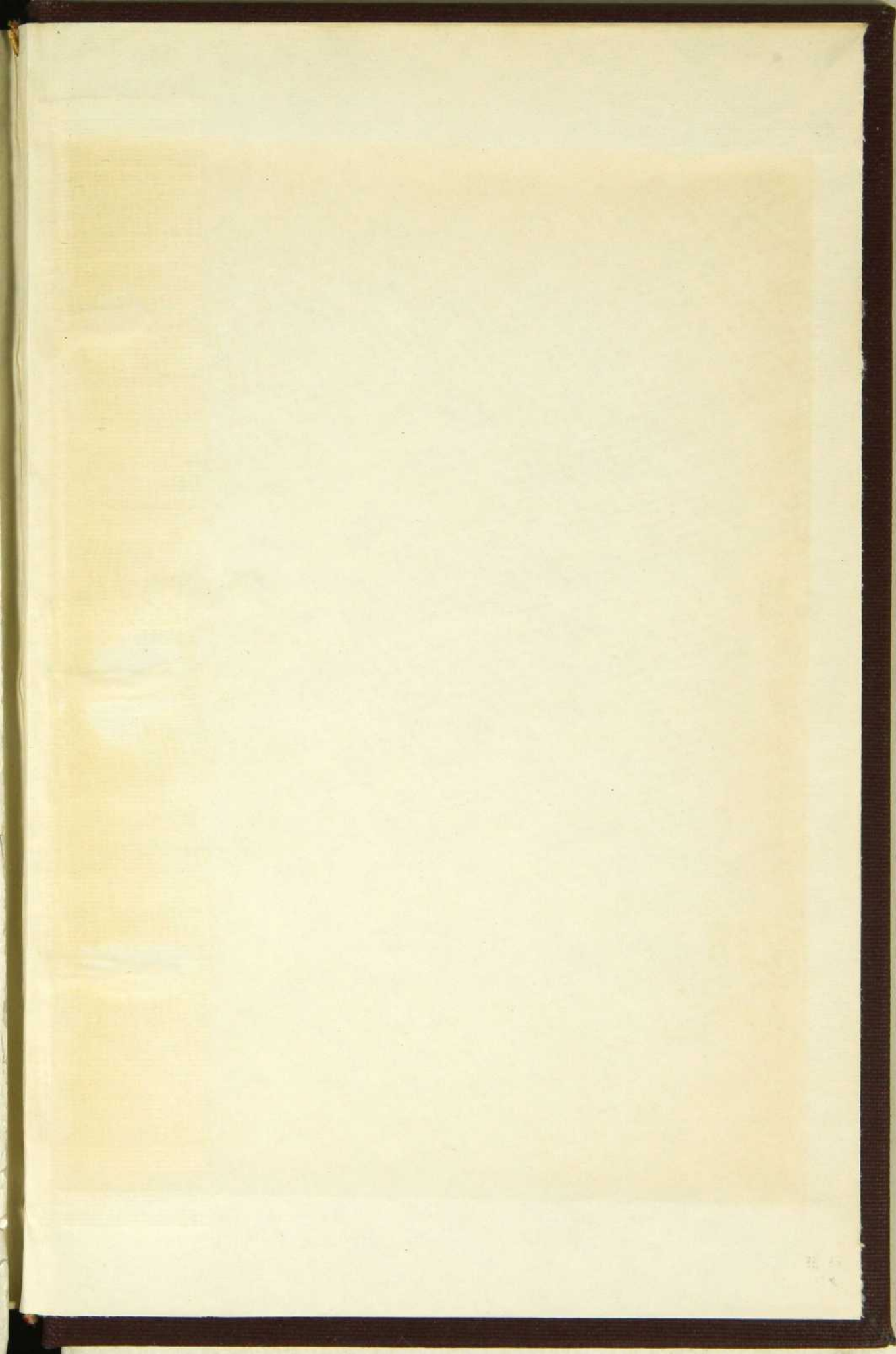


Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.









BNQ



000 448 138